

PUBLICATIONS  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

au 31 Décembre 1925

I. — **Bulletin mensuel.** — Vingt-cinq volumes in-octavo, 7,650 pages, 1,701 gravures, dont 1,130 armoiries, 27 ex-libris, 41 sceaux et médailles, 2 chromos.

II. — **Mémoires.** — Vingt et un volumes in-octavo, 6,100 pages, 674 gravures, dont 404 armoiries et 30 ex-libris. — Toms I à VI, *Cartulaire, documents et histoire de Saint-Pierre le Vêlé*, par Mgr HAYSCOUR. — Toms VII, *Les Balons de Lille*, par L. LEBLANC. — Toms VIII à XI, *Géographie de l'arrondissement de Lille*, par le Chan. Th. LEURIDAN. — Toms XII à XV, *Généalogie lilloise*, par P. DESMAYEUR. — Toms XVI et XVII, *Histoire de la Synagogue à Lille*, par Maurice VANHACCK. — Toms XVIII et XIX, *Histoire de la Clergie à Lille*, par Edm. LECHEVAL. — Toms XX, *Fabliaux au XIII<sup>e</sup> siècle*, par le Chan. J. LONJON. — Toms XXI, *Épigraphie de l'arrondissement de Douai. 3<sup>e</sup> partie*, par le Chan. Th. LEURIDAN.

III. —  **Répertoire Onomastique.** — Il comprend 1,311 surnoms contenant 6,477 mentions.

IV. — **Fédération d'art et d'histoire régionale.** — Ce bulletin comprend actuellement 128 notices et 202 pages.

V. — **Annales.** — Dix volumes in-octavo, 4,422 pages, 1,326 gravures, dont 1,067 armoiries, 5 ex-libris et 2 plans in-4°. — Toms I, *Armoiries des communes du Nord*, par le Chan. Th. LEURIDAN. — Toms II et III, *Armoiries de la famille de Beaulieu*, par R. BOUQUIN et Ch. de la GRANGE. — Toms IV et V, *Tables de la série B des Armoiries de Nord*, par le Chan. Th. LEURIDAN. — Toms VI, *Histoire de Valenciennes*, par l'abbé A. BATHY. — Toms VII, *Le Clergé du Diocèse de Cambrai, 1602-1910*, par le Chan. Edm. LECHEVAL. — Toms VIII, *Restes de l'ancien Nord*, par A. MAURIN. — Toms IX, *Mélanges onomastiques*, par P. DESMAYEUR. — Toms X, *Les rues de Roubaix*, Toms I, par le Chan. Th. LEURIDAN.

VI. — **Recueil.** — Dix huit volumes in-octavo, 4,263 pages, 711 gravures, dont une chromo, 553 armoiries, 21 ex-libris. — N° 1, *Onomastique Le Zaire*, par le Chan. Th. LEURIDAN. — N° 2, *Descentes faites à N.-P. de la Tréville*, par Mgr H. VANDAMME. — N° 3, *Multry-aux et Abbé de la Cathédrale de Lille*, par Mgr H. VANDAMME. — N° 4 et 5, *N.-D. de la Tréville*, notes et documents par Mgr H. VANDAMME. — N° 6, *Les Suppliques de Martin F.*, par le Chan. H. DUCOMME. — N° 7, *Pages choisies de Gustave Nodding*, par l'abbé J. PELLISSIER. — N° 8, *Histoire de Baillet-Latour*, par l'abbé J. DESMAYEUR. — N° 9, *Généalogie Desnoyelle*, par le Chan. P. LEBLANC. — N° 10 et 11, *Notes d'É. de Cuvilly*, par E. DESMAYEUR. — N° 12, *Mélanges onomastiques*, par P. DESMAYEUR. — N° 13, *Les Hôpitaux Militaires de Lille*, par le Dr LECHEVAL. — N° 14, *Onomastique Elvira Froidmont*, par le Chan. Th. LEURIDAN.

Le Gérant : J. PLATEAU.

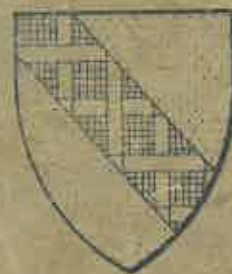
HISTOIRE  
DE  
MAULDE  
(HAINAUT)

PAR

L'ABBÉ J.-B. J. CROQUET

CURÉ DE LA PAROISSE

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES



LILLE

AU SÉCRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

96, RUE JACQUEMARS GILLES

FÉVRIER 1926

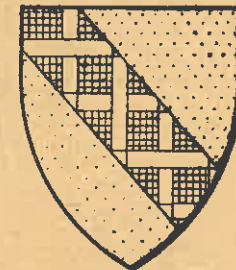
HISTOIRE  
DE  
MAULDE  
(HAINAUT)

PAR

L'ABBÉ J.-B. J. CROQUET

CURÉ DE LA PAROISSE

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES



---

TOURCOING

*Imprimerie GEORGES FRÈRE*

FÉVRIER 1926



---

PUBLIÉE PAR LES SOINS ET SOUS L'«IMPRIMATUR» DE LA  
*SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE LA PROVINCE DE CAMBRAI*  
CETTE HISTOIRE DE MAULDE FORME LE TOME XIX DE LA  
SÉRIE DE SON RECUEIL

---

PUBLICATIONS  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES  
au 31 Décembre 1925

I. — **Bulletin mensuel.** — Vingt-cinq volumes in-octavo, 7.680 pages, 1.761 gravures, dont 1.236 armoiries, 27 ex-libris, 41 sceaux et médailles, 2 chromos.

II. — **Mémoires.** — Vingt et un volumes in-octavo, 9.199 pages, 574 gravures, dont 404 armoiries et 70 ex-libris. — Tomes I à VI, *Cartulaire, documents et histoire de Saint-Pierre de Lille*, par Mgr HAUTOEUR. — Tome VII, *Les Salons de Lille*, par L. LEFEBVRE. — Tomes VIII à XI, *Epigraphie de l'arrondissement de Lille*, par le Chan. TH. LEURIDAN. — Tomes XII à XV, *Généalogies lilloises*, par P. DENIS DU PÉAGE. — Tomes XVI et XVII, *Histoire de la Sayetterie à Lille*, par Maurice VANHAECK. — Tomes XVIII et XIX, *Histoire de la Chirurgie à Lille*, par Edm. LECLAIR. — Tome XX, *Valenciennes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par le Chan. J. LORIDAN. — Tome XXI, *Epigraphie de l'arrondissement de Douai*, 1<sup>re</sup> partie, par le Chan. TH. LEURIDAN.

III. — **Répertoire bibliographique.** — Il comprend 1.131 fiches contenant 6.477 mentions.

IV. — **Fédération d'art et d'histoire régionale.** — Ce bulletin comprend actuellement 123 numéros et 292 pages.

V. — **Annales.** — Dix volumes in-octavo, 4.422 pages, 1.330 gravures, dont 1.047 armoiries, 8 ex-libris et 2 plans in-f°. — Tome I, *Armorial des communes du Nord*, par le Chan. TH. LEURIDAN. — Tomes II et III, *Archives de la famille de Beaulaincourt*, par R. RODIÈRE et Ch. DE LA CRARIE. — Tomes IV et V, *Tables de la Série B. des Archives du Nord*, par le Chan. TH. LEURIDAN. — Tome VI, *Histoire de Wazemmes*, par l'abbé A. SALEMBIER. — Tome VII, *Le Clergé du Diocèse de Cambrai, 1802-1913*, par le Chan. Em. MASURE. — Tome VIII, *Histoire de Warrin*, par A. MATHIAS. — Tome IX, *Mélanges généalogiques*, par P. DENIS DU PÉAGE. — Tome X, *Les rues de Roubaix*, Tome I, par le Chan. TH. LEURIDAN.

VI. — **Recueil.** — Dix-huit volumes in-octavo, 4.263 pages, 741 gravures, dont une chromo, 253 armoiries, 21 ex-libris. — N° 1, *Généalogie Le Zaire*, par le Chan. TH. LEURIDAN. — N° 2, *Deuxième visite à N.-D. de la Treille*, par Mgr H. VANDAME. — N° 3, *Maître-autel et trône de la Cathédrale de Lille*, par Mgr H. VANDAME. — N°s 4 et 5, *N.-D. de la Treille : notes et documents* par Mgr H. VANDAME. — N° 6, *Les Suppliques de Martin V*, par le Chan. H. DUBRULLE. — N° 7, *Pages choisies de Gustave Nadaud*, par l'abbé J. DELERUE. — N° 8, *Histoire de Bailleul-Tournaisis*, par l'abbé C. BENAÏD. — N° 9, *Généalogie Dassonville*, par le Chan. P. LESTIENNE. — N°s 10 à 15, *Notes d'Etat-Civil*, par P. DENIS DU PÉAGE. — N° 16, *Mélanges généalogiques*, par P. DENIS DU PÉAGE. — N° 17, *Les Hôpitaux Militaires de Lille*, par le D<sup>r</sup> LECLAIR. — N° 18, *Généalogie Florin Vandame*, par le Chan. TH. LEURIDAN.

Le Gérant : J. PLATEAU.

PRÉFACE

Aux termes des ordonnances synodales du diocèse de Tournai promulguées en 1883, et renouvelées le 29 avril 1925, il doit être tenu dans chaque paroisse un *Livre-Mémorial* destiné à recevoir la mention de tout ce qui peut intéresser l'histoire ecclésiastique locale.

Les recherches que nous avons faites en acquit de ces sages et utiles prescriptions nous ont révélé l'existence de nombreux documents concernant la paroisse de Maulde.

Nous y avons recueilli d'intéressants détails sur l'histoire locale, sur l'organisation féodale et les seigneurs de Maulde, sur l'église dont ils furent les bienfaiteurs, les fondations pieuses et charitables, les confréries, les dévotions populaires, sur les écoles paroissiales, sur les pasteurs et les personnages ecclésiastiques à qui Maulde se fait gloire d'avoir donné le jour, enfin sur une foule de faits particuliers.

La plupart des documents qui ont passé sous nos yeux font partie des archives locales et sont inédits. Nous avons largement mis à profit les collections manuscrites du ferme paroissial, des greffes féodaux de Maulde, Mansart, Froidmanteau et Grandmetz mis généreusement à notre disposition, ainsi que les actes anciens pieusement conservés par des particuliers. Nous les avons scrupuleusement dépouillés. Nos investigations ont aussi porté sur les grands dépôts de Bruxelles et de Mons.

Le riche fonds de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, actuellement transféré à Mons, nous a fourni de multiples données civiles et ecclésiastiques. Les documents concernant Maulde qui sont conservés aux archives du Nord à Lille ont été soigneu-



sement recueillis pour cette monographie par Monsieur le chanoine Leuridan, archiviste des évêchés de Lille et Cambrai.

Nous adoptons pour cette étude historique locale le plan si clair et si logique que ce savant historien nous trace dans son QUESTIONNAIRE-PROGRAMME POUR LES MONOGRAPHIES PAROISSIALES (*Bulletin de la Société d'Etudes de la Province de Cambrai*, année 1902, n<sup>os</sup> 7 et 8).

Nous donnons d'abord l'histoire des différentes seigneuries de Maulde et la généalogie des seigneurs qui y ont dominé jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; et dans une seconde partie l'organisation paroissiale. Si nous réussissons à jeter quelque lumière sur l'histoire civile et religieuse de la paroisse, nous aurons atteint le but que nous nous sommes proposé.

Témoin de la pieuse fidélité des Mauldois à garder les traditions chrétiennes qu'ils ont reçues de leurs pères, nous aimons à penser qu'ils trouveront quelques charmes à ces souvenirs.

Peut-être ne seront-ils pas les seuls que ces pages pourront intéresser. Par sa situation d'enclave de Flandre en Hainaut, Maulde, terre libre, se recommande à l'attention des amis des études historiques qui ont entrepris de refaire en détail l'histoire de notre pays.

Les archéologues et les généalogistes y trouveront des renseignements sur les dîmes et anciens usages, des faits intéressants et nombre d'indications sur des familles qui ont résidé à Maulde depuis des siècles.

Un chapitre spécial est consacré à la *TOponymie*. Nos archives locales renferment d'amples renseignements sur l'ancienne toponymie communale.

Nous ne pouvions nous désintéresser de la quantité énorme de termes qui ont servi dans notre coin à dénommer depuis des siècles les cours d'eau et les bois, les monts et les vaux, les lieux habités, les champs cultivés, tous les accidents de terrain, tous les phénomènes d'appropriation du sol.

Un long séjour dans la commune nous a permis d'en connaître la topographie dans ses détails, de pouvoir situer les limites précises de nos « *noms de lieux* » et de les inscrire

en bonne place sur une carte toponymique, complément nécessaire de ce travail.

Chacun de ces noms est accompagné d'une date donnant la plus ancienne mention connue, des différentes formes reçues dans son évolution ainsi que de l'indication du document et parfois, pour précision, du n<sup>o</sup> de la parcelle cadastrale.

Il sera agréable à nos concitoyens de connaître et de comprendre les termes qui font partie de leur langage habituel.

L'interprétation étymologique de ces *appellatifs* relève de la linguistique, c'est pourquoi nous respectons dans cette étude le sage avertissement de M. Kurth qui met en garde ceux qui ne sont pas des philologues de profession contre la dangereuse tendance à donner l'étymologie des noms. Nous avons visé uniquement à donner ici un recueil exact et aussi complet que possible des *dénominations locales* que pourraient utiliser les sociétés archéologiques belges qui ont entrepris de recueillir et de classer les *noms de lieux* et d'établir un *glossaire général de la toponymie*.

Dans les patientes mais attrayantes recherches entreprises pour cette monographie nous avons été aidé par M. le Vicomte Armand de Maulde qui nous a ouvert le dépôt des archives de Maulde et de Froidmanteau, et non moins par M. Armand del Fosse et d'Espierres qui par un travail persévérant était parvenu à reconstituer le fonds des greffes de Mansart et Grandmetz dispersé dans sa famille. Il l'a mis entièrement à notre disposition. Ces sources précieuses traçaient les grandes lignes du travail qui suit.

C'est pour nous un devoir d'honorer ces nobles figures trop tôt disparues et d'exprimer aux familles de Maulde et del Fosse et d'Espierres notre reconnaissance.

Par ses instances et ses encouragements un généreux ami, M. le notaire Georges Loix, a brisé nos dernières hésitations, et grâce à ses relations d'érudit nous mit en relations avec la *Société d'Etudes de la Province de Cambrai* et son savant Président qui fut pour nous un guide d'une inépuisable complaisance pour mener à bonne fin la publication de cette monographie.

*A Monsieur le Chanoine Leuridan  
Président de la Société d'Etudes de la Province de Cambrai.*

*Vénéré Monsieur le Chanoine,*

*C'est grâce à vous que cette Monographie de Maulde voit le jour.*

*Vous m'avez non seulement aidé de vos conseils et de vos recherches, vous avez encore poussé l'indulgence jusqu'à m'encourager vivement à publier ces pages par les soins de la Société d'Etudes de la Province de Cambrai et à vous charger de la mise au point pour leur impression.*

*C'est donc sous vos auspices que j'édite cette étude monographique, et il est tout naturel que je vous l'offre. Si je voulais agir autrement, elle viendrait, sachant à qui elle doit de paraître, se déposer d'elle-même à vos pieds.*

*Recevez-la donc, Monsieur le Chanoine, comme un légitime témoignage de gratitude et de profond respect de celui qui ose se dire,*

*Votre humble collaborateur,*

*J.-B. J. CROQUET.*

*Maulde, en la fête de Noël 1925.*





CARTE TOPONYMIQUE DE MAULDE





- LEGENDE**
- Limites du Village
  - Limites Seigneuriales
  - Limites Toponymiques
  - Cours d'eau, Etangs
  - Courbes Hypsométriques
  - Chemins
  - Chemin de Fer
  - Sentiers
  - Extensions de la Paroisse



CARTE TOPONYMIQUE DE MAULDE



HISTOIRE  
DE  
**MAULDE**

---

PREMIÈRE PARTIE

**LA SEIGNEURIE ET LA COMMUNE**

---

I.

**Les Origines de Maulde. — La Préhistoire. — La Villa romaine. — Les Francs. — Les Origines religieuses. — Les Origines féodales.**

Dans la recherche des origines d'une localité, les investigations doivent tout d'abord se porter sur son nom même; l'étymologie peut parfois aider efficacement à découvrir les circonstances qui ont pu donner naissance à la formation d'un centre d'habitations.

Le nom de Maulde désigne dans la région deux villages : l'un est situé sur l'Escaut, près de Mortagne, dans le département du Nord; l'autre, dont nous voulons retracer l'histoire, se trouve en Belgique, aux abords du Tournaisis. Leur nom se rencontre dans les anciens documents sous la forme latine *Malda* et plus tard, sous les formes *Mald*, *Maude* ou *Maulde*.

L'interprétation de ce nominal ne paraît pas facile à découvrir ; on lui a fait signifier *moulin*, *prairie*, etc., mais il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces diverses explications, peu rationnelles à notre avis.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que la formation de notre village remonte à une très haute antiquité. Son territoire fut habité dès l'âge de la pierre par l'une ou l'autre des peuplades fixées sur le sol de la Belgique, à cette époque lointaine qui a pour caractéristique l'ignorance complète de l'usage des métaux. L'homme n'employait alors, pour la confection de ses ustensiles et de ses armes, que le bois, l'os et la pierre, et de préférence le silex qui, tout en étant très dur, s'écaille facilement sous le choc en éclats tranchants. Les objets en bois ou en os ont disparu ; ceux de pierre ont pu se conserver jusqu'à nous, grâce au caractère indestructible de leur substance.

Les restes de cet outillage que nous avons retrouvés dans notre sol nous permettent de marquer le lieu de stationnement de la première peuplade qui a foulé la terre de Maulde.

On sait que ces peuples nomades étaient disséminés dans les vastes forêts qui primitivement couvraient notre pays ; ils établirent un de leurs campements dans le Bois de Maulde. La clairière qu'ils choisirent était favorable sous tous rapports : la forêt leur procurait le gibier ; les étangs de Maulde, de Mansart, de Ghiebrechies et les marais voisins leur donnaient le poisson ; ils pouvaient se défendre contre leur ennemi au moyen de quelques relèvements de terre et correspondre à l'aide de grands feux avec les peuplades voisines des monts de Frasnès, de Renaix, d'Ellezelles.

Outre un certain nombre d'éclats de silex qui ont servi à l'habitant primitif de Maulde et qui portent la trace de son travail, nous avons recueilli des lames, une pointe de flèche, une pointe à cran, de bons types de racloirs, et une belle hachette polie, que nous avons trouvée intacte en 1893. C'est cette arme qui nous a révélé l'existence de la station préhistorique des Petits Bois. D'autres vestiges furent trouvés dans les tranchées allemandes en 1918.

C'est donc là que vécurent les premiers habitants de Maulde ; nos forêts ont entendu l'écho de leur voix, mais elles l'ont laissé s'éteindre dans l'oubli ; nos champs renferment leurs cendres et c'est à peine s'ils ont gardé la trace de leur séjour. Pour connaître le degré de leur civilisation, il ne nous reste que ces quelques pierres inaltérables ramenées à la surface du sol par la charrue du laboureur. Seuls ces cailloux que l'on foule au pied nous rappellent leur souvenir, comme l'effigie des pièces romaines nous révèle l'existence des empires écroulés de l'antiquité <sup>(1)</sup>.

Situé à proximité de la ville de Tournai et traversé par un *diverticulum* romain qui mettait cette ville en communication avec un poste militaire établi à la Hamaide, sur la chaussée de Bavay-Quévrain à Gand, Maulde fut habité par les Romains. En voici la preuve :

Lors des travaux accomplis en 1894 pour le redressement de la route qui traverse notre village, les ouvriers mirent à découvert des restes de constructions anciennes.

A peu de distance de l'église, au lieu dit *Champ de la Motte*, la voie nouvelle s'encaisse dans une profonde tranchée. Là, à la profondeur d'un mètre, la pioche des terrassiers rencontra des débris de murailles en pierre et un amas d'innombrables morceaux de tuiles plates et courbes. Ces débris empâtés dans l'argile, entremêlés à des cendres de bois, à des éclats de ciment bétonné, à des ferrailles oxydées et à des os d'animaux, formaient un mélange curieux de couleurs et de formes.

Les restes de construction mis ainsi à découvert affectaient la forme d'une tour d'un diamètre de deux mètres et demi à trois mètres à l'intérieur. Les murs étaient en pierres assez grosses, plates et reliées au ciment. Le sol de la terre était recouvert d'une couche de béton composé de chaux et de briques pilées. Ce pavement était appliqué sur une assise de grosses pierres qui, comme celles des murailles, sont en grès à nummulites tiré du bois de Petriëux. Le genre de toiture adopté dans ces constructions ne laisse aucune doute sur leur origine. En

(1) Nous avons rendu compte de cette découverte, d'une station préhistorique à Maulde dans un rapport au Congrès archéologique de Tournai de 1921.



plusieurs endroits les tuiles plates à rebords et les tuiles faîtières, *tegulae* et *imbrices* étaient restées en place et nous présentaient l'appareil imbriqué des toitures romaines.

Nous nous trouvions donc en face d'une de ces nombreuses villas belgo-romaines qui s'élevaient dans les campagnes aux abords des grandes voies qui traversaient la Belgique; c'était la première villa de Maulde. La présence de cette tour nous amène en effet à conclure à l'existence d'un établissement plus important et nous avons tout lieu de croire que la continuation des fouilles aurait amené la découverte de l'habitation principale du belgo-romain ou du vétéran romanisé qui avait choisi ce côteau fertile, bien exposé au soleil du midi et entouré de gras pâturages, pour s'y livrer à l'agriculture et à l'élevage du bétail.

En face des ruines que nous venons de décrire, dans la coupe du talus, on peut voir actuellement encore, sous le sol arable, une couche importante de terre rougie par le feu, parsemée de cendres de bois et de débris de toutes sortes: traces évidentes d'un immense incendie. Sans doute, c'était là que se trouvaient les édifices servant à remiser les récoltes. Ces sortes de bâtiments étant ordinairement construits en charpente, posés sur quelques pierres mises à sec, et les toits étant en chaume, il ne sera resté après l'incendie que quelques moëllons; le laboureur les aura insensiblement fait disparaître. Quant aux constructions en pierres de la villa elle-même, les débris en auront été dispersés par les nécessités de la culture et utilisés par les civilisations suivantes.

Les objets que nous avons recueillis dans ces fouilles n'ont en eux-mêmes rien de bien important; mais le mérite d'une découverte doit consister, non dans la valeur intrinsèque de l'objet trouvé, mais dans sa signification historique. Or, ici, elle est capitale et suffit à assigner à notre beau village de Maulde une origine fort reculée et à prouver qu'il était habité à l'époque romaine. Quant à préciser cette époque, il y aurait sans doute témérité. Toutefois, la présence d'une tour de défense à côté de l'habitation principale, prouve que les habitants avaient besoin de se défendre devant une invasion ennemie. Or, on sait

qu'avant de s'établir définitivement dans notre pays, les Francs y firent de nombreuses incursions, les romains restés maîtres de la contrée fortifièrent leurs cités et établirent des postes de défense. Les habitants de la campagne prirent de leur côté les mêmes précautions; ils bâtirent avec plus de solidité et se fortifièrent contre l'éventualité d'une attaque.

C'est donc, croyons-nous, au IV<sup>e</sup> siècle que la villa romaine de Maulde fut réduite en cendres par les Francs, qui s'établirent sur les ruines de cette villa. A leur tour, les seigneurs du moyen âge s'emparèrent des établissements de ces barbares, et c'est ainsi que nous retrouvons là, à côté, un ancien château et une seigneurie importante, celle de *la Motte*. Indépendamment de ce fait, nous signalerons plus loin des souvenirs toponymiques et onomastiques locaux qui prouvent l'établissement des Francs sur le territoire de Maulde (1).

Quant aux origines religieuses de Maulde, nous ne possédons aucun document écrit antérieur au XI<sup>e</sup> siècle; nous devons donc nous contenter des données générales de l'histoire ecclésiastique. Il est certain que longtemps avant cette époque le Christianisme était implanté dans la région, que des groupes religieux y étaient établis et que l'organisation paroissiale y était au moins ébauchée.

L'évangile avait été prêché dans notre contrée, dès la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, par une pléiade de missionnaires, S. Quentin, S. Victorien, S. Piat, S. Eubert, S. Chrysole et tant d'autres. Mais le paganisme y reparut; l'idolâtrie y reprit son empire. Il faut attendre encore quelques siècles pour que la conversion de nos ancêtres soit parfaite et définitive. Alors la hiérarchie ecclésiastique s'organise dans le Nord de la Gaule, de nombreux monastères se fondent, groupant autour d'eux d'importantes colonies agricoles qui deviennent des centres de christianisme et forment autant de paroisses complètement organisées (2).

(1) J. B. J. CROQUET, *Note sur la découverte d'une villa romaine à Maulde*, dans les *Annales de la Soc. hist. de Tournai*, t. I, p. 207, 1896.

(2) Voir: CHAN. WARICHEZ, *Les origines de l'église de Tournai*.

D'autre part, dans notre région essentiellement agricole, la féodalité trouva un terrain particulièrement favorable à son expansion; elle l'imprégna de ses principes et de ses institutions. Aussi la carte de Maulde offre-t-elle l'aspect d'un agrégat compliqué de seigneuries distinctes, formant autant d'unités juxtaposées comme au hasard.

C'est tout ce qu'il est possible de dire de nos origines, si nous voulons éviter les conjectures et les hypothèses; nous estimons plus sage et plus prudent de nous en abstenir.

Avec le XI<sup>e</sup> siècle — exactement par un acte de 1056 que nous analyserons plus loin — Maulde entre dans le domaine de la certitude historique. C'est donc à cette date que nous commençons notre monographie.

---

## II.

### Les Seigneurs de Maulde. —

#### Famille de Maulde.

On ne sait rien de précis sur l'origine de la famille de Maulde, si ce n'est qu'elle appartient à la féodalité primitive du comté de Hainaut, comme celles de Ligne, de Haynin, de Roisin, etc. On ne peut songer à tenir aucun compte des affirmations fantaisistes qu'on rencontre en trop grand nombre dans les généalogies de cette famille par Dumont, Aubert de la Chesnaye Desbois, Lainé, Poplimont, Borel d'Hauterive et J. Cordonnier (1). Il faut donc se borner strictement, du moins pour les premiers degrés, aux rares renseignements que nous fournissent les documents authentiques; nous les donnons dans leur ordre chronologique, sans nous aventurer à déterminer la filiation des premiers de Maulde que nous citerons.

(1) Toutes ces erreurs et inventions ont été relevées et corrigées par M. le Comte du Chastel de la Howarderie dans la généalogie de Maulde qu'il a insérée dans ses *Notices généalogiques tournaisiennes*, tome II, p. 565 et suivantes. C'est à son excellent travail que nous empruntons la majeure partie de notre rédaction.

I. — GÉRARD DE MAULDE, le plus ancien connu, donna en 1056 à l'abbaye de Saint-Ghislain une serve du nom de Gondeul avec toute sa postérité; nous analysons ce document, le premier de notre histoire.

Gérard de « Mald », en pensant à l'incertitude et au péril du sort des pécheurs au moment de la mort, et effrayé par la parole de l'évangile qui envoie au feu éternel ceux qui n'ont pas été miséricordieux, déclare que, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, il a donné, devant témoins idoines, à l'église de Saint-Ghislain, une serve nommée Gondeul, avec toute sa postérité. Chaque année, le jour de la fête du saint, elle et son mari paieront deux deniers de cens par tête et ils seront astreints à la morte main en usage dans cette église. Pour assurer cette donation, Gérard prie l'abbé de Saint-Ghislain, Oduin, de prononcer l'excommunication contre ceux qui voudraient y contrevenir; ce que fait aussitôt ledit abbé. Après quoi il signe et scelle la charte avec Gotsuin de Mons, Watier de Bouchain, Tietwin, son fils, et Baudry de Roisin (1).

Par cet acte de manumission, l'affranchie échappait pour toujours à sa condition originelle; toutes les charges de nature servile, toutes les incapacités inhérentes au servage étaient absolument supprimées. Désormais nul ne pouvait de nouveau l'asservir et elle avait toute faculté, elle et sa descendance d'aller et de venir librement, d'aliéner ses biens, d'en disposer par donation ou testament, etc.

Il faut observer qu'il n'est question que de la femme, parce que suivant les coutumes du temps, la qualité de « sainteurs » ne se transmettait que par la mère. L'acte de Gérard assurait ainsi la liberté à toute une famille et en même temps procurait à l'abbaye un revenu perpétuel.

Les seigneurs de Maulde, successeurs de Gérard, suivirent sans aucun doute son exemple; ils accordèrent la liberté à tous les serfs qui vivaient sur leurs terres. Leurs chartes d'affranchissement ne nous sont point parvenues, mais, du fait que les documents postérieurs ne font plus aucune mention du servage

(1) GACHARD, *Documents concernant l'histoire de la servitude au moyen-âge*, dans les *Bull. de la Comm. royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. V, p. 223.



à Maulde, on doit conclure que les seigneurs avaient accordé la liberté à tous leurs serfs.

II. — SEGARD DE MAULDE, surnommé *le Gris* ou *Grisoul*, et sa femme *Yda*, seigneurs de Mansart et de Froidmanteau, sont cités au Livre Rouge de Saint-Martin de Tournai<sup>(1)</sup>, dans des actes de 1209 à 1222. Dans l'un d'eux, il est dit fils de Hue.

III. — WIBERT DE MAULDE, décédé avant le 8 novembre 1217, est mentionné dans une charte de cette date émanant de son fils Walter et que nous citerons ci-après.

IV. — En 1212, l'official de Cambrai constate la donation à l'abbaye de Saint-Martin de la dime de 7 manses de terre à Maulde par GAUTHIER DE MAULDE et sa femme *Oda*.

V. — Le 8 novembre 1217, WALTER DE MAULDE, écuyer, du consentement de sa femme *Emma*, accorde à la même abbaye toute la dime qu'il possède en Maulde et prend l'engagement de réparer le tort causé à l'église et au curé dudit Maulde, pour n'avoir pas encore exécuté la donation des dîmes du champ d'Ardoye, faite par son père Wibert pour l'entretien de la « lampe ardente ».

VI. — ROBERT DE MAULDE, chevalier, et *Isabeau*, sa femme, vendent, le 11 janvier 1240 (v. st.), à l'abbaye de Saint-Martin 15 bonniers de terre touchant à celles de Thorellies, au lieu dit al Haviel, et en 1246, le jeudi après la fête de S. Pierre et S. Paul, un jardin sis devant le moutier de Maulde, sur lequel l'abbaye fit bâtir l'ancienne cure.

Au mois de mars 1256, Robert de Maulde, chevalier, vend à Jakemon Dorke, bourgeois de Tournai, des prés et terrages à Maulde<sup>(2)</sup>.

VII. — WATIER DE MAULDE est cité comme fils de Robert, dans l'acte qui précède.

A la même époque, 1267, un HUGUES DE MAULDE, chevalier, est bailli de Hainaut ; c'était un cadet de la famille, car son sceau est chargé en chef d'un lambel à quatre pendants<sup>(3)</sup>.

(1) Archives de l'Etat à Mons, Fonds de Saint-Martin, n° 81.

(2) Archives de l'Etat à Tournai, Original parchemin, scellé de l'écu à la bande frettée.

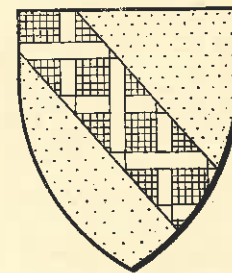
(3) DEMAY, Sceaux de la Frandre, n° 5010.

C'est à peu près tout ce qu'on peut retenir des premiers degrés de la généalogie forgés par les auteurs cités plus haut. Cependant, à partir de la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, on commence à voir clair dans la filiation de nos seigneurs et nous croyons pouvoir l'établir avec certitude comme suit.

VIII. — HUGUES I DE MAULDE est le fondateur de la chapelle de Sainte-Catherine à Maulde « dans l'église établie sur ses terres » et dont il sera question plus loin. L'acte du 4 septembre 1283, par lequel l'évêque de Cambrai, Enguerrand, approuve cette fondation, cite son fils, du même prénom, qui suit.

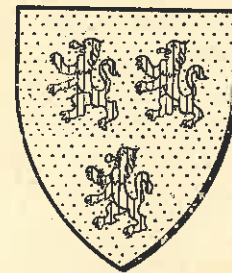
IX. — HUGUES II DE MAULDE, par un acte du 25 juillet 1283, cité dans le précédent, avait augmenté la fondation de son père : « Et jou, Hues de Maulde, ai donnet en accroissement un bonnier et demi de terre, pau plus pau mains, gisant en celle mesme paroisse de Maude, au lieu qu'on dit à Mansart, perpétuellement ».

X. — HUGUES III DE MAULDE (*d'or à la bande de sable frettée d'argent*) chevalier, seigneur de Maulde, vivait dans la



MAULDE

première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle ; nous le croyons fils du précédent. Il épousa *Marie* D'ESCAUSSINES (*d'or à trois lions de gueules*), de la maison de Flandres-Hainaut-Rœulx.



ESCAUSSINES

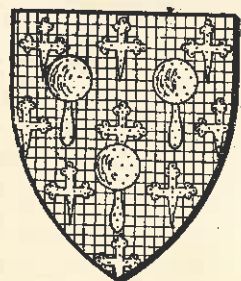
Il en eut :

1. — *Hugues IV*, qui suit, XI.
2. — *Bauduin*, abbé de Hautmont, décédé vers l'an 1394<sup>(1)</sup>.
3. — *Michel*, chevalier, seigneur d'Escarnes, qui épousa *Marie* LE LOUCHIER (*de sable semé de croix recroisettées au*

(1) Gallia Christiana, t. III.

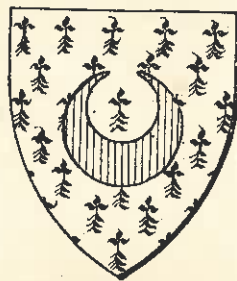
*pied fiché d'or, et trois louches du même mises en pal, le manche en bas), fille de Jacquemon, bourgeois de Tournai, et d'Isabelle le Muisis. Il en eut :*

*a. — Mahieu, seig<sup>r</sup> d'Escarnes.*



LE LOUCHIER

*b. — Marie, dame d'Escarnes après son frère, épousa Pierre BOTOUL (d'hermines à un crois-sant de gueules), bourgeois de Tournai ; dont postérité.*



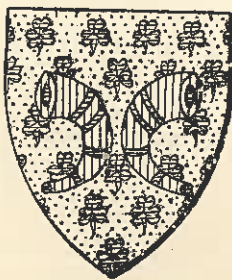
BOTOUL

XI. — HUGUES IV DE MAULDE, chevalier, seigneur de Maulde, décédé avant 1382, avait épousé *Isabeau DE WAUDRIPONT (d'or semé de trèfles d'azur, à deux huchets de gueules, enguichés et virolés d'azur, adossés en pal, l'embouchure en bas),* fille de Gilles, chevalier, seigneur de Waudripont, et de Mahaut le Prévost. Devenue veuve, *Isabeau se remaria « le nuit de Saint Remy 1382 »* avec *Grard de Rassoncamp,* écuyer, seigneur dudit lieu à Maulde. Elle mourut en 1400 et fut inhumée en l'église de Maulde, devant l'autel de la Vierge, avec cette épitaphe gravée autour de son effigie :

*Chi gist Isabeau DE WAUDRIPONT, jadis femme à Hue, s<sup>r</sup> de Maulde, et puis femme de Gérard de Rassoncamp, morte l'an MCCCC.*

Elle avait eu trois enfants :

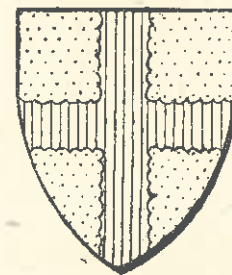
1. — *Hugues V,* qui suit, XII.
2. — *Gautier,* que nous retrouverons dans la série des seigneurs du Brœucq à Maulde.
3. — *Jehenne.*



WAUDRIPONT

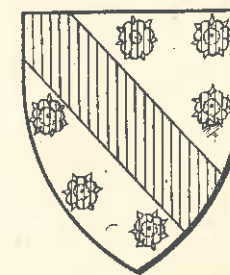
XII. — HUGUES V DE MAULDE, écuyer, seigneur de Maulde, etc., ayant pris part au meurtre de Jean dit Perceval du Chastel, sire de Louvignies, en 1384, fut condamné à faire le pèlerinage de Jérusalem et à payer une amende de 500 francs. Il obtint pour ce fait, en janvier 1388 (n. st.) des lettres de rémission du roi Charles VI (1).

Il épousa : 1° *Isabeau DE HAYNIN (d'or à la croix engrêlée de gueules)* dame du Hamel, fille de Jehan dit Brongnart,



HAYNIN

seign<sup>r</sup> de Hainin, près Saint-Ghislain, et d'Amfroipret, et de Marie de Pottes, sa 1<sup>re</sup> femme ; 2° *Jehenne DE WERVY OU DE WERVICQ (d'argent à une bande de gueules, ac-*



WERVICQ

*compagnée de six tourteaux de sable, alias de six roses de gueules en orle),* décédée en 1422, fille de Jean, bourgeois de Tournai, et de Catherine Hanette.

Hugues V testa à Maulde le 26 avril 1430, choisissant pour exécuteurs ses fils, son frère Gautier, et Jacquemart de Lannoy, seigneur d'Ogimont et de Courbe, et ordonnant sa sépulture en la chapelle Sainte-Catherine, où il voulait être représenté à genoux devant la Vierge et accompagné de ses deux femmes. Ce tombeau se voyait encore en 1768, mais on n'en a conservé qu'un fragment encastré dans le mur de l'église et l'épitaphe rimée qui suit :

*Chi devant desoubs ceste lame  
 Gist noble hom dont Dieux ait l'âme,  
 Hue de Maulde, escuyer et gent,  
 Qui fut aimé de mainte gent.  
 De Maulde en Haynaut fu seigneur,  
 Liuels en son temps en l'onneur*

(1) Voir : Cte DE CHASTEL, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 43 et 100.

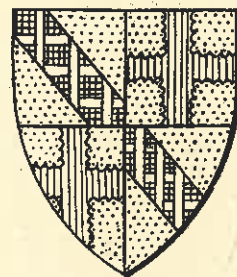


De Dieu et la Vierge pucelle  
 Rédiffia ceste capelle  
 Pour ce que la plache aimo bien  
 Et à l'église acquit du sien  
 XII lib. et XV s. de rente  
 Perpétuelle.....  
 Aux charges que tenue seroit  
 L'église qu'on célébreroit  
 Pour l'âme de luy et de ceuz  
 Qui au plaisir du Roy glorieux  
 Y tendoit à acompagnier  
 II messes esté et yvier  
 Chascune semaine en icelle  
 Capelle, et une tour moult belle.  
 En son temps à Maulde fonda  
 Et de ce siècle trespasa  
 L'an mil IIII<sup>e</sup> et XXX  
 Le XV<sup>e</sup> jour de décembre.  
 Et empries le dit escuier  
 Couche sa première moiltier  
 Demiselle Ysabel nommée  
 De Hainin, qui bien renommée  
 Paya de mort le tribu en  
 L'an mil IIII<sup>e</sup> mains IIII ans  
 En son partement de ce monde.  
 Et sy gist sa femme seconde  
 Laquelle ossy long temps vesquit  
 Bien honorablement, quy  
 Demiselle Jehenne fu  
 De Wervy nommée et mouru  
 L'an mil IIII cens vingt et II.  
 Dieux soit à leurs âmes piteux.

Hugues V avait eu de son premier mariage :

1. — Hugues VI, qui suit, XIII.
2. — Arnould, écuyer, mort sans postérité.
3. — Pierre, souche des seigneurs de Mansart, qu'on trouve plus loin.

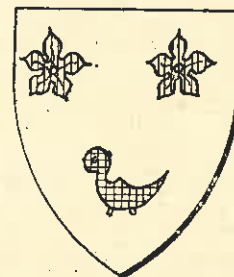
4. — Jehan (écartelé : aux 1 et 4, de Maulde ; aux 2 et 3, de Haynin), écuyer, épousa Quintine PRÉVOST (d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules), dame héritière de Callaing



MAULDE



PRÉVOST



MAHIEU



MOREAU

en Gommegnies et de Frasnai lez Gommegnies, fille de Quentin, seig<sup>r</sup> desdits lieux. Il en eut un fils, Pierre, auteur des seigneurs de Voureq à Velaines, et un autre fils, Jean, qui épousa Antoinette MAHIEU, (d'argent à deux quintefeuilles de gueules en chef, accompagnées en pointe d'une merlette de sable), fille de Guillaume, seigneur du

Petit-Quévy, et en eut un fils, Jean, décédé en 1544, époux d'Antoinette MOREAU (d'argent à trois têtes de more de sable) et souche des de Maulde de la Tourelle.

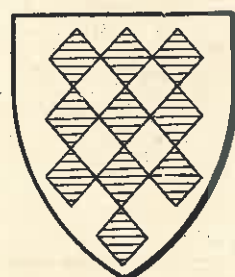
Cette filiation est indiquée par la double inscription qui se trouvait sur un tableau funéraire placé dans l'église de Maulde et représentant les défunts et leurs femmes.

*Nobilis vir Joannes de Maulde, eques, dominus de Callaing, Frasnait, obiit X martii 1544.*

*Felici memoriae nobilis Joannis de Maulde, equitis, domini de Callaing, Frasnait, qui patre Hugone, hujus territorii a Maulde toparcha, nec non matre domina Isabella de Haynin oriebatur et dominae Quintinae Prévost, uxoris; domini Joannis, filii, ac dominae Anthoniae Mathieu, ejus conjugis; progenitorum Joannis de Maulde, equitis, domini de Callaing, Fras-*

noit, qui obiit X martii 1544, domina Anthonia Moreau, ejus uxor superstes, marito, patri, avis mariti ponit curavit.

XIII. HUGUES VI DE MAULDE, écuyer, seigneur de Maulde, de la Court d'Abaumont, du Hamel, etc., décédé en 1464, épousa Marguerite DE HAUDION dit DE GHIBERCHIES ou GHIE-



HAUDION

BRECHIES (*d'argent à dix losanges accolées et aboutées d'azur, 3, 3, 3 et 1*), veuve de Melchior du Gardin, fille de Jean, seig<sup>r</sup> de Ghiberchies<sup>(1)</sup> à Béclers lez Maulde, et de Marie



Du Bos

DU BOS (*d'argent à un arbre arraché au naturel, alias de sinople, accosté de deux écureuils de gueules grim pant contre le fût*).

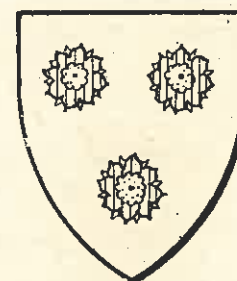
Par acte du 4 avril 1445, en présence de Pierre de Maulde, mainbour de l'église, et de Hugues de Maulde, seigneur, les hommes de loi déclarent, à la demande dudit seigneur, qu'ils se rappellent que le 13 juin 1443, noble homme Hue de Maulde et d<sup>lle</sup> Marguerite de Haudion, sa chère épouse, ont vendu à rente à Katine de Leuze, demeurant à Maulde, huit bonniers de terre gisant près de la Houpe d'Aubiermont, moyennant le paiement annuel à la Saint-Remy de 6 sous au seigneur et de quatre livres et demie à l'église de Maulde.

Leurs enfants furent :

1. — Hugues VII, qui suit, XIV.
2. — Gautier, écuyer, assassiné par Antoine bâtard de Coucy-Vervins, qui fut lui-même tué par le frère de sa victime, Jehan de Maulde dit à la Barbe.

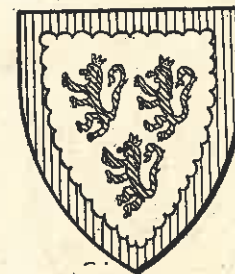
(1) Le cadastre actuel porte : *Liberchies*.

3. — Arnould, écuyer, seigneur du Plesnoi à Thieulain, du Saulchoi à Willanpuis, des Aulnes à Chapelle à Oie, etc., épousa : 1° Jehane DES ROSIÈRES (*d'argent à trois roses de*



DES ROSIÈRES.

*gueules bouton nées d'or*), fille de Jean, seigneur des Rosières à Béclers, et de Jeanne de Cordes ; 2° Jehane DE LANNOY (*d'argent à trois lionceaux de sinople, couronnés d'or*,



LANNOY

*armés et lampassés de gueules à la bordure engrêlée du même*), fille de Robert, écuyer, seigneur d'Ogimont à Velaines, et de Marie de Croix. Il eut :

a. — du 1<sup>er</sup> lit : Roland, écuyer, seigneur du Plesnoi, du Saulchoi, des Aulnes, épousa Catherine DE LANNOY, fille de Sidrac, écuyer, seigneur de la Motterie. Il en eut :

aa. — Hugues, écuyer, seigneur du Plesnoi, du Saulchoi, qu'il vendit le 1<sup>er</sup> avril 1539 (n. st.), et de Ghissignies à Pipaix, épousa Jeanne DE LE PLAIGNE ou DE PLAINES (*de gueules à une fasce d'argent accompagnée en chef de trois grelots rangés du même*), fille d'Hubert, seigneur de Moutry ou Mantry, et en eut :

aaa. — Jehan, écuyer, seigneur de Ghissignies, décédé sans alliance après 1551.

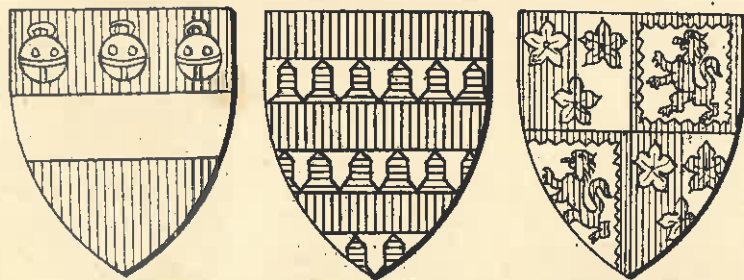
bbb. — Guillemette, épouse de Jacques D'ASSIGNIES (*fasce de gueules et de vair de six pièces*).

ccc. — Françoise, morte jeune.

bb. — Agnès, dame des Aulnes, épouse de Simon DE VALIÈRES (*écartelé : aux 1 et 4, parti de gueules et d'argent, à trois*



quintefeilles de l'un en l'autre ; aux 2 et 3, d'argent au lion de gueules ; à la bordure engrêlée du même). Dont postérité.



DE LE PLAÏGNE

D'ASSIGNIES.

DE VALIÈRES

cc. — Catherine, abbesse à Bourbourg.

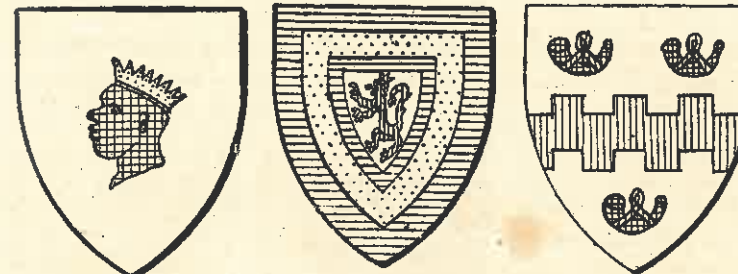
b. — Jeanne, épouse de Gilles GRIGNART dit DE LA MOTTE (d'argent à une tête de more de sable, couronnée d'or), écuyer, seigneur de Godebrie à Hérinnes. Dont postérité.

c. — du 2<sup>e</sup> lit : Jehan, écuyer, seigneur de la Cauchie, de Montuan, gouverneur de Fauquembergues, bailli de Mortagne, d'Antoing, etc., bourgeois de Tournai en 1537, membre du Magistrat et grand prévôt, créé chevalier par l'empereur Charles V, le 9 août 1549, épousa Jacqueline DE THIENNES (d'or à la bordure d'azur, à un écu d'argent bordé d'azur et chargé d'un lion de gueules ; armé, lampassé et couronné d'or), fille de Jehan, chevalier, seigneur de Lombise, et d'Agnès de Croix dite de Corbais. Il en eut :

aa. — Hugues, écuyer, mort sans alliance.

bb. — Louis, écuyer, seigneur de la Cauchie, bailli d'Antoing, épousa Catherine DU RICQUELIN ou RICQUELYNCK (d'argent à la fasce bréteessée et contre bréteessée de gueules, accompagnée de trois cors de sable liés et virolés de gueules), dame de Couthof.

cc. — N..., abbesse des Annonciades de Béthune.

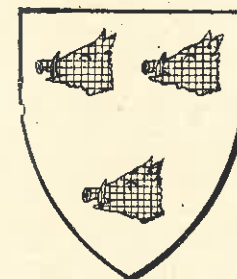


GRIGNART

THIENNES

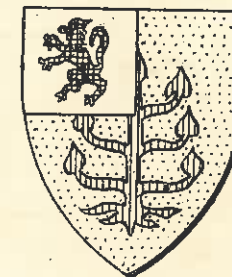
RICQUELYNCK

d. — Marguerite, épouse de Sandrart DE WARGNIES (d'argent à trois hures de sanglier de sable, défendues d'argent).



WARGNIES

e. — Guillemette, épouse d'Alexandre DE RACHE OU DE RASSE (d'or au créquier de gueules ; au franc canton



RASSE

d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules).

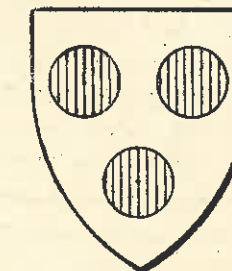
4. — Rasse, écuyer, décédé sans alliance légitime.

5. — Jehan dit à la Barbe, écuyer, seigneur du Hamel, etc., châtelain de Leuze, prévôt de la ville de Valenciennes, décédé le 10 août 1496 et inhumé au chœur de l'église de Maulde avec cette épitaphe :

Chi gist Jehan DE MAULDE, escuyer, fils de Hue, en son temps chastelain de Leuze, prévost de Valenciennes, qui trespassa l'an M. IIIC<sup>e</sup> et IIII<sup>xx</sup> et XVI, le X<sup>e</sup> jour du mois d'aoust. Prie pour l'âme.

Il avait épousé : 1<sup>o</sup> Suzanne DE MIRAUMONT (d'argent à trois tourteaux de gueules) ; 2<sup>o</sup> Marguerite ANTHONE. Il eut de cette dernière :

a. — Olivier, écuyer, seigneur du Hamel, etc., bailli de Chièvres, châtelain de Leuze, bailli de Condé sur l'Escaut,



MIRAUMONT



HOCQUART

prévôt de Valenciennes, qui épousa : 1° N. HOCQUART (de sable à trois maillets d'argent, surmontés chacun d'un croissant du même), fille de Jean, seigneur de Quévy le Grand ; 2° N. DE BONCAY ou BOUCAY. Il fut inhumé à Condé avec sa seconde femme, dont il eut :

aa. — Philippote, dame du Hamel, épouse de Gérard DE PLAINES, écuyer, seigneur de Fourserant.

b. — N..., épouse de Jehan CARLIER.

c. — N..., épouse de Balthasar DU CORNET.

6. — Marguerite, dame du tiers d'Abaumont, épousa, le 10 octobre 1449, Georges DE CORDES (d'or à deux lions de gueules, armés et lampassés d'azur, adossés et les queues fourchées et passées en sautoir), écuyer, seigneur de Popuelles et de Maubray, fils de Gilles et de Marguerite de Waucheul.

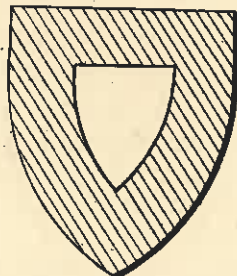


CORDES

7. — Jehane, épouse de Gilles DE CORDES, écuyer, seigneur du Quesne à Arc-Ainières, fils de Jean, seigneur du dit lieu, et de Jeanne de le Becque.

XIV. — HUGUES VII DE MAULDE, écuyer, seigneur de Maulde, de la Court d'Abaumont, de la Motte, etc., épousa par contrat du 11 mars 1465, par devant Bernard Oudry, tabellion à Tournai, Guillemette DE LOYAU COURT dite DU FRESNOI (de sinople à l'écu d'argent en abîme), fille de Gilles, écuyer, seigneur de Mauroi à Saint-Léger, des grand et petit Carnois à Anserœul, de Warigny, etc., et de Jeanne de Landas dite des Wastines.

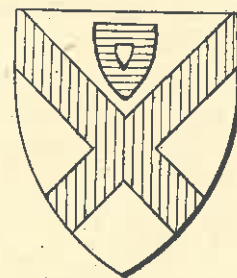
Le 6 mars 1472, suivant le conseil des membres de leurs familles, les deux époux firent le partage de leurs biens entre leurs enfants :



LOYAUCOURT

1. — Hugues VIII, qui suit, XV.

2. — Arnould, écuyer, seigneur de Mauroi à Saint-Léger, des Grand et Petit Carnois, de Clérieru, de Bruauvent à Maulde, etc., conseiller et chambellan de Philippe, archiduc d'Autriche,



DE L'ANGLÉE

mourut le 17 juin 1523, ayant épousé : 1° Quintine DE L'ANGLÉE (d'argent au sautoir de gueules, accompagné en chef d'un écu d'azur à l'écusson d'argent), fille de Jean, écuyer, seigneur de Pecq sur l'Escaut, et d'Agnès du Mez dite de Croix ; 2° le 9 octobre 1514, Marie DE LICHTERVELDE (d'azur au chef d'argent chargé de sept mouchetures d'hermines de sable, 4 et 3), fille de Jean, chevalier, seigneur de Beurewart, et d'Adrienne van der Gracht. Il eut :

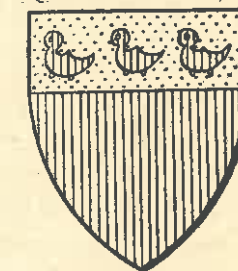
a. — du 1<sup>er</sup> lit : Guillemette, femme d'Antoine DE LA MOTTE (de gueules au chef d'or chargé de trois merlettes du champ) écuyer, seigneur de Papignies.

b. — Yolande, religieuse à Marquette-lez-Lille.

c. — du 2<sup>e</sup> lit : Léon, écuyer, seigneur de Mauroi, d'Anserœul, des Grand et Petit Carnois, de Clérieru, de Bruauvent, etc., épousa le 13 janvier

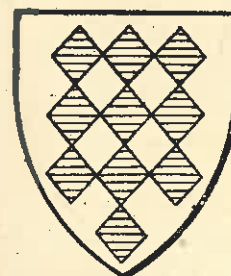


LICHTERVELDE

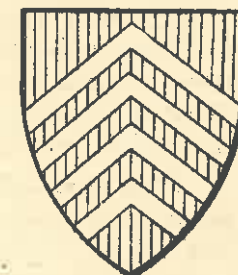


DE LA MOTTE

1540, Aldegonde DE HAUDION dite DE GHI BERCHIES (d'argent à dix losanges accolées et aboutées d'azur, 3, 3, 3 et 1), fille d'Antoine et d'Agnès DE BRACLE (de gueu-



HAUDION



BRACLE



les à quatre chevrons d'argent). Ils eurent :

aa. — Agnès, religieuse à Marquette-lez-Lille.

bb. — Antoinette, abbesse du même monastère. On voyait autrefois dans l'église de l'abbaye, un ex-voto placé par les deux sœurs en reconnaissance à Notre-Dame de Cambron pour la « parfaite guérison » d'Antoinette.

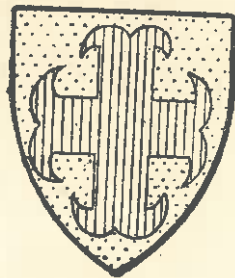
« Dame Antoinette DE MAULDE, avec sa sœur aînée, dame Agnès, par la grâce de Dieu religieuses de céans, ont fait faire et peindre ces miracles de Notre Dame de Cambron à l'honneur de la parfaite guarison que ladite dame Antoinette a receu audit Cambron d'une paralysie et débilité de tous ses membres dont elle avoit esté travaillée par l'espace de six ans et deux mois, par les mérites et intercession de cette glorieuse Dame, le XI<sup>e</sup> de septembre 1587; et depuis a esté faite et créée abbesse de céans le 4<sup>e</sup> jour du mois d'aoust -1596. A Dieu soit la gloire et à la benoîte Vierge Marie. Ainsy soit-il ».

Ladite abbesse fut inhumée au côté dextre du chœur, avec cette épitaphe, ornée de ses quatre quartiers: Maulde et Lichtervelde, Haudion et Braele.

« Cy dessous gist vénérable et noble dame, madame Antoinette DE MAULDE, fille de Léon, escuier, seigneur de Mauroy, vivante religieuse et abbesse de ce monastère, laquelle guérie miraculeusement à Notre-Dame de Cambron de paralysie, l'an 1587, fut faite abbesse le 4 d'aoust 1596, et après l'avoir régy et gouverné l'espace de 13 ans 4 mois et 19 jours, quitta cette vie mortelle le 2 de décembre 1609, âgée de 64 ans ». (1)

cc. — Georges, écuyer, seigneur de Maubrai, Anserceul, etc., mort de la peste en août 1597, épousa, le 13 avril 1578, Jossine DE COURTEVILLE D'HODICQ (d'or à la croix ancrée de gueules), fille et héritière de Jacques, chevalier, seigneur de la Buissière en Artois, et de Françoise de Croix. Il en eut :

aaa. — Léon, écuyer, mort en bas âge.



COURTEVILLE

(1) Char. TH. LEURIDAN, Epigraphie du Nord, t. III, p. 639 et 640. (Mémoires de la Société d'études, t. X).

bbb. — Jacques, chevalier, seigneur d'Anserceul, de Godemont à Béclers, de la Buissière, etc., vendit, le 30 août 1628, sa cense de Bruauvent et son fief de Godemont à Jean Pally, écuyer, seigneur de Thimougies et de Quevaucamps, et légua ses biens à son neveu, François, fils d'Antoine.

ccc. — François, écuyer, mort en bas âge.

ddd. — Antoine, chevalier, seigneur de Mauroi, etc., épousa le 12 janvier 1608, Isabeau BERNARD (de gueules à l'épée d'argent gardée d'or, accompagnée de deux molettes d'argent), dame de Baudignies à Mourcourt, de Smerpont à Warcoing, etc., fille de Philippe, écuyer, et d'Isabeau de Hornut. Ils eurent dix enfants dont descendent les marquis de la Buissière dits comtes de Maulde.

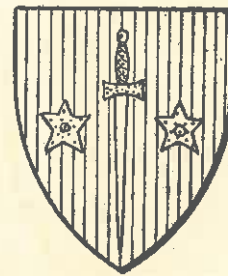
eee. — Pierre, écuyer, prêtre.

fff. — Françoise, épousa le 3 novembre 1615 Hercule DE NÉBRA (d'azur à une échelle de cinq échelons d'or), écuyer, seigneur de Nébra, fils de Henri, chevalier, gouverneur de Douai.

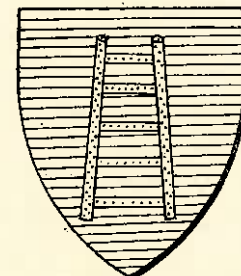
ggg. — Marguerite, religieuse à Marquette.

hhh. — Marie, morte jeune.

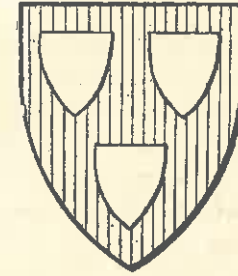
3. — Agnès, épouse de Jehan DIEPONT ou DU PONT (de gueules à trois écussons d'argent).



BERNARD

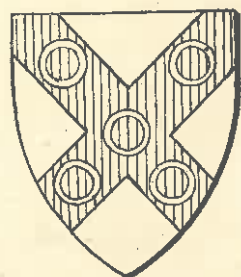


NÉBRA



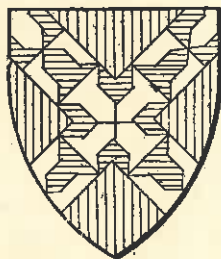
DU PONT

XV. — HUGUES VIII DE MAULDE, écuyer, seigneur de Maulde, de la Cour d'Abaumont, etc., épousa Catherine VAN



BERGHE

DEN BERGHE, dite DE BERGHE (*d'argent au sautoir de gueules chargé de cinq annelets du champ*), fille de Josse, écuyer, seigneur de Wattervliet, etc., et de Catherine

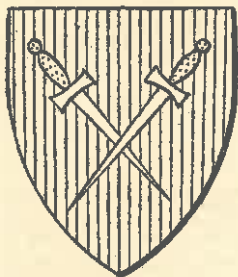


BAILLEUL

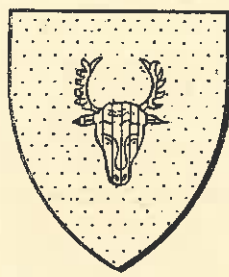
rine DE BAILLEUL-DOUXLIEU (*de gueules au sautoir de vair*). Les comptes de l'église et des pauvres de Maulde lui furent présentés en 1489, 1492 et 1498. Il mourut en 1502 ; le 20 septembre de cette année, sa veuve reçoit le relief d'un fief tenu de Maulde. Leurs enfants furent :

1. — Nicolas, qui suit, XVI.
2. — Guillemette, qui suivra, XVII.
3. — Colette, qui épousa : 1° Jacques VAN MEETKERCKE

(*de gueules à deux épées d'argent gardées d'or, mises en sautoir, pointes en bas*), écuyer, seigneur de la court de Snelleghem, échevin du Franc de Bruges, fils de Jacques, écuyer, et de Barbe d'Ault ; 2° à Dixmude, le 10 avril



MEETKERCKE



DE CERF

1540 (n. st.) Jean DE CERF (*d'or à un rencontre de cerf de gueules*), écuyer, seigneur de Haghedoorne, échevin du Franc de Bruges, fils de Jean, écuyer, et de Marguerite van Haesebrouck.

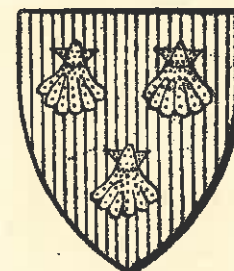
XVI. — NICOLAS DE MAULDE, au nom duquel sa mère fit rapport, le 26 janvier 1506, des fiefs d'Abaumont et des Bois de Maulde à Anseau de le Woestyne, seigneur de Grandmetz, mourut fort jeune, laissant pour héritières féodales ses deux sœurs, dont l'aînée, Guillemette, porta la seigneurie de Maulde,

par son mariage, dans la famille de Ricamez. Ainsi finit la longue lignée de nos seigneurs du nom de Maulde.

III.

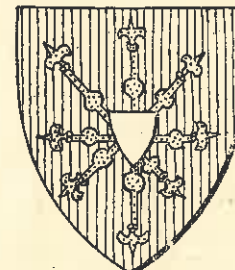
Les Seigneurs de Maulde — Familles de Ricamez; d'Estavayé; de Carondelet.

XVII. — GUILLEMETTE DE MAULDE, dame héritière de Maulde, de la Court d'Abaumont, du Bois de Maulde, etc., épousa : 1° en 1516, Jean DE RICAMEZ (*de gueules à trois coquilles d'or*), chevalier, seigneur dudit lieu, de Rullecourt, d'Hérissart, d'Escoivres, etc., veuf de Catherine de Barbençon, et fils de Jehan, chevalier, seigneur de Ricamez et autres lieux,



RICAMEZ

et de Marguerite de Villers, dame de Fillecamps, d'Hérissart, etc., 2° en 1536, Hector DE CLÈVES-RAVENSTEIN (*de gueules à un rais d'escarboucle pometé et fleu-*



CLÈVES

ronné d'or chargé en cœur d'un écu d'argent), chevalier, seigneur de Berkinsart, de la Court à Moustier, etc., fils naturel de Philippe, chevalier, seigneur de Ravenstein, etc., chevalier de la Toison d'or, et de Passchyne van der Marcke.

Le 14 avril 1528, elle présenta à Nicolas de la Woestyne, seigneur de Grandmetz, le rapport et dénombrement de ses fiefs de Maulde, de la Court d'Abaumont et des Bois (1) et le 20 octobre 1548 le même rapport au nom de sa fille Guillemette de Ricamez. Elle fit son testament le 30 juillet 1552, devant le curé de Maulde, Martin Legrand, notaire apostolique et impérial, demandant d'être inhumée dans l'église de Maulde, au

(1) Arch. du Château de Kimmel, original muni d'un sceau parti de Ricamez et de Maulde.



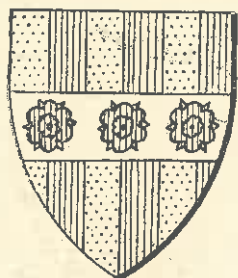
tombeau d'Hector de Clèves, son second époux, et fondant un obit pour ses père et mère; ses exécuteurs testamentaires furent Jean de Maulde, Léon de Maulde, seigneur de Mauroi, Jean de Vendeville et Louis de Maulde. Elle mourut en 1556, ayant eu quatre enfants :

1. — du 1<sup>er</sup> lit : *Guillemette de Ricamez*, qui suit, XVIII.
2. — *Alix de Ricamez*, religieuse.

3. — du 2<sup>e</sup> lit : *Guillemette de Clèves-Ravenstein*, dame de Berkinsart, de la Court, etc., qui épousa *Arnould DE HARCHIES* (d'or à cinq cotices de gueules), chevalier, seigneur de Milomez, d'Hallennes, d'Erquinghem le Sec, etc., grand prévôt de Tournai, fils d'Arnould, écuyer, seigneur desdits lieux et d'Antoinette de Thieulaine.

4. — *Anne de Clèves-Ravenstein*, qui épousa : 1<sup>o</sup> *Philippe DE HEUCHIN* (d'argent semé de billettes de sable, au lion du même sur le tout), écuyer, seigneur de Staple, etc.; 2<sup>o</sup> *Bon-Giano TADDEI* (d'azur à trois chevrons d'or sommés chacun d'un besant du même et chaque branche chargée de trois chevrons de gueules; au chef parti: au 1, d'azur à la croix de Jérusalem d'argent, accostée de deux fleurs de lis d'or; au 2, de gueules à la croix retranchée d'argent), chevalier, gentilhomme de la maison d'Henri IV, roi de France.

XVIII. — *GUILLEMETTE DE RICAMEZ*, dame de Ricamez, de Rullecourt, d'Hérissart, de Maulde, de la court d'Abbaumont, etc., épousa : 1<sup>o</sup> *François D'ESTAVAYÉ* (palé d'or et de gueules de six pièces, à une fasce d'argent chargée de trois roses de gueules



ESTAVAYÉ

brochant sur le tout), chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Sorel et de Guitemont, co-seigneur de Mézières en Suisse, décédé en 1565, fils de Philippe, che-

valier, co-seigneur d'Estavayé au pays de Vaud, etc., et de



RENTY

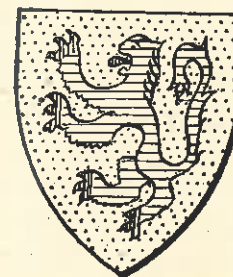
*Charlotte de Luxembourg*; 2<sup>o</sup> *Louis DE RENTY* (d'argent à trois doloires de gueules, les deux chef adossées), chevalier, seigneur de Curlu, d'Embry, etc., fils de Louis, chevalier, seigneur desdits lieux, et d'Adrienne de Grouches, dame de Griboval.

Elle eut du premier mariage :

1. — *Claude-Charles d'Estavayé*, qui suit, XIX.

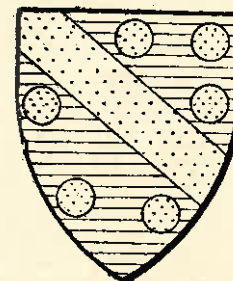
2. — *Antoine d'Estavayé*, chevalier, seigneur de Vaux, de Beauvilliers, de Grandchamp, etc., co-seigneur de Mézières, gentilhomme de la Chambre de Monsieur, frère du Roi, époux de *Charlotte DE ROUCY* (d'or au lion d'azur, armé et lampassé de gueules). Dont postérité.

3. — *Françoise d'Estavayé*, sans alliance.



XIX. — *CLAUDE-CHARLES D'ESTAVAYÉ*, Roucy chevalier, dit le baron de Maulde, co-seigneur d'Estavayé, seigneur de Sorel, de Maulde, de Bitremont, de Ricamez, de Rullecourt, d'Hérissart, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, colonel du régiment de Picardie, capitaine des légions de Picardie et d'Ile de France, mourut sans postérité légitime. Il n'avait pas, d'ailleurs, conservé sa seigneurie de Maulde qu'il avait vendue à Paul Carondelet; l'acte d'adhérentement date de 1584.

XX. — *PAUL CARONDELET* (d'azur à la bande d'or, accompagnée de six besants du même mis en orle), fils de Paul et de Marie d'Ailly, était né au Château de Mousty sur Thy en 1551; il mourut à Bouchain le 1<sup>er</sup> mai 1625. Il fut seigneur de Villers au Bois et d'Haine Saint-Pierre, de Maulde et du Fermont par achat, baron de Noyelles sur Selle et seigneur de Prêmesques par son mariage, lieutenant général des armées de Sa Majesté Catholique, gouverneur des ville et châtellenie de Bouchain et du



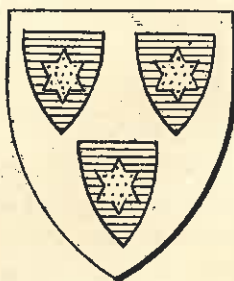
CARONDELET

Comté d'Ostrevant en 1593, chevalier par lettres patentes données à Madrid le 21 avril 1597, conseiller des guerres de Sa Majesté en 1607.

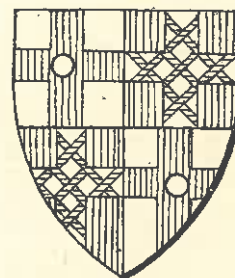
Notre nouveau seigneur de Maulde fut victime de sa fidélité à ses princes légitimes; elle attira sur lui la vengeance des rebelles. Ses biens furent confisqués, son château de Noyelles-sur-Selle fut rasé, ses fermes et moulins brûlés. Pour l'indemniser de ses pertes, les Archiducs Albert et Isabelle lui octroyèrent, le 24 juillet 1607, la jouissance des revenus de la seigneurie de Mansart, séquestrée à la suite de la rébellion de Guillaume de Maulde; mais cette donation prit fin par un arrêt du Conseil privé de Bruxelles, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1609. Cet arrêt permettait aussi au fils de Guillaume de Maulde de rentrer en possession de la seigneurie du Fermont, par la remise de 5000 livres d'Artois de 40 gros à Paul Carondelet qui avait acquis cette terre en 1587, alors qu'elle était mise en décret par le Prince de Parme.

En 1586, notre seigneur avait fait restaurer la tour de Maulde, comme l'indique son écu placé sur le manteau de la cheminée et accolé à celui de sa seconde femme. En 1606, il fit construire la maison à étage de « la Couronne » pour servir aux plaids de la cour d'Abaumont.

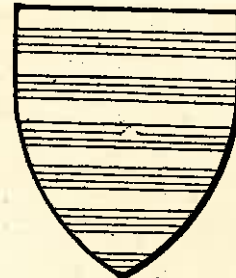
Paul Carondelet épousa : 1<sup>o</sup> en 1574, *Hélène d'ENNETIÈRES* (d'argent à trois écussons d'azur, chargés chacun d'une étoile à six rais d'or), dame de Beaumez, décédée le 17 octobre 1583, veuve de Pierre de Preys, écuyer, seigneur de le Dale à Reckem, décédé en 1573, et fille de François écuyer, seigneur de Beaumez à Saméon, et de Barbe le Boulanger; 2<sup>o</sup>, en 1586, *Florence de BREUCAUDIN* (écartelé: aux 1 et 4, d'argent à la croix de gueules, chargée en cœur d'un besant du champ; aux 2 et 3, de gueules à la croix d'argent fretée d'azur) et 3<sup>o</sup> *Anne de MONTIGNY* (burelé d'argent et d'azur de douze pièces), dame de Noyelles-sur-Selle, etc., fille de Geor-



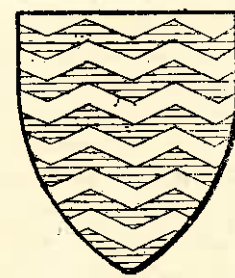
ENNETIÈRES



BREUCAUDIN



MONTIGNY



NOUVELLES

ges, seigneur dudit lieu, Poix, etc., et de *Charlotte de NOUVELLES* (burelé vivré d'argent et d'azur de douze pièces). Cette troisième épouse survécut à son mari; en 1630 elle fit placer le maître autel de l'église de Maulde, qui porte ce millésime et les armes de Carondelet. Elle mourut le 6 septembre 1638, ayant eu, entre autres enfants :

1. — *Georges*, qui suit, XXI.
2. — *Antoine*, qui suivra, XXIII.
3. — *François*, né en 1592, chanoine de Cambrai en 1611, archidiacre de Brabant en 1619, doyen du Chapitre en 1628, accusé faussement de trahison, fut emprisonné au château d'Anvers, où il mourut accablé par le chagrin, le 9 octobre 1635.

**XXI.** — *GEORGES DE CARONDELET*, seigneur de Noyelles et de Villers au Bois, gouverneur de Bouchain après son père, conseiller au Conseil de guerre de Sa Majesté, député de la noblesse des Etats du Hainaut en 1631, mourut à Bouchain, le 9 avril 1633, d'une blessure reçue dans une sédition militaire. Il avait épousé en 1617 *Marie de CARONDELET-POTELLES*, qui mourut en mars 1629, laissant un fils Charles, qui suit, XXII.

**XXII.** — *CHARLES DE CARONDELET*, reçu page de l'empereur Ferdinand II le 19 juillet 1630, fut assassiné à Ruremonde, à l'âge de 20 ans. Il servait dans le régiment de Prédrosa.

**XXIII.** — *ANTOINE DE CARONDELET*, chevalier, né au château de Noyelles sur Selle en 1602, devint, après son frère et son neveu, seigneur de Maulde, dont il fit relief à la cour de

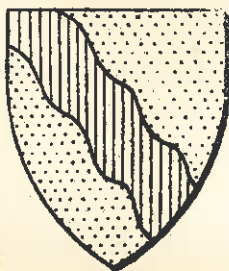


Grandmetz le 7 octobre 1638, par procuration donnée à son bailli Jacques Leleux. Il épousa, par contrat du 12 décembre 1649, *Jeanne-*



LANNOY

*Louise DE LANNOY (d'argent à trois lions de sinople, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or), née le 14 mars 1624, décédée le 22 octo-*



COUDENHOVE

bre 1692, fille de Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Bersée, de Hautpont, de Santes, de l'Escaillerie, etc., et de *Jeanne VAN COUDENHOVE (d'or à la bande ondée de gueules).*

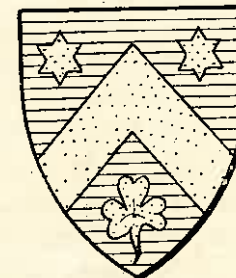
Antoine de Carondelet paraît avoir été un prodigue. En 1641, il emprunte sur sa terre de Maulde 1812 florins à Simon Poullereau, greffier de la baronnie de Leuze ; en 1643, à Lancelot de Haudion, 3000 florins « pour paiement de ses dettes et désengagement de bijoux » ; en 1652, il vend à François Hériguer la seigneurie de la Motte pour le prix principal de 2177 florins 13 patars, plus 500 florins de don gracieux à la dame de Carondelet et 20 florins aux bailli et greffier de Maulde. Enfin, le 20 novembre 1652, il vend sa terre et seigneurie de Maulde<sup>(1)</sup>. Il mourut le 17 avril 1684.

(1) Goethals, dans son *Miroir*, t. II, p. 671, dit que Gilles Erremanit acquit d'Antoine de Carondelet et Louise de Lannoy, par contrat du 7 mai 1652, la terre et seigneurie de Maulde et en fut adhérité le 12 novembre. — Il s'agit ici des 6 bonniers éclissés de la Motte.

IV.

Les seigneurs de Maulde. — Erection de la Seigneurie en vicomté. — Les Fariaux. — Les Cossée de Maulde.

XXIV. — JACQUES FARIAUX (*d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles à six rais et en pointe d'un trèfle du même*), acquéreur de la seigneurie de Maulde, s'illustra au service de la maison d'Espagne sous Philippe IV, puis sous Charles II. Il fut créé chevalier en 1659 et devint membre du Conseil de guerre de Sa Majesté, général de bataille de ses armées et gouverneur de la ville d'Ath.



FARIAUX

En 1668, le traité d'Aix la Chapelle fit passer la terre de Maulde au pouvoir de la France ; le domaine de Jacques Fariaux fut sequestré. Notre seigneur n'en demeura pas moins fidèle à l'Espagne et lorsque les troupes de Louis XIV envahirent nos provinces pour aller attaquer la Hollande et que Charles II déclara la guerre à la France, Fariaux se mit en communication avec les forces hollandaises, rassemblées autour de Venloo ; l'offensive qu'il déclancha contre Maestricht, occupée par les Français, força Condé à quitter la Hollande où il ne conserva que cette dernière ville.

Cette action d'éclat valut à Fariaux les faveurs de son Souverain, et lorsque le vieux général dut renoncer à la carrière des armes, Charles II érigea la terre de Maulde en vicomté par lettres patentes de 1679.

Voulant jouir d'un repos bien mérité, Fariaux se retira dans sa vicomté, mais celle-ci fut de nouveau confisquée en 1682. Il se réfugia à Ath, où il mourut en 1695.



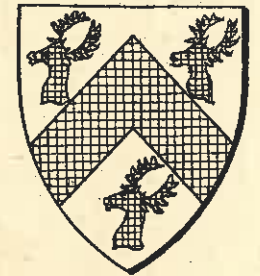
PORTRAIT DU GÉNÉRAL FARIAUX.

Le portrait du général Fariaux se trouve au musée de Mons. Nous en devons la photographie à l'obligeance de M. Lambert-Cossée de Maulde.

XXV. — FERDINAND-JACQUES FARIAUX, son fils, lui succéda comme vicomte de Maulde. Ayant, comme son père, mis son épée au service de Charles II, il partit pour le royaume de Naples en 1699 ; il y demeura après la mort du prince et soutint la cause de Philippe V d'Espagne pendant la première partie de la guerre de succession. Il mourut en 1704, laissant deux enfants :

1. — *Claude-François-Joseph*, qui suit, XXVI.

2. — *Anne-Marie-Joseph*, qui épousa *Alexandre DE COULLEMONT* (d'argent au chevron de sable, accompagné de trois têtes et cols de cerf coupés. du même), écuyer, habitant Mons. Par son testament fait à Bruxelles le 14 mai 1699, Ferdinand-Jacques avait institué pour héritier universel son fils, Claude-François, à charge de payer à sa sœur, comme port de mariage, une rente de 800 florins au denier vingt, à hypothéquer sur la terre de Maulde. Ses exécuteurs testamentaires, Antoine Dekere, pasteur de Sainte-Gudule, et Jacques-Philippe-Joseph de la Fontaine Wicart, firent reconnaître le testament devant la cour de Grandmetz le 3 août 1705.



COULLEMONT

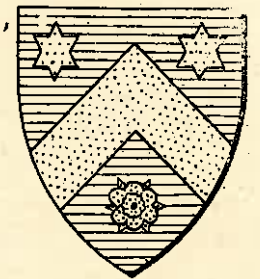
XXVI. — CLAUDE-FRANÇOIS-JOSEPH FARIAUX, chevalier, vicomte de Maulde, seigneur de Troisvilles et de Bertry en Cambrésis, habita le château de la Sotière à Troisvilles. A la mort de son père, il était encore mineur et le relief de la vicomté de Maulde fut fait en son nom, par les exécuteurs testamentaires, le 13 août 1705.

Claude ne servit à sa sœur la rente qu'il lui devait que fort irrégulièrement, à tel point qu'Alexandre de Coulemont, son beau-frère, dut avoir recours aux tribunaux. Il porta sa cause au Grand Conseil de Malines qui, en 1738, ordonna la saisie de la terre de Maulde. Pour éviter ce séquestre, Claude céda sa vicomté en avance d'hoirie à son fils Charles-François, puis, à la mort de celui-ci, à son autre fils Claude-Joseph, comme nous le verrons tout à l'heure. Claude-François-Joseph



LE SART

Fariaux de Maulde épousa : 1° *Charlotte-Antoinette LE SART* (Tiercé en pal : au 1, d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, la queue nouée ; au



FOULON



2, coupé : en chef de gueules à une demi-aigle d'argent mouvante de dextre ; en pointe d'argent à une demi croix pattée de gueules, mouvante de dextre ; au 3, d'or à trois barres d'azur), qui mourut à Troisvilles, le 6 février 1722, à l'âge de 28 ans ; 2<sup>e</sup> Thérèse-Frédéric-Joseph FOULON D'ANTHEVILLE (d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles à six rais et en pointe d'une rose du même).

Il eut :

1. — du 1<sup>er</sup> lit : Charles-François-Ghislain, qui suit, XXVII.

2. — Isabelle-Joseph, baptisée à Troisvilles, le 23 juin 1718.

3. — du 2<sup>e</sup> lit : Jeanne-Joseph, née le 7 février 1724, baptisée le 14 à Troisvilles.

4. — Charles-Joseph, qui suivra, XXVIII.

5. — Reine-Désirée, née le 28 novembre 1726, baptisée le 10 décembre à Troisvilles.

6. — Sophie-Joseph-Félicité, baptisée le 28 février 1728 à Troisvilles.

7. — Amélie-Joseph, née le 27 mars 1729, baptisée le 3 avril à Troisvilles.

8. — Scholastique-Joseph, baptisée à Troisvilles le 24 décembre 1731.

9. — Marie-Eugénie-Joseph, baptisée à Troisvilles le 25 septembre 1735 (1).

XXVII. — CHARLES-FRANÇOIS-GHISLAIN FARIAUX, baptisé à Troisvilles le 23 septembre 1716, chevalier, officier au régiment d'infanterie de Guise au service de Sa Majesté très chrétienne, devint vicomte de Maulde par l'avance d'hoirie que lui fit son père. Par acte du 31 janvier 1742, pardevant M<sup>e</sup> Hayoit, notaire royal à Tournai, il accepta la cession de la terre de Maulde avec toutes ses charges : les 16.000 livres hypothéquées par M. de Coulemont et les 4.000 florins au profit du sieur Meuret d'Ath et s'obligea en outre au port de mariage de ses frères et sœurs du second lit.

Il mourut sans postérité en 1747.

(1) Abbé G. MOMAL, *Monographie communale et paroissiale de Troisvilles*, p. 38 à 41.

XXVIII. — CLAUDE-JOSEPH FARIAUX, baptisé à Troisvilles le 4 septembre 1725, chevalier, devint vicomte de Maulde par la cession en avance d'hoirie que lui fit son père le 17 mai 1747 ; mais il ne conserva pas cette terre qu'il vendit, avec la cense d'Abaumont, par acte du 18 septembre 1750, devant les hommes de fief de Grandmetz, à Charles-Antoine-Dieudonné Cossée, seigneur de Sémeries et Cordes.

XXIX. — CHARLES-ANTOINE-DIEUDONNÉ COSSÉE (d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux aigles affrontées d'or et en pointe d'un lion du même), nouveau vicomte de Maulde, descendait d'une ancienne famille de bourgeois et d'échevins de Mons (1). Il était le onzième des enfants de Charles-Antoine, seigneur d'Auval, échevin de Mons, puis conseiller au Conseil souverain. Il était né à Mons le 10 septembre 1701 ; seigneur de Sémeries, de Cordes, châtelain de la ville et Châtellenie d'Ath, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort, il fut anobli et créé chevalier par lettres patentes du 6 juillet 1743.



Cossée

En acquérant en 1750 la vicomté de Maulde, il la laissa grevée de 2231 l. 45 s. de rente due aux Coulemont de Tupignies ; et cette rente fut renouvelée le 23 juin 1751.

Charles-Antoine-Dieudonné épousa à Ath le 13 juin 1727, Marie-Thérèse-Éléonore DE LE TENRE (d'azur à un pélican dans son aire d'or), née en 1695, décédée le 21 juin 1739, fille de Mathieu, greffier de justice à Ath, ancien juge des domaines, anobli en 1718, et de Marie-Thérèse de le Court. Il testa le 28 juin 1753 et mourut le 3 septembre suivant ; il fut inhumé à Sainte-Waudru de Mons.



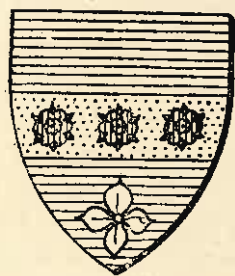
DE TENRE

Il eut sept enfants, tous nés et baptisés à Saint-Germain de Mons ; parmi lesquels :

(1) Sa généalogie a été insérée dans *l'Annuaire de la noblesse belge*, année 1890, première partie.

1. — Charles-Marie-Joseph, qui suit, XXX.

2. — Marie-Jacqueline-Thérèse-Rose, née le 13 janvier 1730, décédée le 20 décembre 1761, épousa : 1° à Mons, le 27 août 1750 Antoine-François DEL FOSSE dit d'ESPIERRES (d'azur à la



DEL FOSSE

fasce d'or chargée de trois roses de gueules feuillées de sinople, et accompagnée en pointe d'une quartefeuille d'argent), seigneur des Près

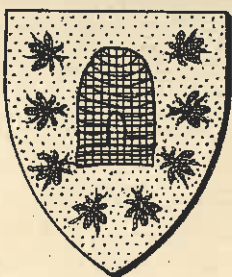


MALEINGRAU

Hennequin, fils

de Nicolas, créé baron en 1720, et de Marie-Françoise de Bayart ; 2° à Mons, le 6 février 1757, Siméon-Jean-Joseph DE MALEINGRAU d'HEMBISE (de gueules au chevron d'argent, au chef du même, chargé d'un lion léopardé du champ).

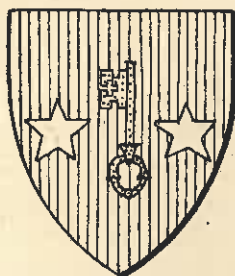
3. — Bon-Charles-Eléonore, seigneur de Semeries, de Cordes et de Croix, né à Mons en 1732, décédé en 1765, épousa Marie-Sophie MARBAIS dite DU GRATY (d'or à une ruche de sable accostée de huit abeilles du même, volantes vers la ruche, posées 3 et 3 en pal à dextre et à senestre, et 2 sous la ruche), fille de Bonaventure, seigneur du Graty, anobli en 1750. Il est la souche des Cossée de Semeries.



MARBAIS

XXX. — CHARLES-MARIE-JOSEPH COSSÉE, vicomte de Maulde, né le 22 février 1729, épousa à Ath, le 9 août 1757, Marie-Hélène DE PESTRE (de gueules à une clef d'or en pal, accostée de deux étoiles d'argent).

Il mourut prématurément le 6 janvier 1760, laissant un fils en bas âge Jean-Baptiste-Isidore, qui suit, XXXI.



PESTRE

Sa veuve se remaria avec Léopold-Alexis-Joseph Le Maire, seigneur de Sars-le-Comte, Papignies, receveur des Etats du Hainaut, qui administra la seigneurie pendant la minorité de Jean-Baptiste-Isidore. Vrai tyranneau de village, il fit preuve d'une singulière mentalité, confinant un peu au cynisme.

Le 22 juillet 1779, un terrible ouragan cause de grands dégâts au château, détruit la ferme et le moulin et renverse 180 arbres de haute futaie dans le parc et le long des chemins de la seigneurie. On prévient Le Maire qui est à Mons. Le désastre ne l'impressionne guère, car il répond à son bailli Leclercqz : « Allez chez le fermier prendre les hommes et les chevaux nécessaires pour dégager les chemins... C'est au fermier à reconstruire sa ferme... Le meunier relèvera son moulin... Ne pas s'inquiéter des réclamations des paysans ». Les choses ne pouvaient se passer ainsi. Le meunier Mariaule laissa à Le Maire le soin de réédifier son moulin ; quant au fermier, Noël-Joseph André, il fut moins heureux ; une clause de son bail mettant à sa charge les restaurations des granges et étables de la cense, il perdit son procès contre Le Maire.

Vers la même époque, Le Maire faisait de vives remontrances à son bailli qui avait eu recours à la maréchaussée pour faire appréhender un incendiaire. « Il devra à l'avenir ne pas s'occuper si activement de telles choses, mais les laisser s'endormir... en homme prudent ». La police de la seigneurie lui est chose indifférente ; les frais qu'elle occasionne l'impressionnent davantage.

En 1781, Jean-Baptiste-Isidore prévient le bailli qu'il prendra désormais lui-même l'administration des affaires de sa vicomté.

XXXI. — JEAN-BAPTISTE-ISIDORE COSSÉE DE MAULDE, né à Mons le 16 juin 1759, embrassa la carrière des armes. En 1790, il rejoint les volontaires brabançons du brave Vandermissie, qui était allé prendre position en face des impériaux occupant Namur. De Maulde s'y comporta avec courage, spécialement lors de la déroute du 18 janvier 1790, en essayant à plusieurs reprises, avec ses deux cousins, de rallier les volontaires qui se débandaient. Sa bravoure lui valut d'être nommé,



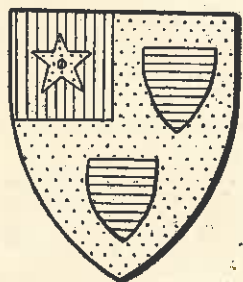
le 25 janvier, capitaine d'escadron par les Etats de Hainaut, et reconnu au même grade par le département de la guerre des Etats-Belgique-Unis, le 3 avril suivant.

En 1808, Jean-Baptiste-Isidore était maire de Maulde ; en 1816, membre des Etats de la Province de Hainaut. Le 2 novembre 1818, il fut nommé mayor de Maulde par le roi Guillaume. Par arrêté royal du 28 février 1823, il obtint reconnaissance de noblesse et concession du titre de vicomte transmissible à sa descendance masculine par ordre de primogéniture.

En octobre 1785, il avait fait l'acquisition de la seigneurie de Froidmanteau et l'année suivante entreprit la reconstruction de l'ancien château.

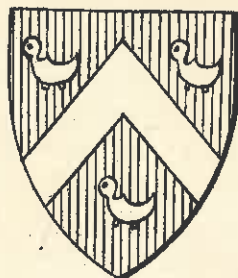
Au cours de l'année 1794, voulant dégrever Froidmanteau des rentes dont il était chargé envers le Chapitre de Tournai, il en offrit le remboursement ; le Chapitre voulant différer, il consigna, le 17 octobre, à la cour de Grandmetz, pour le capital et les arrérages, la somme de 12.838 l. 15 s. 6 d... en assignats.

Jean-Baptiste-Isidore, décédé à Maulde le 19 février 1834, avait épousé : 1° à Bruxelles, le 3 juillet 1794, *Henriette-Charlotte - Joséphine*



DE LATRE

DE LATRE DE RES-SAY (d'or à deux écus d'azur, l'un en chef à senestre, l'autre en pointe, au franc quartier de gueules chargé d'une étoile d'or) décé-



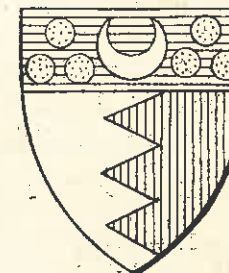
BOUCHELET

dée à Maulde le 19 juillet 1799 ; 2° à Maulde, le 17 juin 1801, *Marie-Anne-Françoise-Hyacinthe BOUCHELET DE NEUVILLE* (de gueules au chevron d'argent accompagné de trois merlettes du même), née à Auchy (Nord) le 21 septembre 1779, décédée à Maulde le 18 octobre 1863.

Il eut de ce second mariage :

- 1. — *Edouard-Auguste-Joseph*, qui suit, XXXII.

2. — *Marie-Delphine-Auguste-Robertine*, née à Maulde, le 20 juin 1803, décédée à Blicquy le 23 juin 1878, épousa à Maulde, le 20 juin 1827, *Charles-François-Alexis-Christian DU ROY DE BLICQUY* (parti émanché de trois pièces de gueules sur argent, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté à dextre et à senestre de trois besants mal ordonnés d'or), né à Ath le 28 janvier 1798, décédé à Blicquy le 16 novembre 1875.



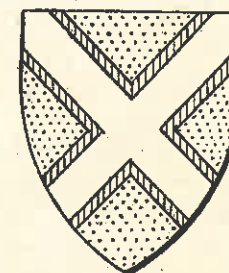
DU ROY

- 3. — *Gusmar-Charles-Joseph*, qui suivra, XXXIII.

- 4. — *Alfred-Isidore-Charles*, qui suivra, XXXIV.

5. — *Vigor-Antoine-Joseph*, né à Maulde le 16 juillet 1807, y décédé le 5 mai 1853.

6. — *Flore-Marie-Louise*, née à Maulde le 11 février 1711, décédée à Harvengt le 26 avril 1835, épousa à Maulde le 26 avril 1831, son cousin, *Gustave-Antoine-Eugène-Joseph DE LA ROCHE DE MARCHIENNE* (d'or au sautoir d'argent bordé de gueules), né à Mons le 31 janvier 1806, décédé à Harvengt le 1<sup>er</sup> juin 1876.



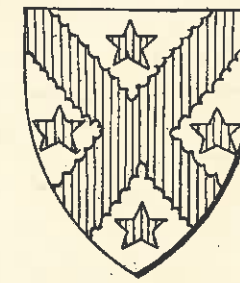
DE LACHE

XXXII. — *EDOUARD-AUGUSTE-JOSEPH COSSÉE*, vicomte DE MAULDE, né à Maulde le 10 mai 1802, habita Ghysegny, puis Saint-Amand, où il mourut le 13 octobre 1857. Il épousa : 1° à Saint-Dizier (Haute-Marne), le 19 mai 1828, sa cousine-ger-



ESCLAIBES

maine *Aglæ-Théodore - Françoise D'ESCLAIBES* (de gueules à trois lions d'argent couronnés d'or), née à Moustier sur Saulx (Meuse) en 1803, décédée à



TONS D'INCOURT

Douai le 20 mars 1835, fille du comte de Clermont; 2° à Pipaix, le 29 octobre 1838, *Victoire-Clotilde* TONS dite d'INCOURT (*d'argent au sautoir engrêlé de gueules, cantonné de quatre étoiles du même*), née à Bruxelles le 24 juillet 1799, décédée à Villers-Saint-Amand, le 25 septembre 1854, veuve du marquis Albert-François du Chasteler.

Il eut de son premier mariage :

1. — EMILIE-LOUISE-MARIE, née à Saint-Dizier le 9 avril 1829, décédée à Béciers le 3 février 1864, épousa à Villers-Saint-Amand le 15 décembre 1856 *Auguste-Paul-Joseph-Marie* DU SART (*Coupé d'azur sur sable, à la fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable et accompagnée en chef d'une aigle d'argent et en pointe d'un lion léopardé d'or*), né à Moustier le 4 septembre 1829, décédé à Sirault le 15 août 1895.

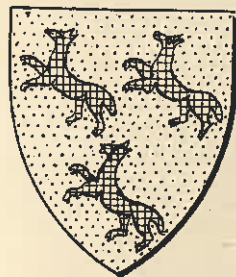


DU SART

2. — *Anatole-Edouard-Marie*, né à Douai le 29 août 1833, décédé à Villers Saint-Amand le 14 janvier 1852.

3. — *Henri-Joseph-Auguste*, né à Douai le 4 mars 1835, décédé à Villers-Saint-Amand le 4 mars 1852.

XXXIII. — GUSMAR-CHARLES-JOSEPH COSSÉE, vicomte DE MAULDE à la mort de son frère Edouard en 1857, né à Maulde le 17 août 1804, décédé à Tournai le 15 avril 1858, y épousa, le 27 octobre 1835, *Charlotte-Elisa-Ernestine-Julie-Hubertine* DE WOLFF (*d'or à trois loups rampants de sable*), née à Tournai le 29 mars 1811, y décédée le 10 mars 1883.



DE WOLFF

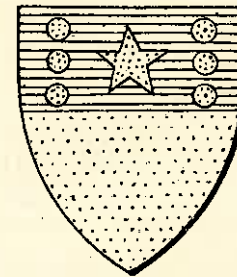
Ils eurent :

1. — *Gusmar-Charles-Hyacinthe*, né à Tournai le 22 septembre 1836, y décédé le 5 mars 1837.

2. — *Marie-Hyacinthe-Charles-Charlotte*, née à Tournai le

20 décembre 1838 y épousa le 2 décembre 1865

*Amédée - Hubert* VAN DE KERCHOVE (*d'or au chef d'azur chargé d'une étoile du champ, accostée de six besants du*



VAN DE KERCHOVE



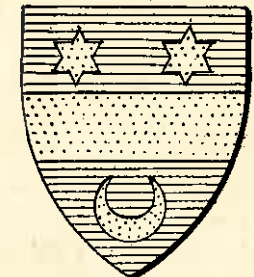
FOUACHE

même mis en pal, 3 et 3), né à Tournai, le 6 mars 1840.

3. — *Zélie-Louise-Ernestine*, née à Tournai le 7 mars 1841, y épousa le 4 février 1864, *Maurice* FOUACHE d'HALLOY (*d'azur au lion d'or*), né à Amiens le 18 juin 1836.

XXXIV. — ALFRED-ISIDORE-CHARLES COSSÉE, vicomte DE MAULDE à la mort de son frère Gusmar en 1858, demanda cependant et obtint le 21 octobre 1861, concession de ce titre avec la même clause de transmission.

Né à Maulde le 2 octobre 1805, bourgmestre de cette commune pendant près de cinquante ans, y décédé le 10 mars 1880, il avait épousé : 1° à Douai le 14 mai 1831 *Hyacinthe-Eugénie-Aurore-Spirite* d'ESCLAIBES, sa cousine germaine, sœur d'Aglaé, citée plus haut, née en 1805, décédée à Maulde le 20 août 1834 ; 2° à Tournai, le 24 janvier 1838, *Hortense - Charlotte - Ghislaine* BONAERT (*d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles à six rais et en pointe d'un croissant du même*), née à Tournai le 17 décembre 1813, décédée à Maulde le 5 octobre 1867.



BONAERT

Il eut :

1. — du 1<sup>er</sup> lit: *Amicie-Louise-Marie*, née à Maulde le 28 août 1832, y décédée le 28 avril 1835.



2. — *Félicie-Hyacinthe-Marie*, née à Maulde le 15 août 1833, y décédée le 18 janvier 1835.

3. — du 2<sup>e</sup> lit : *Félix-Vigor*, qui suit, XXXV.

4. — *Hyacinthe-Isidore-Joseph*, né à Maulde le 16 mars 1841, y décédé le 18 mars 1855.

5. — *Georgine-Marie-Clotilde*, née à Maulde le 17 mai 1844, y décédée le 4 décembre 1849.

6. — *Amand-François-Delphin*, qui suivra, XXXVI.

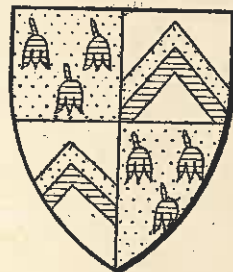
XXXV. — **FÉLIX-VIGOR COSSÉE DE MAULDE**, né à Maulde le 1<sup>er</sup> mars 1839, vicomte de Maulde en 1880, y décédé le 10 février 1885.

XXXVI. — **AMAND-FRANÇOIS-DELPHIN COSSÉE DE MAULDE**, vicomte de Maulde en 1885, né à Maulde le 21 mars 1847, bourgmestre et sénateur, décédé à Ixelles le 30 avril 1909, épousa : 1<sup>o</sup> à Ramegnies-Chin, le 1<sup>er</sup> mai 1866, *Elodie-Marie-Honorine RUYANT DE CAMBRONNE* (d'hermines au chef d'azur),



RUYANT

née à Ramegnies-Chin le 28 janvier 1843, décédée à Maulde le 14 décembre 1878; 2<sup>o</sup> au château de Mourcourt, le 6 juin 1883, *Jeanne-Marguerite - Marie-Claire D'HEPPEL* (écartelé : aux 1 et 4, d'or à trois ancres d'azur ; aux 2 et 3, d'argent au chevron parti d'or et d'azur), née à Tournai le 10 mars 1854, fille de *Fernand-Omer-Joseph-Maurice-Charles* et de *Céline-Léopoldine-Marie Le Vaillant du Châtelet*.

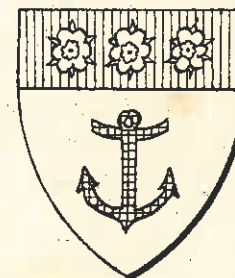


HESPEL

Il eut :

1. — du 1<sup>er</sup> lit : *Octave*, qui suit, XXXVII.

2. — *Cécile-Fernande-Clotilde-Hortense-Ghislaine*, née à Ramegnies-Chin le 18 décembre 1868, épousa à Maulde le 20 mai 1891, *Louis-Marie-Armand-Xavier VAN ROBAIS* (d'argent à une ancre de sable, au chef de gueules chargé de trois roses d'argent), officier de cavalerie, né à Abbeville le 6 juin 1864.



VAN ROBAIS

3. — du 2<sup>e</sup> lit : *Georgine-Fernande-Clotilde-Marie-Ghislaine*, née à Maulde le 3 août 1884, y épousa le 3 mai 1910 *Louis-Paul-Emile-Edmond BRICHART*, né à Bruxelles le 26 juillet 1879.

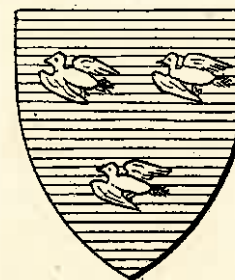
4. — *Geneviève-Céline-Marie-Ghislaine*, née à Maulde le 31 octobre 1886.

5. — *Ghislaine-Marie-Augusta-Olivia-Gabrielle*, née à Maulde le 30 octobre 1887.

6. — *Gabrielle-Marie-Carmen-Cécile-Henriette-Ghislaine*, née à Maulde le 31 octobre 1889, y épousa le 29 août 1910 *Charles-Léon-Simon-Justin-Joseph DE SAVOYE* (d'azur à trois colombes d'argent), né à Soignies le 5 septembre 1880.

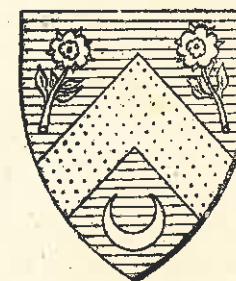
Dont : *Monique*.

7. — *Simone-Marguerite-Anne-Marie-Ghislaine*, née à Maulde le 24 avril 1894, y épousa le 23 juin 1920 *Léon-Paul*



DE SAVOYE

*LAMBERT* (d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent tigées et feuillées du même, et en pointe d'un croissant aussi d'argent), né à Saint-



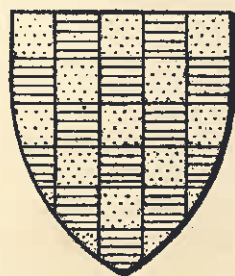
LAMBERT

Gilles le 31 décembre 1895, fils de Paul, lieutenant-colonel adjoint d'état-major au 1<sup>er</sup> régiment de guides, puis colonel chef d'état-major du commandant supérieur de la garde civi-

que de Hainaut-Namur, officier des ordres de Léopold, du Lion et du Soleil de Perse, etc., et de Charlotte-Odonie-Isabelle-Léonie *Paternostre*. Dont : *Chrétienne, Alain et Renauld*, nés à Etterbeck.

8. — *Edouard-Henri-Marie-Hubert-Ghislain*, né à Maulde le 5 juillet 1895.

XXXVII. — OCTAVE-ANTOINE-ALFRED-PORPHYRE-GHISLAIN COSSÉE DE MAULDE, vicomte de Maulde en 1909, né à Ramegnies-Chin le 3 mai 1867, épousa à Tournai le 16 juillet 1890 *Marguerite-Marie-Julie-Philippine - Eleuthérine - Ghislaine DU MORTIER* (échiqueté d'or et d'azur), née à Tournai le 13 juin 1869, fille de Barthélemy-Noël-Marie-Joseph, et de Marie-Françoise-Alexandrine *Houtart*.  
Dont :



DU MORTIER

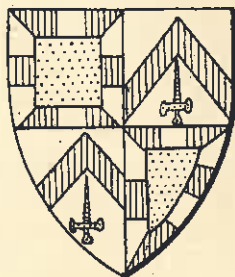
1. — *Jean-Marie-Armand-Paul-Eleuthère-Ghislain*, né à Tournai le 30 mai 1891, décédé à Waelhem le 30 septembre 1914.

2. — *Marie-Elodie-Josèphe-Julie-Cécile-Eleuthérine-Ghislaine*, née à Tournai le 13 octobre 1892, y décédée le 3 décembre suivant.

3. — *Vincent*, qui suit, XXXVIII.

4. — *Marie-Jeanne*, née à Tournai le 22 février 1896, y décédée le 27 du même mois.

XXXVIII. — VINCENT-MARIE-JOSEPH-FERNAND-ELEUTHÈRE-GHISLAIN COSSÉE DE MAULDE, né à Tournai, le 31 mars 1894, épousa à Wavre le 30 juillet 1920, *Eve-Céline-Marie-Joseph LE HARDY DE BEAULIEU* (écartelé : aux 1 et 4, d'or à la bordure composée de gueules et d'argent ; aux 2 et 3, d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une épée haute d'azur gardée d'or), née à Wavre le 29 septembre 1896. Dont : *Gilberte*.



LE HARDY.

V.

La Seigneurie de Maulde.

De tout temps la terre et seigneurie de Maulde ressortit à la cour féodale de Grandmetz, fief tenu de la baronnie de Pamèle en Audenaerde, laquelle relevait de la cour féodale du comté de Flandre ; Maulde faisait donc partie du domaine de Flandre.

Géographiquement toutefois, notre village était compris dans l'ancien Brabant, *Pagus Brachbatensis*, et dans la Châtellenie d'Ath, qui s'étendait jusqu'à l'Escaut et devint en 1015 une dépendance du comté de Hainaut ; mais à aucune époque, ni les comtes de Hainaut, ni les châtelains d'Ath ne furent suzerains des seigneurs de Maulde, qui restèrent toujours vassaux de Flandre.

Sanderus indique bien clairement cette situation : « Parmi les fiefs qui relèvent de la baronnie de Pamèle se trouve Grandmez, un des anciens fiefs de la Flandre impériale enclavée dans le Hainaut, qui s'étend sur les paroisses de Grandmez, Maulde, Pipaix, Thieulain et leurs dépendances ».<sup>(1)</sup>

Maulde est donc « pays de Flandre enclavé dans le Hainaut », ou « Flandre d'empire, enclavée dans le Hainaut ». C'est par l'une ou l'autre de ces formules que débutent tous les actes passés à loi par la justice féodale. Comment Maulde était-il devenu « Flandre impériale » ? Nous allons l'expliquer brièvement.

La préoccupation constante des Comtes de Flandre au XI<sup>e</sup> siècle fut, semble-t-il, d'étendre leur domination sur la rive droite de l'Escaut, territoire de l'Empire d'Allemagne. Tout agrandissement du comté de Hainaut de ce côté de l'Escaut est le signal d'une guerre et d'une invasion de la part de la Flandre. Précisément, le comte de Hainaut, Regnier V, était parvenu à s'approprier toute la rive droite de l'Escaut, longeant la Flandre. Par son mariage en 1015, Mathilde lui

(1) *Flandria illustrata*, t. II, p. 583.



avait apporté le Brabant et plus tard le comté d'Eenham, en 1034, lorsque son père Herman se fit moine à Verdun.

Ce voisinage parut inquiétant au comte de Flandre, Bauduin IV, qui se jeta sur le Brabant, s'empara par ruse du château d'Eenham qu'il fit raser en cette même année 1034. A la suite de cette expédition, on voit le comte de Flandre posséder sur la rive droite de l'Escaut un territoire assez étendu, comprenant au moins l'ancien décanat de Saint-Brice et peut-être aussi celui de Chièvres. Plus tard, en 1043, un traité de paix conclu avec l'empereur Henri III assura au comte de Flandre, Bauduin V, la possession de toute la partie du Brabant comprise entre Gand et Alost, et qu'on nomma depuis lors la *Flandre impériale*.

Le comte de Valenciennes étant mort sans lignée, le comte de Hainaut recueillit son héritage, et ce fut aussitôt la cause d'une nouvelle guerre, et de l'envahissement du Hainaut par les troupes du comte de Flandre en 1046. Un traité de paix intervint entre les deux comtes qui transigèrent sur leurs prétentions respectives. Bauduin V renonça à ses droits sur le comté de Valenciennes et sur la partie romane du Brabant qu'il possédait ; en compensation il reçut la partie flamande du Brabant à la droite de l'Escaut, c'est-à-dire Eenham, Grammont, Alost et Pamèle<sup>(1)</sup>.

Malgré cet abandon du Comté de Valenciennes, la coutume de son chef-lieu, adoptée précédemment dans le territoire compris entre l'Escaut et la Dendre, continua à y être suivie et se maintint jusqu'à la fin de l'ancien régime, ici, à Leuze, à Ath, etc.

Vassaux de Grandmetz, les seigneurs de Maulde devinrent donc définitivement par le traité de 1046 confirmé en 1057, les arrière-vassaux du comte de Flandre et quelques fussent les difficultés et les malheurs que cette situation d'enclave trop isolée leur créera dans les conflits futurs, nos seigneurs, par esprit de fidélité chevaleresque, resteront toujours fermement attachés à leurs suzerains comtes de Flandre.

Voyons maintenant quelle était la contenance et l'importance de la seigneurie de Maulde. Elle comprenait : 1° le

(1) Voir : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*.

*château seigneurial* avec, à côté, une grosse ferme et les terres qui en dépendaient ; c'est ce que les rapports et dénombremments désignent sous le terme de *gros du fief* ; 2° les terres concédées, soit en *fiefs*, soit en *tenures*, et formant l'élément le plus important du territoire seigneurial.

Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les terres livrées à l'agriculture sont encore de contenance restreinte ; les bois occupent une grande partie du territoire. Mais les seigneurs entreprennent de grands travaux de défrichement, afin de livrer à l'exploitation privée une bonne partie de leur domaine, ou encore concèdent certaines portions de bois à des tenanciers à charge de les mettre en culture. Ces concessions deviennent autant de petits fiefs tenus du fief principal en *arrière-fiefs*, ou simplement des

*tenures* qui forment autant d'unités d'exploitation agricole d'importance fort variables, fermes, petites métairies, terres labourables, lieux, manoirs ou maisons avec jardin potager.

Décrivons en détail ces diverses parties.

Le château seigneurial fut bâti sur une motte au XI<sup>e</sup> siècle. Maulde a la bonne fortune d'avoir conservé la motte-type du château fort de cette époque, ainsi que les relèvements de terre sur lesquels était bâtie la *court* ou ferme d'Abaumont. Il n'est pas nécessaire de faire un grand effort d'imagination pour en reconstituer le plan primitif : la motte est intacte et a même conservé son puits ; les fossés qui entouraient le donjon et la ferme du seigneur sont à peine comblés.



LE DONJON SEIGNEURIAL

est intacte et a même conservé son puits ; les fossés qui entouraient le donjon et la ferme du seigneur sont à peine comblés.

Au XII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Maulde délaissent leur grande maison de bois et construisent à peu de distance le donjon de pierre, qui est resté, malgré les restaurations et les remaniements, la partie la plus intéressante du Château. Ce dernier fut construit en 1755. Jusque-là, les nobles familles de nos seigneurs n'avaient eu d'autre demeure que cette grosse tour, environnée d'étangs et de fossés, avec une simple annexe domestique. La court d'Abaumont fut réédifiée près de la demeure seigneuriale, avec laquelle un pont-levis la mettait en communication.

Ce château construit dans le style de l'époque, est une élégante habitation avec étage, où les pierres de grand appareil alternent avec la brique pour orner les baies et les angles. La façade principale est accostée de deux annexes formant avant-



UN DES LIONS DU CHATEAU

corps qui élargissent l'édifice. Deux ailes de dépendances forment la cour d'honneur. Le château du XVIII<sup>e</sup> siècle était entouré de fossés aujourd'hui comblés; un pont-levis donnait communication avec la grande allée terminée par les beaux piliers de l'époque qui subsistent encore, mais dont la grille en fer forgé a disparu. Les deux lions héraldiques qui ornent les murs des dépendances, surmontaient jadis les piles du pont. Un second pont-levis donnait accès à la ferme seigneuriale. Ce château est dû à Charles-Marie-Joseph Cossée, vicomte de Maulde, qui confia le travail à Philippe Bource, maître-maçon à Mons, auquel il fut payé 4.500 livres (1).

Le gros du fief est ainsi décrit dans le rapport de 1430 : la cour ou cense d'Abaumont, qu'on appela au XVII<sup>e</sup> siècle cense de l'Hôtel, qui était « le gros du fief de Maulde » comprenait tout ensemble la demeure du seigneur, la ferme pro-

(1) Comptes de la Seigneurie.

prement dite et les terres à labour et prés et pâtures que nous indiquerons plus loin.

Nos archives nous permettent de citer quelques noms de fermiers d'Abaumont : Jean Carré, en 1621. — Nicolas Lestrelain, en 1664. — Jean Deparis, en 1680. — Philippe-Guillaume Dujardin, en 1722. — Ambroise-Joseph Dujardin, 1734-1744. — Arnould Hautem, en 1745. — Noël-François-Joseph André, en 1760. — Son fils Dominique-Joseph André, en 1792 ; sa veuve se remaria, en 1796, avec Philippe-Joseph Auvertin.

Les parties de terre formant le domaine de l'habitation seigneuriale et de la cour d'Abaumont étaient les suivantes :

Le Champ du Château contenant 7 bonniers sis en face de la demeure seigneuriale et s'étendant de la Vieille Place à la Louche.

Douze bonniers, entre le chemin du Moulin et les Prés de l'Hostel. Cette pièce est en grande partie entourée de murailles et constitue le parc actuel.

Neuf bonniers tenant aux Ecalettes et au jardin des confrères de Saint-Thomas.

Cinq bonniers touchant au champ de l'Epinette et au Carnoy et cinq bonniers de bois et pâture y attenant ; cette pâture appelée le Roucourt est coupée par une digue artificielle servant à la retenue des eaux de l'étang qui faisait partie des défenses du château du XI<sup>e</sup> siècle. Après le déplacement de la forteresse, le « vivier à Rocourt d'Abeaumont » fut converti en pâture et il n'en reste que la Marlière Quarniel (Petit Carnois).

Les prés de l'Hostel, dont l'un, d'un bonnier, dit le pré des chevaux, tenant à l'écluse du vivier, et l'autre, de trois bonniers, dit le long pré, tenant au précédent, aux Escaniveries et au pré du Breucq.

Quant à la cense elle-même, elle comprenait un héritage sur motte, basse-cour, granges, le tout entouré d'eau, un jardin « à jardiner », un courtil derrière les granges, et contenait cinq quartiers, un vivier et fossés de deux bonniers et demi, et les doubles pont-levis.

La seigneurie comprenait encore le Moulin de Maulde, auquel, disent les chassereaux, tous les manants de la sei-



gneurie doivent aller moudre, sous peine de confiscation des sacs et du grain. »

Le rapport de 1430 mentionne aussi la vièze motte du moulin de Caumont. Cette mention prouve que le moulin seigneurial se dressait jadis sur les hauteurs de Caumont, où l'on reconnaît encore son emplacement primitif. A 150 mètres plus loin, le chapitre d'Antoing, seigneur de Gallaix, fit construire, sur ses terres de Caumont, un autre moulin qui prit bientôt, dans les habitudes du peuple, la place du premier, dont le souvenir s'effaça. Le nouveau moulin fut incendié par malveillance la nuit du 25 au 26 juillet 1764 et le Chapitre céda son emplacement par bail emphytéotique à Philippe-Antoine Lesenne, de Mansart, qui le releva à ses frais. On le démolit en février 1914.

Les seigneurs de Maulde conservèrent la propriété de la vieille Motte sur laquelle ils érigèrent leur pilori. Cette maintenance de leurs droits sur l'emplacement primitif nous donne l'occasion de fixer un souvenir local et de rappeler l'existence du moulin de Gallaix qui, là-bas, au dessus de la plaine couverte de moissons, bornait l'horizon et faisait de ce coin un des plus beaux sites du pays.

Après son déplacement, le moulin seigneurial occupa le coin du parc actuel, aux abords du chemin de Gallaix, qui prit dès lors le nom de chemin du moulin. Mais cet endroit était mal choisi pour le vent ; nous voyons, en effet, en 1682, le seigneur accorder à son meunier modération du sixième de son loyer, « pour avoir manqué de souffrance de vent ». Le moulin cependant resta là ; renversé par l'ouragan du 22 juillet 1779, il fut relevé au même lieu. En 1850, le meunier le fit transporter sur le haut des Ecalettes, à 12 mètres de plus d'altitude, mais cet essai ne répondit pas à l'attente et on finit par le démolir en 1885, pour le remplacer par une usine à vapeur, près de la Couronne. Cette usine disparut elle-même en 1905.

Voici les quelques noms de meuniers trouvés dans nos archives : Pierre, li Monnier, au XIII<sup>e</sup> siècle. — Gilles *Visage*, en 1286. — Nicolas *du Rietz*, en 1660. — Jacques *du Rieux*, en 1682. — Jean *Doignon*, en 1692. — Joseph *Beghain*, en 1721.

— Arnould-Joseph *Mariaule*, en 1741. — Amand-Joseph-Fidèle *Mariaule*, 1767-1775. — Ernest-Joseph *Mariaule*, 1775-1797. — Edouard *Delannay*, en 1850.

A la seigneurie de Maulde et cour d'Abaumont appartenait, en outre, en rentes seigneuriales et terrages, « mitan à mitan, au jour Saint-Remi et au Noël », 21 rasières 5 hotteaux d'avoine, 30 chapons 1/4, et 70 sous 7 deniers en argent ; — les deux parts de toutes dîmes « et li curé a le tierce sur cinq lieux » ; — item, 14 lieux doivent 3 corvées par an, en mars, en juin et en septembre : « ceux qui ont chevaux les doivent en chevaux et les autres les doivent de bras de tel œuvre qu'ils savent faire ».

Item, plusieurs cens et terrages sur 16 bonniers 3 quartiers 63 verges de terre à plein terrage et 8 deniers de cens à la Saint-Remi ; et 3 quartiers à demi-terrage et 4 deniers au bonnier ; — item, 8 s. 2 d. obole de terrage sur plusieurs héritages ; item, 1 d. de cens sur une mesure nommée le Courtil au Prier, gisant à Leuze, derrière la chapelle Saint-Eloy.

Item, plusieurs héritages tenus dudit fief doivent pour relief 2 sous « de autant d'hoirs qu'il y a », et à la vente le 10<sup>e</sup> denier du vendeur et 2 s. de l'acquéreur ; — item, d'autres héritages, entre le chemin de la Bricqueterie allant au rejet des Haltiers et les terres d'Hinaumetz et d'Escarnes, doivent 4 tiers de vin de relief, et à la vente, « 4 tiers li vendeur et autant li acheteur ».

Audit fief appartient toute justice, haute, moyenne et basse ; un mayeur et sept échevins pour droiturer les héritages, pour juger les loix et amendes, et « autres droits et prééminences appartenant à pareils francs fiefs tenus de l'Empire ». Ces droits sont détaillés dans l'acte d'adhérentement passé par devant la cour de Grandmetz le 12 décembre 1584 : droits d'afforage, aubanéité, eschéance de bâtard, meilleur catel, retenue d'héritages en déans quinze jours, franchises vérités générales et seigneuriales toutes et quantes fois il appartiendra, etc.



LE CHATEAU DE MAULDE

De la seigneurie de Maulde étaient tenus plus de trente arrière-fiefs, sis à Maulde et autres lieux ; ils feront l'objet du chapitre suivant.

VI.

Fiefs tenus de Maulde.

Fiefs sis à Maulde : le Breucq ; — Rassoncamps ; — la Cense du Parc ; — Bruauvent ; — les Communes justices ; — autres fiefs et héritages. — Fiefs sis hors de Maulde.

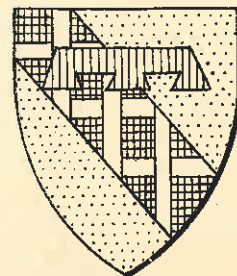
I. — FIEFS SIS A MAULDE.

1. — LE BREUCQ.

Le gros de ce fief comprenait 27 bonniers et demi, avec château construit sur motte, entourée de larges fossés, cambre, granges, étables, cour et jardin. Ce modeste château servit plus tard de ferme et nos archives ont conservé plusieurs noms de censiers du Breucq : Philippe *Deronne*, en 1578 ; — Jean *Tonneau*, en 1602 ; — Pierre *Dewattines*, 1631-1640 ; — Philippe *Deparis*, en 1640 ; — François *Dujardin*, en 1678 ; —

son fils Guillaume *Dujardin*, en 1681 ; — Nicolas *Lefebvre*, en 1684 ; — Pierre *Delattre*, 1684-1695 ; — Jean *Billouez-Delcroix*, en 1695 ; — Jean-François *Billouez-Caudron*, en 1738 ; — Jean-Baptiste *Deparis-Billouez*, en 1744, au rendage de 550 florins ; — Jean-François *Billouez-Rutteau*, en 1765 ; — Pierre-Joseph *Collin*, en 1792. L'ancien « château » du Breucq est encore aujourd'hui une habitation de ferme, mais la ceinture d'eau de ses bas-fossés lui a conservé une apparence moyen-âgeuse.

I. — GAUTIER DE MAULDE (*d'or à la bande de sable, frettée d'argent, chargé en chef d'un lambel à trois pendants de gueules*), écuyer, deuxième fils de Hugues IV et d'Isabeau de *Waudripont*, reçut la terre du Breucq en apanage ; c'est lui qui fit construire le château vers 1400. Il fut bailli de Grand-metz, en 1416, pour Rogier van de *Westyne*. Il



MAULDE

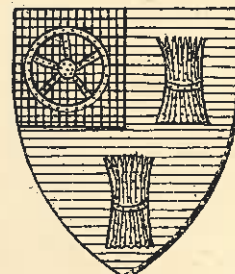


PÉRUWELZ

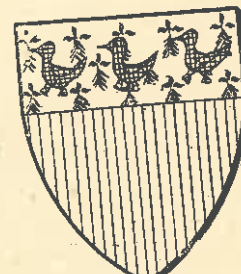
épousa *Jehenne* DE PÉRUWELZ (*d'or à trois feuilles de néflier de sinople*), dont il eut :

1. — Jean, qui suit, II.

2. — Jacques, écuyer, épousa *Jehenne*. PERRIN (*d'azur à deux gerbes d'or, l'une au deuxième quartier, l'autre en pointe ; au franc-quartier*



PERRIN



BAILLEUL

*cousu de sable à la roue d'or*). Il en eut :



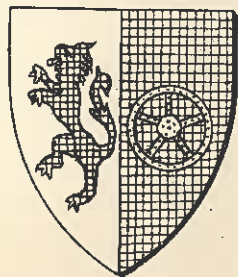
a. — Rasse, écuyer, épousa Jehenne DE BAILLEUL AUX CORNAILLES (de gueules au chef d'hermines chargé de trois merlettes ou corneilles de sable), fille de Wallerand, écuyer ; il en eut, peut-être entre autres enfants :

aa. — Rasse, écuyer, seigneur de Préseau en partie, prévôt le Comté de Valenciennes en 1545, épousa : 1° Catherine CARLIER (écartelé: aux 1 et 4, d'azur au chevron d'or, accom-



CARLIER

pagné de trois étoiles du même; aux 2 et 3, d'argent au lion de gueules couronné d'azur, à la bordure engrêlée du même); 2° Isabeau DE RAMECAMP, dite NOUROY (parti: au 1,



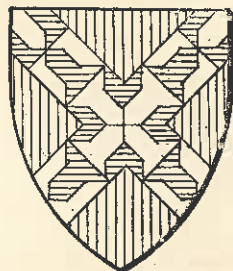
RAMECAMP

à argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules ; au 2, de sable à la roue d'or). Du premier lit naquit Erasme, souche des seigneurs de la Tour, de Bois-Sauvage, du comté de Thiant, etc...

II. — JEHAN DE MAULDE, écuyer, seigneur du Breucq, bailli de Maulde et Abaumont, vivait encore en 1470. Il avait épousé Jehenne DE CORDES, dont il eut :

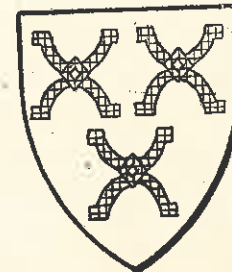
1. — Antoine, qui suit, III.

2. — RASSE, écuyer, seigneur de Neufville les Soignies, épousa Jacqueline DE BAILLEUL-DOULIEU (de gueules au sautoir de vair), fille d'Antoine, écuyer, et de Jeanne de Sars. Il en eut six enfants, parmi lesquels :



BAILLEUL

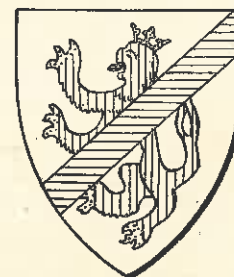
a. — Pierre, écuyer, seigneur de Folligny, qui épousa Jehenne DE CONDETTE (d'argent à trois anilles de sable), fille de François, écuyer, sire et baron de Colembert, seigneur de Condette, etc., et de Jossine de Saint-Omer-Moerbeke. Ils furent la souche des barons de Colembert et de Condette.



CONDETTE

III. — ANTOINE DE MAULDE, écuyer, seigneur du Breucq, etc., épousa Catherine DE LUXEMBOURG (d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, couronné d'or, et une cotice d'azur brochant en barre sur le tout), fille naturelle de Jacques, chevalier, sire de Fiennes, etc., chevalier de la Toison d'or. Il en eut une fille, qui suit :

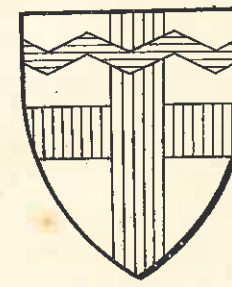
IV. — JACQUELINE DE MAULDE, dame du Breucq, porta cette seigneurie en mariage à Jehan GRÉBERT (d'azur semé d'étoiles d'or, et un lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout), écuyer, seigneur de Blécourt-en-Cambrésis, veuf de Catherine Le Poyvre et fils de Jacques, écuyer, prévôt le Comté de Valenciennes, et d'Hélène de Noerdes, dame de Blécourt.



LUXEMBOURG



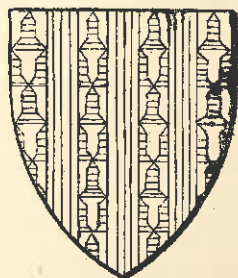
GRÉBERT



DE LE VAL

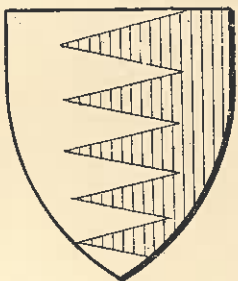
V. — CLAIRE, alias HÉLÈNE GRÉBERT, leur fille, épousa Christophe DE LE VAL (d'argent à la croix de gueules et une divise vivrée d'azur brochant en chef), chevalier, seigneur de Manneville, de Monchipeux et des Essarts. Dont :

VI. — MARIE DE LE VAL, dame de Blécourt, qui épousa François D'YVE, (*de vair à trois pals de gueules*), seigneur de Poix, fils de Jean, seigneur dudit lieu, de Warelles, du Petit-Quesnoy, gouverneur d'Avesnes, et de Sibylle d'Yve, sa seconde femme. Ils eurent entre autres enfants :



YVE

VII. — HÉLÈNE D'YVE, chanoinesse de Nivelles, dame de Poix, du Breucq, décédée à Tournai le 31 décembre 1654, épousa Ernest-Lamoral DE LANDAS, (*parti émanché de gueules et d'argent de dix pièces*), chevalier, baron de Graincourt, vicomte de Florival, seigneur de Ramegnies, etc., fils de Lamoral, chevalier, seigneur de Florival à Chin, et d'Adrienne-Louise de Beaufort.



LANDAS

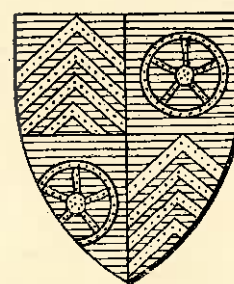
Ils cédèrent leur seigneurie du Breucq à Gilles ERREMBÁULT, que l'on retrouvera plus loin dans la série des seigneurs de Mansart.

2. — RASSONCAMP.

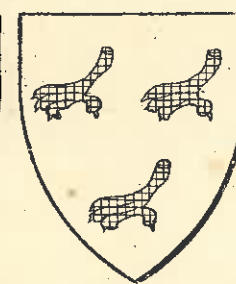
Rassoncamps était un fief ample comprenant maison de cense, jardin, prés et terres à labour d'une contenance de 28 bonniers. Le cartulaire des dîmes donne la division suivante de ces terres : 26 à 27 bonniers partagés en trois royages comme suit : 7 bonniers entre les pâtures de la ferme et la ruelle qui descend de Libersart ; un 2<sup>e</sup> royage formé des 3 bonniers appelés les Monts et des 4 bonniers tenant aux Capelleries et au chemin de Grand'Masure ; et un 3<sup>e</sup> royage dit le trentième, parce qu'il ne payait dîme qu'au trentième, limité par le camp Barat, les Basses et le pré du long vivier ; enfin le pré adjacent aux fossés contenait 3 quartiers et la houblonnière le long de la ruelle, un demi-bonnier.

Ce fief appartient d'abord à une famille noble qui en portait le nom et n'était en réalité qu'un rameau de la famille de Maulde dit de Rassoncamps. Gérard de Rassoncamps, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa, en 1393, Isabeau de Waudripont, veuve de Hugues de Maulde, cité plus haut.

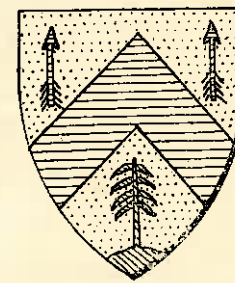
Rassoncamps passa ensuite à la famille DE FONTENELLE. Joachim de Fontenelle le possède en 1465. Louise de Fontenelle le vend à François CARLIER (*écartelé, aux 1 et 4, d'azur à quatre chevrons d'or ; aux 2 et 3, d'azur à une roue d'or*), de Tournai, qui en sert le relief, le 6 mai 1599, au seigneur de Maulde, Paul de Carondelet. On le trouve plus tard aux mains de Charles LEGAY (*d'argent à trois pieds de geai de sable*), avocat au Parlement de Tournai, décédé en 1702. Il fut acquis, en décembre 1784, de François REMY, écuyer, seigneur de Cantin, par la famille CROMBEZ (*d'or au chevron d'azur, accompagné en chef de deux flèches du même mises en pal, et en pointe d'un pin au naturel*).



CARLIER



LEGAY



CROMBEZ

3. — LA CENSE DU PARC.

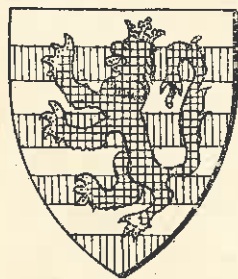
La Cense du Parc comprenait « une cambre assise sur motte, vivier alentour, maison, basse cour, brasserie, granges, étables et jardinages gisant en la ville de Maulde, tenant à la chimentière de l'église, as terres qu'on dit les Capelleries, et 6 bonniers de terres et de prés ». Ces terres étaient : le Haut Jardin, contenant environ 2 bonniers ; les 9 quartiers de labour entre



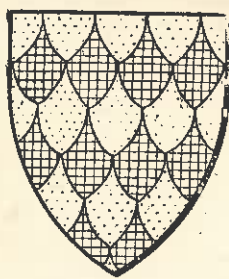
le Haut Jardin et le pré Jonqueau ; les 5 quartiers entre les fiefs de la Planche de Pierre et de Planquette ; le Pré Jonqueau ou de la Joncheraie, de 3 quartiers ; le Pré de la Planche de Pierre, d'un demi bonnier en deux pièces séparées par le Pré de l'Eglise.

I. — Le 31 décembre 1544, Antoine DE LE BECQ fait rapport et dénombrement à Hector de Clèves, seigneur de Maulde, de ce fief du Parc, qui lui vient de son père Jean.

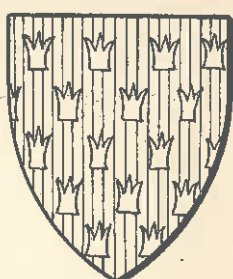
II. — En 1644, le Parc appartient au « seigneur de Wyneghem ». C'était alors Lancelot DE HAUDION (d'argent à dix losanges d'azur accolées et aboutées, 3, 3, 3 et 1), seigneur de Ghiebrechies, fils de Pierre et de Florence de Bernemicourt, et époux de Gertrude DE HOENSBROECK (fascé d'argent et de gueules de huit pièces, au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout). Ils eurent deux fils :



HOENSBROECK



TENREMONDE



COTTREL

1. — Pierre-Utric, seigneur de Ghiebrechies, qui épousa Marie-Jeanne DE TENREMONDE (plumeté d'or et de sable), dame de Bachy.

2. — Nicolas-Philippe, qui suit III.

III. — NICOLAS-PHILIPPE DE HAUDION, seigneur de Wyneghem, de Grau à Ramecroix, etc., colonel et commandant de la ville de Damme, décédé le 10 novembre 1674, épousa Anne DE COTTREL (de gueules semé de cottesels d'argent), fille de Jean-François, seigneur de Tronchiennes, et d'Adrienne de Havrech. Ils eurent quatre enfants, parmi lesquels :

IV. — MARIE-MADELEINE (alias Marie-Catherine) DE HAUDION, qui épousa, en 1694, Wolfgang-Guillaume DE BOURNONVILLE (de sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchue et passée en sautoir), fils de Jean-François-Benjamin, duc de Bournonville, et d'Anne de Melun. Le 30 octobre 1699, ils vendirent le Parc, cense et terres, pour le prix de 4.000 livres tournois, à Jeanne-Marguerite PREUMONT ; cette propriété est aujourd'hui le couvent de Maulde, dont il sera question plus loin.



BOURNONVILLE

4. — BRUAUVENT OU WOESTENERIES.

Brue, en bas latin, Brua, d'après Roquefort, signifie Bruyère ; c'était donc la « bruyère au vent ». Woesteneries, du flamand woestyn, indique des terres désertes ou incultes. Ces deux appellations sont donc synonymes. Toutefois, si la seconde s'applique bien aux terres, aulnois et bas-fonds de ce fief, la première marque particulièrement le point culminant sur lequel était bâtie l'ancienne ferme, et que la bise fouette à ses heures.

Un dénombrement de ce fief servi à Jean de Ricamez, seigneur de Maulde, en 1516, dit qu'il contient en grandeur 16 bonniers ou environ, « assavoir la maison et jardin avec trois quartiers tenant au grand chemin de Tournai et au chemin qui mène de Grand'Masure à Pétrieu et à l'aunoit le Béghinne ; item un demi-bonnier de pré tenant audit Aulnois et au Bois Roland ; item un demi-bonnier appelé l'Aulnoit le Béghinne, tenant audit bois et au chemin de Tournai ; item 8 bonniers et demi d'aulnoit tenant au Bois de le Houppes et au chemin de la Hamaide à Tournai ; item environ 3 bonniers d'aulnoit appelés les Basses Patures (aujourd'hui Ebasses) tenant au chemin de Tournai, aux terres de Rassoncamp et à l'aulnoit Gargatte ; item trois quartiers de terre dits, en 1660, les Cinquelettes ; item cinq quartiers tenant au chemin et aux Basses,

et trois quartiers sur les Monts ». Plus tard, les six quartiers dits les Esquevelains, compris entre le bois de Pétrieu et les chemins de Tournai et de Pétrieu, furent annexés à la cense de Bruauvent.

Voici quelques noms de censiers de cette ferme : Pierre *Bausire*, 1682-1690 ; — Guillaume *Renard*, en 1723 ; — Jean-François *Beausire*, en 1728 ; — Guillaume *Renard*, en 1731 ; — Jean-Baptiste *Dumoulin*, en 1748.

Ajoutons que les dénombremens de Grandmetz, au XVIII<sup>e</sup> siècle, mentionnent le fief de Bruauvent comme relevant directement de cette seigneurie. Nous n'avons pu découvrir la raison de ce changement de mouvance, qui durait encore à la Révolution, et dont le souvenir s'est conservé : « Bruauvent est terre de Grandmetz ».

Nous donnons maintenant la liste des seigneurs de ce fief.

I. — HUGUES VI DE MAULDE et Marguerite de *Haudion*.

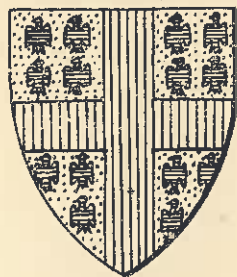
II. — HUGUES VII DE MAULDE, leur fils, et Guillemette de *Loyancourt*.

III. — ARNOULD DE MAULDE, leur fils, et Marie de *Lichtervelde*.

IV. — LÉON DE MAULDE, leur fils, et Aldegonde DE HAUDION.

V. — GEORGES DE MAULDE, leur fils, et Jossine de *Courteville*.

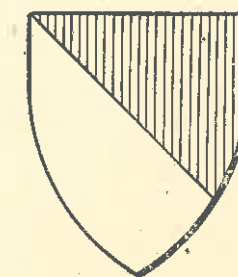
VI. — JACQUES DE MAULDE, leur fils, chevalier, seigneur d'Anserœul, de Godemont, de Bruauvent, etc., épousa, en 1631, *Marguerite-Jeanne* DE MONTMORENCY (d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur), fille de Guillaume, chevalier, seigneur de Neuville-Witasse, et de Marie de *Montoya*.



MONTMORENCY

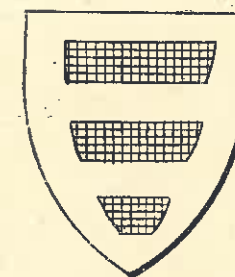
VII. — JEAN PALLIO DI RINCO OU PALLY (tranché de gueules sur argent), écuyer, seigneur de Thimougies, Rabecq, Rasmon, Froimonteau (à cause des deux fiefs du Bois de Froid-

manteau qu'il avait achetés), Quevaucamps à Leers, fils de



PALLY

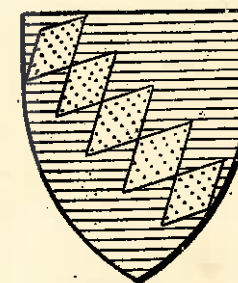
Marc-Antoine et de Jeanne de *Vauchelles*, acheta Bruauvent, le 30 août 1628, de Jacques de Maulde, duquel il acheta aussi le fief de Godemont, tenu de Pétrieu à Béciers. Il mou-



VAN DER MOTEN

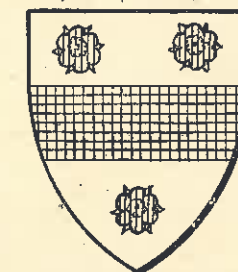
rut à Tournai, le 22 août 1647, ayant épousé, en octobre 1627, *Jeanne* VAN DER MOTEN OU DE LA MOTTE D'INGOYGHEN (d'argent à une hamaide de sable), fille de Charles, écuyer, seigneur d'Ingoyghem, et de Catherine de la *Kéthulle*. Il en eut cinq enfants, dont l'aîné suit :

VIII. — MARC-ANTOINE PALLY, écuyer, seigneur de Thimougies, de Quevaucamps, de Bruauvent, etc., né à Tournai le 15 septembre 1628, y décédé le 22 février 1685, épousa : 1<sup>o</sup> en juillet 1650, *Jeanne* VAN DER MOTEN VAN KERKHOVE, sa parente ; 2<sup>o</sup> *Marie-Thérèse* DE LA MOTTE-BARAFFE (d'azur à la bande de cinq losanges d'or), fille de François, écuyer, seigneur de Baraffe, et d'*Yolande* de *Saint-Génois*. Il eut deux enfants du 1<sup>er</sup> lit et onze du second.



DE LA MOTTE

IX. — JEAN-FRANÇOIS-SIXTE PALLY, l'aîné, écuyer, seigneur de Rabecq, de Bruauvent, etc., décédé à Tournai le 1<sup>er</sup> juin 1696, y épousa le 12 juin 1689, *Claire-Françoise* BERLANT (d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois roses de gueules), fille de Jacques, marchand, seigneur du Guerne, et de *Françoise* *Laurent*. Il en eut :

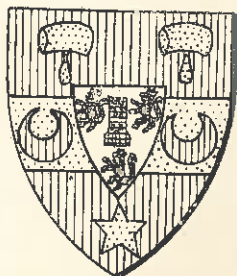


BERLANT



1. — *Claire-Françoise*, décédée au berceau ;
2. — *Marguerite-Joseph*, qui suit.

X. — MARGUERITE-JOSEPH, alias MARIE-JOSEPH PALLY, née le 31 mai 1691, décédée le 20 septembre 1714, héritière de Bruauvent, épousa le 2 décembre 1711, *Michel-Alexandre* LE PRINCE dit DU CHASTEL. (*de gueules à la fasce d'or, chargée de deux croissants du champ, accompagnée en chef de deux maillets d'or et en pointe d'une étoile du même ; et un écusson d'argent à trois lions de sable, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or et accompagnés en abîme d'une tour d'azur (Bleu-Chastel) brochant en cœur sur la fasce*), fils de Josse-Alexandre, chevalier, seigneur de Courcelette à Lannoy, et de Jeanne *Damman de Warnoize*.



LE PRINCE

Le fief de Bruauvent fut acquis vers 1740, par les Errebault, seigneurs de Mansart.

#### 5. — LES COMMUNES JUSTICES.

Les rapports de Maulde s'expriment ainsi au sujet de ce fief :

« Item appartient audit fief plusieurs autres cens et rentes tenues des communes justices de mi et de un de mes sujets, savoir : en avoine, 9 rasières 1 havot ; en chapons, 10 et 3/4 ; en argent, 14 sols 1 denier 3/4. — Item audit fief des communes justices, 14 lieux amassés doivent chacun 3 corvées et plusieurs cens et terrages sur 19 bonniers 3 quartiers 38 verges, à plein terrage : 8 deniers de cens au bonnier. — Item de ceux qui tiennent héritaiges desdites communes justices, toutes et quantes fois ils vont de main à autre, 3 sols, desquels deux appartiennent au fief et les autres 12 deniers sont à mon sujet qui a les communes justices avec my. »

Ce fief était possédé par les seigneurs de Maulde et ceux de la Motte ; les actes féodaux se passaient en présence des mayeurs de l'un et de l'autre, pardevant les échevins de

Maulde. Une sentence arbitrale de 1448 obligea les échevins de Maulde à prêter serment d'abord entre les mains du mayeur d'Abauumont, « prime et principale seigneurie », et ensuite au mayeur de la Motte. L'année suivante Jean de Waudripont ayant vendu au seigneur de Maulde sa part de ce fief, celui-ci fut reincorporé au fief de Maulde et disparut.

Ce fief était distinct des « Communes justices en Maulde » qui donnaient aux seigneurs de Maulde, de Froidmanteau et du Royaume, le droit d'y exercer justice, par eux-mêmes ou par leurs officiers « premiers arrivants » sur les lieux, c'est-à-dire sur le chemin allant de la Fontaine aux portes du cimetière et sur toute l'étendue des Couroubles, de l'entrée de l'ancienne cure jusqu'à la Haye de Maulde. En 1507, le sire de Grandmetz avait prétendu avoir part « ès communes justices en Maulde », mais il ne paraît pas que ce droit lui fut reconnu. Quant au seigneur de Froidmanteau qui, en 1616, s'était qualifié « seigneur de Maulde ès communes justices », il fut condamné par la cour de Grandmetz à n'user que du titre de « seigneur des communes justices à Maulde. »

#### 6. — AUTRES FIEFS ET HÉRITAGES.

Tous les fiefs et héritages situés sur le territoire de Maulde, au Nord du chemin d'Ath à Tournai, si on en excepte le Royaume, la Motte et le Fermont, relevaient de la cour féodale de Maulde. Nous allons en donner la description en partant des abords de l'église, puis de ceux de la Vieille-Place, pour passer ensuite aux hameaux de Grand'Masure, d'Altière et de la Dieffière. Au-delà du Grand Chemin, la seigneurie étendait son pouvoir sur le Breucq, le Pédart, le Carnois et sur deux fiefs isolés : le Bois de Maulde et le Petit-Camp.

#### AUX ABORDS DE L'ÉGLISE.

I. — LES CAPELLERIES. — Les terres « con dist des Capelleries » appartenaient à la chapelle de Sainte-Catherine en l'église de Maulde. Il sera question plus loin de cette chapelle.

II. — LE FIEF DU PARC. — Décrit plus haut.

IV. — LES FONDS DE MAULDE. — Sous cette appellation les anciens désignaient tous les terrains situés sous la Place, jusques et y compris les Prés de Maulde et que la toponymie divise comme suit :

1. — *Le Marais de Zabliou* ou *de la Cure*, plus communément appelé *la Pâturage de la Cure*, d'une contenance d'un demi-bonnier, en partie entouré de haies vives, était planté d'arbres de haute futaie, et coupé de mares, de bas-fonds et d'un vivier de 15 verges, où la jeunesse aimait à taquiner le goujon et à se livrer, en hiver, au plaisir du patinage. La cure actuelle et les deux maisons voisines sont bâties sur cet ancien marais.

2. — *L'Hôtellerie*. — Fief ample de 3 bonniers et demi, dont il est fait de fréquentes mentions dans les cartulaires de Saint-Martin de Tournai; dès avant 1266, l'abbaye y possédait un droit de terrage. En 1406, ce fief appartenait à Hacquet Haneuse, puis en 1516 à Jehan de Vendeville, dont il garda le nom. Plus tard, il fut divisé en deux :

a. — *La Fontaine d'or*. — Piérart Picoult en fit l'acquisition; peu de temps après, Antoine de le Becq, bailli de Maulde et de Royaume, détenait « le manoir contenant un demi-bonnier, séant à Bernerue, nommé les Venduilles. » De le Becq se retira à Tournai, où il mourut en 1584, ayant eu de sa seconde femme un fils posthume, Antoine, qui entra au Noviciat des Jésuites de Tournai, le 26 octobre 1602 <sup>(1)</sup> et fit donation à son ordre, le 19 juillet 1629, de l'Hôtellerie et d'autres propriétés de sa famille à Maulde. Pierre Defontaine prit ce bien en location et lui donna le nom de la Fontaine d'or. L'hôtellerie elle-même fut rebâtie en 1688-1689, comme l'indiquent les deux millésimes de sa façade. Les hôteliers postérieurs furent : Noël Defontaine, en 1728; Noël-Joseph Defontaine, mayeur de Maulde, en 1753; son fils, Noël-François, qui y annexa une brasserie vers 1775; David-Joseph Hautrive-Defontaine, en 1795.

(1) *Album novitiorum Tornacensium, 1584-1608* (Bibl. royale, *Manuscrits*, n° 1016).

Le Père Antoine Delebecq professa à Lille en 1604, à Saint-Omer en 1605-1606, et à Tournai en 1608. Il fit sa théologie à la Flèche et fut ordonné prêtre en 1613. Il reçut de ses supérieurs la charge de prédicateur à Mons, où il exerça avec succès de 1617 à 1631. Il rentra ensuite à Tournai pour s'y livrer à la prédication et au ministère des âmes, et mourut le 13 juin 1663, à l'âge de 79 ans, dans sa 61<sup>e</sup> année de religion. Sa lettre mortuaire est conservée aux Archives de l'Etat à Mons.

b. — *Pidaine*. — « Maison et héritage à Philippe Laigneau, venant de son beau-père Grand Philippe, séant au fond de Maulde, nommé les Venduilles, contenant trois bonniers tenant à la fontaine Pidaine, au fief du Quesneau, à l'héritage ci-dessus et au grand chemin d'Ath à Tournai. » En 1630, le fief de *Pidaine* appartenait à Jacques Bernardt; en 1660, au seigneur de Froidmanteau.

3. — *Le fief du Quesnau* ou *Kesniel* (petite chênaie), aussi morcelé en deux parties :

a. — *Le Quesneau*, lieu manoir d'un demi-bonnier tenant à la pâture de la Cure et au rejet de Pidaine, appartint successivement à Léger Wasteau; à Michel le Bailly; à Hubert Le Mille, en 1578; à Jean de Billemont, en 1604; à Floris Caille, 1630-1660; à Pierre du Chemin, « hoste de l'hostellerie du Chesneau », 1680-1690; à Pierre-François Quensier, « fermier du Quesneau ». Ses enfants vendirent en 1825 leur propriété à Alexandre André, qui y établit la brasserie « l'Union. »

b. — *Le fief du Quesneau*, dit *de Bermeraing*, du nom de son possesseur, Paul de Bermeraing, en 1578, contenait deux bonniers enclos de haies, entre le fief de Pidaine, le chemin des Frasneaux et celui d'Ath à Tournai. Le 13 juillet 1640, Gabriel Chiret vendit ce fief pour 1600 livres de Flandre à Claire Frasneau, dame du Gaillard, belle-sœur de Charles de Roisin; le 13 juillet 1762, M. de Lattre, seigneur de Froidmanteau, le céda à Jean-Baptiste de Pestre d'Ath.

4. — *L'héritage du Clerc*. — Cette ferme fut désignée sous ce nom, parce qu'elle fut occupée durant de longues années par les clercs de Maulde. C'est là que fut établie l'école avec pensionnat pour jeunes gens, fondée par les Delcambe et fermée à la fondation de l'école communale en 1857.

5. — *L'héritage des Oratoriens de Chièvres*, qui fut à sire Martin Legrand, curé de Maulde, à Antoine De le Becq, à Jean de Billemont (1604), à Floris Caille (1630) et aux Oratoriens de Chièvres qui le cédèrent en bail emphytéotique à Pierre-François Duveillier (1756).

6. — *Les Prés de Maulde*, fief ample, qui fut morcelé en sept parties : le *prés à l'Escart*, contenant un vieux bonnier, c'est-à-dire 5 quartiers tenant aux pâtures de la Motte; — le



*pré de la Planche de Pierre*, en deux pièces ; — le *pré de la Cure*, tenant au bois de la Motte, et sis entre les deux parties du précédent ; — le *pré des Mortiers*, contenant six quartiers ; — les *prés du Fermont*, dits *rewandmaules*, appelés précédemment les *prés de le Cambe* ; — les *prés de l'hostel* ou *d'Abau-mont*, contenant trois bonniers ; — les *prés du Breucq*, six jour-nels ou quartiers.

AUX ABORDS DE LA VIEILLE PLACE.

IV. — LE CERF. — « L'hostellerie du Cherf » appartenait en 1604 à François de le Becque, au lieu de son père ; en 1630, à Georges Stamps, puis à Jacques de la Haye, à Antoine Jos-son, brasseur à Tournai (1660), à Pierre-François Quensier, censièr du Cerf de 1730 à 1744, à la veuve Hubert André en 1756. Jean-François Farcet y établit une brasserie en 1796.

V. — LE FIEF DES FRASNEAUX, appelé aussi le *lieu de la vicez brasserie*, comprenait trois quartiers touchant à la Vieille Place. Il fut relevé en 1487 par Hubert de Maulde, seigneur de Mansart. Il appartint ensuite à Pierre Stamps, à sa veuve en 1631, à leur fils Georges Stamps, remplacé par Pierre Boit-teau, en 1664. En 1756, son possesseur était Philippe-Jacques André. — Cette ancienne hôtellerie est aujourd'hui convertie en dépendance agricole de la ferme Leloir.

VI. — LE FIEF DE LA PLANCQUE DE PIERRE, appelé aussi *fief Billemont*, du nom de son possesseur en 1578, contenait 7 quartiers de terre touchant à la Vieille Place. La planche ou passerelle de pierre fut supprimée par l'établissement d'un pont pour la servitude agricole.

VII. — LE FIEF DE PLANQUETTE était limité par le précé-dent, par le rieu sur lequel était jetée la planquette ou planche de bois, le grand chemin et les terres du Fermont.

VIII. — LE LION, à Jean Picquet (1600), à François Remy (1604), à la veuve Jacques Colette (1630), à la veuve Pierre Mercenier (1664), à la veuve Jean Picquet, qui, le 15 avril 1697, en fit don d'entrevifs à ses neveu et nièce, Jean Deparis et Marie-Bauduine Wins, sa femme. En 1770, Jean-Louis Lefeb-vre-Deparis y installa une brasserie qui fut plus tard achetée par Ed. Delannay. Le bâtiment porte le millésime 1800.

IX. — LA COURONNE. — Aux siècles passés, l'hôtellerie de la Couronne jouissait d'un certain renom. En 1623, Charles de Roisin se plaint que la jeunesse, « à la ducasse qui se tient à la Saint-Jean-Baptiste, abandonne l'ancienne coutume des réjouis-sances publiques sur les Couroubles, pour se porter vers les Frasneaux et la Couronne. » De plus, en 1606, M. de Caron-délet y avait fait construire la « maison commune » dont nous parlerons plus loin. Les propriétaires connus de cette hôtellerie sont : Jehan Lolivier, marchand de grains, demeurant, en 1552, « en la maison et hostellerie où pend la Couronne » ; Antoine Rousseau, en 1578. Paul de Carondelet l'acquit avant 1604, mais sa veuve la revendit en 1630, à Pierre Mercenier. Elle passa ensuite à Jean Piquet (1660), à sa veuve (1682), qui en fit don, le 15 avril 1697, à son neveu Jean de Paris, dont les descendants furent tous « hostelains de la Couronne ».

SUR GRAND'MASURE.

X. — RASSONCAMPS. — Voir plus haut.

XI. — LIBERSART. — Le lieu de Libersart, comprenant un manoir amasé séant à la Ronde Fosse, contenait six bonniers appartenant à la chapelle de Saint-Jean l'Evangeliste fondée en l'église Saint-Brice à Tournai. La prairie de cette ferme, sous le courtill Villette, offre une particularité curieuse : une dépression subite du sol forme une excavation profonde au centre de laquelle se dresse une motte, sans doute un tumulus, jadis entourée d'eau. Pierre du Vaux ou de le Vaux occupait cette cense en 1695 ; de là l'appelatif « au Vaux » qui est resté à la ferme ; le nom de Libersart n'est plus connu de nos contemporains.

XII. — LES MONTS DE MAULDE. — C'est le point culminant du territoire : 102 mètres d'altitude. Ils sont traversés par le chemin romain de Tournai à la Hamaide. Les 3 bonniers entre ce chemin et le *bois de l'Houpe* faisaient partie du patrimoine de Léon de Maulde, seigneur de Mauroit et d'Anserœul ; en deçà du chemin, les Monts comptent un peu plus de cinq bon-niers : le 1/2 bonnier du courtill Villette, le bonnier Barat, les 3 quartiers de Bruauvent et les 3 bonniers de Rassoncamps.

C'était sur les Monts de Maulde, dans la métairie tenant au bois del Houppe, qu'était établie au XVI<sup>e</sup> siècle la *Maladrerie*, où l'on séquestrait les malheureux atteints de ce mal terrible de la lèpre qui faisait alors de trop fréquentes apparitions dans nos régions.

1. — *Le Courtil Virlette*, d'un demi-bonnier, sis aux Monts de Maulde, appartient, pendant plus de deux siècles, à la famille de le Vau. La ferme du Courtil Virlette a perdu son nom et reçu celui de « *Jean Là Haut* » ; un des ancêtres des Baudry, fermiers actuels, Jean-Baptiste Baudry avait reçu ce surnom de Jean-Là-Haut, c'est-à-dire Jean qui habite là-haut sur les Monts.

2. — *Le Camp Barat*, d'un bonnier, appartient successivement à Nicolas Procureur, aux Sœurs grises de Chièvres (1604), à la veuve Gérard Hans (1630), aux hoirs Pierre Jacquery (1660), puis à Bernard Ollivier et à Arnould Hautem.

XIII. — LE FIEF SAINTE-BARBE, autrefois *Renbehaye*, contenait trois bonniers, et comprenait le *Courtil à la Marlière*, qui touchait au chemin. Ce fief fut possédé par Thomas Formaries, en 1578 ; Jean Descamps, en 1604 ; Olivier Willocq ; Jean Bloyart, en 1630 ; Pierre Dismal, en 1660 ; Hubert Manart et Jean-Baptiste Altruy, 1738-1776.

#### SUR ALTIÈRE ET LA DIEFFLIÈRE.

XIV. — LE FIEF DES MORTIERS, ou terres de la cense des Mortiers. Cette cense relevait de la Croix au Mont à Leuze, mais ses terres qui se trouvaient à Maulde formaient un fief mouvant de la cour d'Abaumont, et comprenant :

1. — *Les Camps de Maulde*, cinq bonniers et demi de labour, limités par le camp de la Motte, le chemin d'Altière, la rue de l'Aulnoit et les Secques Pastures. Un petit héritage, dit *Jardin Aulteau*, occupait un coin de ce champ vers Grand-Masure et le quartier de terre à l'angle du chemin et de la ruelle de l'Aulnoit, s'appelaient la *Septmalière*, *Semaillièr* ou le *quartier de malheur*.

2. — *Les Secques Pastures*, contenant six quartiers, s'étendaient du Bois de la Motte à la Rue de l'Aulnoit, le long des Prés de Maulde. Déjà en 1578 elles étaient remises en culture.

3. — *Les Rahaults*, comprenant trois bonniers de terre et trois bonniers un quartier de bois, dits *bois des Rahaults* ou *Aulnoit des Mortiers*.

4. — *Le Pré des Mortiers*, de six quartiers, avec la cache ou issue, dite la *rue de l'Aulnoit*, aboutissant au chemin d'Altière.

Le fief et la ferme appartenrent successivement aux de le Vigne, à la dame de Blécourt et aux de Lannoy, jusqu'en 1644 où Gilles Errembault en fit l'acquisition.

XV. — LES TERRES ET HÉRITAGES D'ALTIÈRE. — Nous allons mentionner les principales :

1. — *La cense du Petit Mortier*, y compris le *jardin de Nonne*, appartenant aux de la Hamaide (1604), aux de Lausnoy (1630) puis aux Croisiers de Tournai de 1632 à la Révolution. Les fermiers en furent : Sébastien Le Borgies (1682), Louis-Alexandre Hellin (1724), Jean-Philippe Auvertin (1727), et son fils Philippe-Joseph (1761 à 1774).

2. — *Le Saulchoit*, contenant deux bonniers tenant à l'Aulnoit des Mortiers, ou y aboutissant par la ruelle.

3. — *La Couture de Haltier* ou de *Planquette*, s'étendant d'Altière aux prés du Fermont et de la ruelle du Sauchoit à Crombin. La partie de ce champ proche d'Altière s'appelaient en 1604 la *Couture du Quesne*, et la terre qui tient aux Hayettes, la *Couture de le Cardenier*, aujourd'hui *Champ du Gorlier*.

4. — *Le Ba-Liétart*, ainsi appelé par contraction du nom de Jean-Baptiste Liétart, collecteur des tailles de Maulde, qui occupait cette ferme (1690).

5. — *Crombin*, comprenant 4 bonniers ; ferme aujourd'hui disparue.

6. — *Les Hayettes* (le petit bois), la *Haie de Crombin*, tenant à Crombin, aux prés du Fermont et au rieu de Crombin. En 1604, le Petit Bois était déjà remis en culture et l'on disait alors comme de nos jours le *Camp des Haies*.

7. — *Le Grand Trieu*, cinq quartiers de terre nommés *Gauthers*, devinrent la propriété des Croisiers de Tournai. En face de ce champ nous trouvons en 1664 un lieu dit *Château Gauthers*.



8. — *Les Espesses*, d'une contenance de 15 bonniers, parmi lesquels celui qui touchait à la fontaine s'appelait le *Camp Helbault*, du nom de son possesseur en 1604. La partie basse de cette couture tenant aux prés d'Escarnes, s'appelle les *Bas Courtils*. A une époque fort ancienne une briqueterie était établie sur les Espesses ; une dépression du sol en marque l'emplacement.

XVI. — LA VERDE VALLÉE. — Dans ce vallon s'étendaient les terres suivantes :

1. — *La Couture des Rieux*, limitée par le rieu de Crombin, le grand Trieu, la Voie ferrée, les prés et aulnoit de Canivry, la Cabocette et le chemin d'Ath à Tournai. Des six quartiers de ce champ tenant au rieu de Crombin, trois sont désignés sous le nom de *terre de la Bédart* ; un autre, proche de celle-ci, renfermait un fief de 14 verges dit *le fief Haneuse*, qui appartient à la famille de ce nom, puis aux seigneurs de Maulde.

2. — *Le fief de la Cense de Canivry*, consistait en sept bonniers, tant en bois, prés, pâtures, que terres labourables. On trouve parmi les fermiers de cette cense, qui fut démolie en 1858, Nicolas Clément, en 1690 ; Nicolas Rosier, en 1721 ; Pierre-François Rosier, en 1735 ; Jean-Baptiste Roupin, 1759-1769 ; les Lemaire.

3. — *Le jardin Maillart*, contenant six quartiers de jardin et pâture, entre Canivry et le chemin d'Ath à Tournai.

4. — *La Cabocette*, contenant un peu plus d'un demi-bonnier, tenant au précédent et au camp des Rieux.

5. — *La Louche*, maison et héritage autrefois appelée la *Verde Vallée*.

XVII. — LE BREUCQ. — Voir plus haut.

XVIII. — LE QUESNOIS, la *Chenaie*. Cette désignation s'appliquait aux terres suivantes :

1. — *La Pédart*, d'une contenance de 6 bonniers et demi entre les chemins du Breucq et du Quesnois et le territoire de Gallaix, appartient à M<sup>me</sup> de Barisœul, veuve de Jean Desmartin (1664), à M<sup>me</sup> de la Motte-Rouchefort, puis à M. de Bourquembray. Parmi les fermiers nous pouvons citer Nicolas Lefebvre (1659), et Jean-Louis Delbauffe (1755-1791).

2. — *Le Marais du Quesnois*, converti en prairie depuis 1850.

3. — *Les Huit Bonniers*, terre, pré et pâture, avec maison, au Quesnois, donnés le 18 février 1517 par Ernoul Bureau à son frère sire Thiery Bureau, passèrent ensuite à François Le Kien (1573) et à Jean de Lannoit (1604). Dans cette terre se trouvaient le *Bonnier Saint-Thomas*, le *Camp Flatry* et celui de *l'Envirieux*.

4. — *Le Bocqueteau de Caumont*, au seigneur de Maulde, fut remis en labour en 1783.

XIX. — LE CARNOIS, lieu planté de charmes, contenant cinq bonniers, tenant aux terres du Fermont, aux prés de Froidmanteau et au chemin du Breucq à Froidmanteau, appartient à Jean d'Escaubecque, à Jean de Billemont, à Antoine Manart, puis à Louis Clément (1674), à son fils Louis (1690), à la famille Defontaine (1728) à qui Jean-Baptiste de Paris l'acheta en 1756. Les 3 bonniers touchant aux prés de Froidmanteau s'appelaient *les Hasuwys*. En 1756, Jean-Louis Maringau convertit un petit héritage compris dans le Carnois en ferme qui prit son nom et l'ancien vocable du Carnois a fait place à celui de *Maringau*.

XX. — LE FIEF HAMART OU PETIT-CAMP, d'une contenance de trois bonniers, entre les Ecalettes, les prés de Goudain et le Royaume, fut vendu le 13 juillet 1762, en même temps que le fief du Quesneau.

XXI. — LE FIEF DU BOIS DE MAULDE, fief ample de 18 bonniers, avec toute justice, pour laquelle le seigneur de Grandmetz devait prêter ses échevins au seigneur de Maulde.

## II. — FIEFS TENUS DE MAULDE ET SIS HORS DE MAULDE.

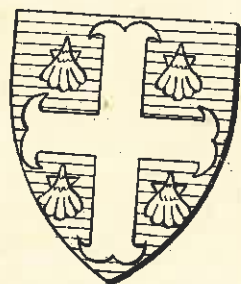
### 1. — GHYSIGNIES A PIPAIX.

Ce fief contenait manoir, colombier, pâture et aulnoit de deux bonniers ; 31 bonniers de labour ; 12 bonniers 1/2 de pâtures ; 5 quartiers d'aulnoit ; un bosquet d'un quartier et demi ; un vivier d'un journal ; 14 bonniers de bois, séants à

bois d'Hordelies. Lui appartenait en rentes : 23 chapons 1/2 ; 8 rasières d'avoine, et 50 sols en argent sur plusieurs héritages gisans au pouvoir de Ghysignies et un terrage de 10 bonniers de 9 gerbes au cent. Il avait un bailli, mayeur et échevins ; droit de bâtardise, aubanité et tonlieu.

Ghysignies eut d'abord pour seigneurs les seigneurs même de Maulde jusqu'à *Jehan DE MAULDE*, décédé sans alliance après 1551, fils de Hugues, écuyer, et de *Jehane de le Plaigne*. Toute la série de ces seigneurs a été donnée plus haut.

Le fief passa ensuite aux DE CORDES, puis, par alliances, aux



HACCART

LE VARLET dit  
HACCART (d'azur  
à la croix ancrée  
d'argent, canton-  
née de quatre co-  
quilles du même,  
alias d'or), et en-  
fin aux DES ENF-  
FANS (d'argent  
au chêne de sino-  
ple terrassé du



DES ENFFANS

même), en mai 1701, par cession de Pierre-Louis HACCART à Simon-Georges DES ENFFANS, pour 49.600 florins.

## 2. — AUTRES FIEFS.

1. — *Le fief de Lourdeur*, à Pipaix, contenant 4 bonniers de terre tenant à Ghysignies et aux prés de Meulasse, fut relevé en 1629, par Jean Marissal ; de là, le nom de *fief Marischal*, sous lequel on le désignait parfois.

2. — *Le Grand Trou*, à Leuze, derrière la chapelle Saint-Eloy et tenant au rempart, et un héritage au Pont à Cloye.

3. — *La cense du Croquet*, à Gallaix, fief ample, consistant en une maison et 28 bonniers, moitié en bois, moitié en terres à labour et pâtures.

4. — *La cense du Plouis*, à Obigies.

5. — *La cense de Moreux*, à Popuelle.

6. — *Trois fiefs innommés*, à Pottes, l'un de 100 livres sur le fief de Fourbaudry ; le deuxième, de 7 bonniers ; le troisième de 10 à 11 bonniers tant terres que pâtures, tenant à celui de Fourbaudry.

## VII.

### Les seigneuries de Mansart et du Fermont à Maulde.

Ces deux seigneuries avaient une situation indépendante l'une de l'autre, possédant leurs droits et leur administration propres. Cependant il y a lieu de les unir dans ce travail, car, dès 1426, elles se trouvent ensemble en la possession d'un cadet de la maison de Maulde, et, depuis lors, sauf quelques courtes séparations, elles eurent les mêmes seigneurs.

#### I. — MANSART.

Mansart était un fief mouvant de la cour de Grandmetz, avec justice haute, moyenne et basse, et droits de tonlieu, bâtardise, aubanité, mortemain, confiscation et retenue de fiefs. Au seigneur appartenait chemins, flégards, rejets, rieux, mouches à miel, droit de plantis, franche-vérité une fois l'an, à laquelle devaient comparaître tous les habitants sous peine de 60 sous d'amende. A lui aussi compétait le droit de créer bailli, mayeur et échevins.

Le domaine comprenait d'abord la maison du seigneur ou *le Château*. C'était une habitation construite sur une motte et entourée de fossés. Actuellement cette motte reste encore visible, car le déblaiement n'a pu donner un nivellement complet, et aux jours de grandes pluies, l'emplacement des fossés se remplit d'eau et donne une illusion des anciens temps. Il sera question plus loin du château reconstruit par les Errembault et du nouveau château élevé en 1873 par le baron Del Fosse et d'Espierres.

Les terres et prairies contenaient 33 bonniers ainsi constitués : 1° *La couture de Mansart*, grande de 9 bonniers, s'étendant de la maison du seigneur aux prés de Mansart et bornée au Nord par le *Camp Baron*, de 4 bonniers, appartenant aux



propriétaires de la cense de Caumont ; deux parcelles de cette couture s'appelaient, l'une le *bonnier cornu* ou *cron bonnier*, l'autre le *camp Roland* ; — 2° la *Couture del Saulx*, également de 9 bonniers, comprenant le *fief Mannart*, le *prés Roteleu*, la *Tassenière* ; — 3° le *Long Pré de Mansart*, avec le *vivier Caignet* ; — 4° les *Sarts*.

La grande pâture de Mansart en faisait aussi partie ; elle contenait douze bonniers ou un manse et c'est cet essart très ancien qui donna son nom à la seigneurie : *manse sart*, puis *mansart* et plus tard *mansart*. Les manants pouvaient y faire paître leurs bestiaux, moyennant une redevance de trois sous blancs à la Saint-Jean. Ce droit de pacage leur était réservé et « si aucunes bestes afforaines » c'est-à-dire étrangères à la seigneurie, y venaient paître, leurs propriétaires étaient passibles d'une amende de cinq sous.

Il y avait dans cette pâture deux étangs : la *Foursière* et la *Goëtte*. Un fermier exploitait la pêche dans ces étangs et en payait cent livres de location au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. La Foursière est restée ; la Goëtte est comblée et livrée à la culture.

Quant aux terres concédées aux tenanciers du fief par le seigneur, elles lui rapportaient des rentes seigneuriales s'élevant au XIII<sup>e</sup> siècle, à 11 rasières 1 hotteau d'avoine, 25 chapons, 74 sous tournois et 20 corvées ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, à 17 rasières 1 hotteau d'avoine, 35 chapons, 31 livres et 20 corvées.

Enfin le droit de terrage consistait en la levée, au profit du seigneur, préalablement avant toute dîme, de neuf gerbes de chacun cent de tous grains, plus une gerbe de front, c'est-à-dire d'une gerbe de chaque quartier ou quatre gerbes au bonnier. Les terres soumises à ce droit constituaient des terres de main-ferme et étaient exemptes de toute autre redevance. Elles comprenaient 27 bonniers, partagés en trois royaes : 1° le *Corps de la Ville*, terres au delà du chemin de Caumont, avec les prés de Caumont, dans lesquels on retrouve les *Wichomprés*, ou prés à mauvaises herbes, et les *Fourdinprés*, ou prés au fourdines ; 2° la *Couture del Follye*, ou de la feuillée, dite aussi les *Champs de Caumont*, depuis la Croisette et le chemin du moulin jusqu'au rieu Fourbelet, et où se trouvent le *bonnier à fosse*, avec sa fontaine, et le *bonnier Bourgueneu* ou *Bourgogne*, à l'église

et aux pauvres ; la partie de cette couture entre le sentier des prés et le rieu Fourbelet s'est appelée au XVIII<sup>e</sup> siècle la *Piécette* ; 3° la *Couture de la Fraite des Camps*, entre le vieux chemin des rieux et les premiers courtils de la pâture de Mansart ; on y trouve le bonnier *Clavière*.

Le terrage était porté par les fermiers à la grange du seigneur ; plus tard, il fut affermé à l'un d'entre eux, pour 62 livres en 1681, pour 74 livres en 1758.

Pour être complet, ajoutons que le *pilori* de la justice de Mansart était planté dans la prairie près de la petite chapelle de Saint-Joseph.

II. — FIEFS TENUS DE MANSART.

Les Cartulaires en mentionnent dix, dont les trois premiers étaient tenus à plein relief de dix livres et 20 sols de cambrelage, et les sept autres à 60 sous de relief et 20 sous de cambrelage.

1. — Le fief de le Vigne ou Delvigne.

Ce fief comprenait deux parties que les propriétaires de la ferme de Caumont ont annexées à leur cense : 1° la *Tasnrière*, contenant deux bonniers tenant aux Capelleries de Caumont, au Pré Roteleu et au fief Mannart ; 2° les terres et prés dits de la cense de Caumont, contenant 2 bonniers 1 quartier entre le bois des Brigaudes et les Haswuys.

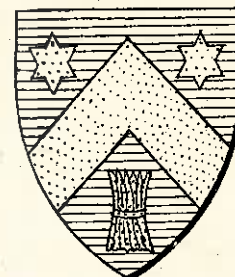
Voici la série des possesseurs de ce fief :

I. — JEHAN DE PREIS (d'azur à trois trèfles d'or), licencié



PREIS

ès lois, lieutenant du bailli de Tournai et Tournais, fils de Jehan et de Catherine Carpentier dite du Bos, épousa en 1498 Suzanne HULLAND (d'azur au chevron d'or

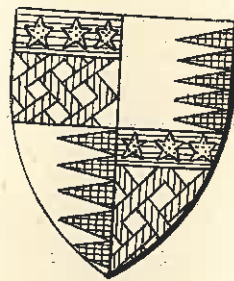


HULLAND

accompagné en chef de deux étoiles à six rais et en pointe d'une

gerbe du même), fille de Gilles, héraut de Tournai, et de Jeanne Maurre.

II. — PIERRE DE PREIS, leur fils aîné, seigneur de Preis à Herquegies et à Pétrieu sous Béclers, de le Dale, etc., membre du Magistrat de Tournai, décédé le 24 février 1569 (n. st.), épousa Madeleine VILLAIN (écartelé : aux 1 et 4, d'argent fretté de gueules, au chef d'azur à 3 étoiles rangées d'or ; aux 2 et 3, émanché en pal d'argent et de sable de dix pièces), fille de Jean, seigneur des deux Boucharderies à Violaines et à Camphin-en-Pèvele, et de Catherine Cottrel.



VILLAIN

III. — PIERRE DE PREIS, leur fils, seigneur de le Dale, épousa Hélène DENNETIÈRES, fille de François, écuyer, seigneur de Beaumez, et de Barbe Le Boulanger. Hélène Dennetières épousa, en secondes noces, Paul Carondelet, seigneur de Maulde.

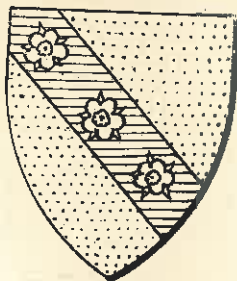
IV. — JASPARD DE PREIS, leur fils, écuyer, seigneur de le Dale, de Northove à Linselles, vendit, en 1598, son fief de le Vigne à Marie Février, veuve d'Adrien de le Vigne, bailli de Ghiebrechies, pour son fils, Christophe, qui suit :

V. — CHRISTOPHE DE LE VIGNE (d'argent à une grappe de



DE LE VIGNE

raisin bleu au naturel, pamprée de sinople), licencié ès lois, bailli de Ghiebrechies, décédé en 1632, épousa, vers 1610, Hélène HENNEBERT (d'or



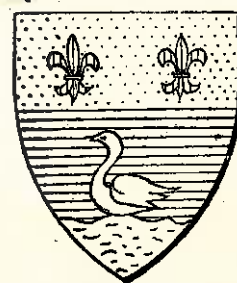
HENNEBERT

à la bande d'azur chargée de trois roses quintefeuelles d'argent), fille de Charles et de Jeanne de le Rue.

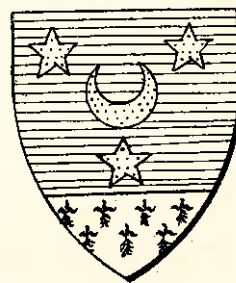
VI. — JÉRÔME DE LE VIGNE, leur fils aîné, bailli de Ghiebrechies, « bailli de l'illustre chapitre de Tournai » dans un

acte du 18 décembre 1670, membre de la magistrature de Tournai, y décédé le 13 juillet 1686, épousa Marie DU RIEU (d'azur à un cygne au naturel, nageant sur une rivière d'argent ; au chef d'or chargé de deux fleurs de lis, alias de deux étoiles à six rais de gueules), fille d'Etienne, massart de Tournai, et d'Anne Geraert.

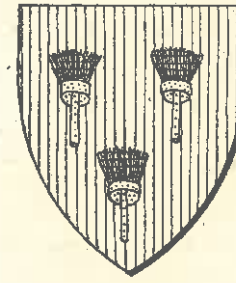
VII. — PIERRE-PROCOPE DE LE VIGNE, leur huitième enfant, licencié ès droits, seigneur du château de Havinnes et d'Angy, châtelain de Leuze, épousa à Tournai, le 1<sup>er</sup> décembre 1685, Marie-Françoise SOURDEAU (d'azur au croissant d'or accompagné de trois étoiles à cinq rais du même, et une champagne d'hermines de sept mouchetures), fille de Nicolas, greffier du Parlement, et de Gillette du Sart.



DU RIEU



SOURDEAU



MALOTAU

VIII. — MARIE-JEANNE-JOSEPH DE LE VIGNE, leur fille aînée, née le 9 janvier 1688, épousa le 20 octobre 1708, Joseph-François MALOTAU (de gueules à trois broches rondes d'or, garnies de poils de sable, mises en pal, les manches en bas), seigneur de Sonnebois, de Lassus à Noyelles les Vermeilles, de Pont à Bachy, etc., fils d'Henri-Philippe, bailli de Pétrieu, et de Marie-Thérèse Cambier. Dont postérité.

IX. — Le 3 août 1736, les enfants d'Emmanuel-Dominique-Joseph MALOTAU de Millevoye et de Lassus, firent relief à la dame de Mansart du fief Delvigne « qui leur venait de leurs ancêtres de le Vigne ».

2. — Autres fiefs.

1. — Le Haut Doignon, autrefois le Rossignol, consistait en maison, grange, étables, jardin, avec cinq bonniers de labour,



tenant d'une part au trieu dit la pâture de Mansart, au chemin de Barry, aux Sarts et à l'héritage de Sainte-Catherine à Maulde ; ces cinq bonniers sont occupés maintenant par le château, la ferme et le parc de Mansart.

Ce fief, acheté en 1426 de Jean de Tenre par Pierre de Maulde, passa plus tard à Maître Martin de le Court, curé de Brantignies à Ath, qui en fit relief à Guillaume de Maulde, le 6 janvier 1551 (n. st.) et le vendit au mois de mai suivant, à Grard Philippe. Il passa par succession à Antoine Platteau et à Catherine Philippe, puis à Sébastien Desmoutiers, fils de N. et de Marie Platteau, fille d'Antoine. Le 9 juillet 1698, Maître Jean Desmoutiers, chapelain de Pottes (mort le 5 avril 1701) et son beau-frère, François Vasse, hypothéquèrent le Haut-Doignon au profit de Denis Vanderbeken, seigneur des Wattines et beau-père du seigneur de Mansart. Puis les héritiers du chapelain cessèrent de payer la rente du fief qui fut saisi et réincorporé à la seigneurie de Mansart.

2. — *Les Brigaudes*, divisées en trois parties : 2 bonniers 46 verges de labour, tenant aux prés de Froidmanteau, au chemin et aux aulnois ; les six quartiers de l'Aulnois ou bois des Brigaudes, dérodé en 1778 ; et le demi-bonnier ou courtil des Brigaudes, tenant au camp de le Saulx et au chemin de Croisette à Caumont.

3. — *Le fief de Croisette*, quatre bonniers de labour et de pâtures, enclos de haies, tenant au chemin et au long Pré de Mansart.

4. — *Le fief Antoine Mannart*, ainsi nommé par un de ses possesseurs, fief ample d'un bonnier de terre à labour, tenant au camp del Saulx, à la Tasnière et au chemin de Croisette. En 1681, Mathieu du Retz, meunier de Caumont, possédait ce fief chargé d'une rente de 40 sols pour l'obit de Jean Mannart, décédé le 9 juillet 1660, et d'Ysabeau Chamart, sa femme.

5. — *Le fief Lejeune*, d'un demi-bonnier, tenant aux prés de Sainte-Catherine et Roteleu, et pardevant au chemin du Carnois au Breucq. Jean Mannart l'avait aussi chargé d'une rente de 20 sous pour son obit. En 1756, ce fief et le précédent appartenaient à la famille Lejeune.

6. — *Fief innommé* de 15 verges sur la couture de la Follye, appartenant en 1502 à Jean Delbecq, en 1698, à Jean Wattecamp, bailli de Mansart.

7. — *Le Préchon Madame*, fief d'un journal de pré, sis dans le Long Pré.

8. — *Fief innommé* d'un demi bonnier de pré, ès longs prés de Mansart ; en 1681, il avait fait retour à la seigneurie de Mansart.

9. — *Le Camp Berquin*, demi-bonnier de terre compris entre la Tasnière, les Capelleries et le chemin de Caumont ; en 1698, il fut réincorporé à la seigneurie.

10. — *La seigneurie de Caumont*. — Un chirographe du 24 février 1543 fait mention de cette seigneurie comme fief relevant de Mansart. Quelques seigneurs de la dernière époque s'intitulent « seigneurs de Mansart et de Caumont ». Cette seigneurie de Caumont comprenait la cense elle-même, la ferme Bouttiaux et l'héritage Jean de le Vaut.

La cense de Caumont eut les mêmes seigneurs que le fief Delvigne, cité plus haut, et fut vendue avec lui en 1598.

Parmi ses fermiers, nous trouvons : Philippe Hallet, en 1690 ; Nicolas Lefebvre en 1692 ; Etienne Olivier en 1721 ; Jean-Baptiste Olivier en 1742 ; Antoine-Joseph Delepierre en 1755 ; Noël Petit-Durot en 1766.

### III. — LE FERMONT.

Le Fermont, « ung des anchiens francs fiefs con dist de l'Empire, nommé la terre et seignorie du Fermont, gisant en la paroiche de Maulde, pays de Flandre enclavé en Hainaut, comme en la paroiche de Thieulain, pays de Hainaut », consistait en rentes seigneuriales d'une rasière d'avoine due sur le vivier, de 18 rasières d'avoine à la mesure de Leuze et de 24 chapons. A lui appartenaient le dixième denier à la vente des mains-fermes, deux sous d'issue et deux sous d'entrée, droit de tonlieu, aubanéité, confiscation, bannissement, meilleur catel et amendes de 60 sols parisis. Le seigneur avait bailli et sergent, et la cour de Grandmetz, dont il relevait, était tenue de lui prêter ses échevins pour rendre la justice. Par lettres patentes

du 9 septembre 1564, Philippe II octroya à la seigneurie du Fermont le droit de justice haute, moyenne et basse, et l'autorisation de dresser un pilori près du Pont de fer à la Louche.

En 1426, Hugues de Maulde détacha un tiers du fief d'Abaumont pour l'annexer à la seigneurie du Fermont, qui comprit dès lors, sur le territoire de Maulde, 24 bonniers de terres à labour, 3 bonniers de pré et 12 bonniers de bois, qui furent dénommés dans la suite *terres du Fermont*.

Les dénombremens spécifient ainsi les terres dépendant de la seigneurie :

1°. Les prés du Fermont ou *rewandmaules*, en deux pièces réunies par le Pont de fer : l'une de 9 journaux, appelés avant 1426 les Prés de le Cambe, avec un vivier ; l'autre de 3 journaux, distraits des prés de l'Hôtel par l'échange de 1449 entre les frères Hugues et Pierre de Maulde, qui rattacha le Roucour à la cour d'Abaumont.

2°. Les quatre bonniers à le Cambe, compris entre les 9 journaux et le chemin d'Ath à Tournai.

3°. Les quatre bonniers entre le parc actuel et les terres du Breucq.

4°. Le champ de l'Epinette, d'une contenance de 8 bonniers, tenant aux terres de Maulde, du Carnoy et du Breucq.

5°. Les Ecalettes, ou 8 bonniers tenant au chemin d'Ath à Tournai, aux terres de Maulde, au Royaume et aux prés de Goudain.

6°. Le Bois du Fermont, ès bois de Maulde, contenant 12 bonniers.

Les rentes seigneuriales se percevaient sur les héritages et sur douze bonniers du hameau du Fermont, au territoire de Leuze, mais paroisse de Thieulain ; le lieu manoir du Masy ; le pré Houdré ; deux pièces de terre y tenantes et un journal tenant aux terres de l'Estocquoit ; enfin sur le vivier et les sept maisons du marais de Fermont.

En terminant, nous devons observer qu'en dehors de nos seigneurs du Fermont, deux familles nobles du voisinage portèrent ce même titre de « seigneurs du Fermont », ce qui peut donner lieu à confusion. Voici l'explication de ce fait :

Lorsque Pierre de Maulde entra en possession de notre seigneurie du Fermont, celle-ci ne possédait plus de biens fonciers, mais seulement des rentes seigneuriales ; les fermes et manoirs avaient été aliénés, mais continuaient à payer ces rentes. Les de Landas, puis les Des Enffans, qui avaient acquis ces biens fonds s'intitulèrent seigneurs du Fermont ; mais il n'y eut de leur part aucun empiètement sur les droits et les prérogatives de nos seigneurs dont ils étaient vassaux et envers lesquels ils remplissaient fidèlement leurs devoirs féodaux.

Parmi les arrière-fiefs de la seigneurie de la Cattoire à Pipaix, il en était un, voisin du hameau du Fermont, et que pour cette raison, on appela « fief du Fermont ». Il comprenait la cense de Motte à faux, ses fossés et le courtil y attenant. Il appartenait en 1621 à noble homme Louis de Landas, seigneur de Chin, qui y avait seulement la basse justice, avec mayeur, sergent et messier, mais point d'échevins qu'il devait emprunter au seigneur de la Cattoire, détenteur de la haute et moyenne justice. Ce petit fief dit du Fermont donnait à ses possesseurs le droit au titre de seigneurs du Fermont, et jamais les possesseurs de la seigneurie voisine ne s'offusquèrent de cette similitude de titres.

## VIII.

### Les Seigneurs de Mansart et du Fermont. —

#### Famille de Maulde.

I. — Le premier seigneur connu est SEGARD DE MAULDE, dit *le Gris* ou *Grisoul*, que nous avons mentionné plus haut. C'est ainsi qu'il est qualifié dans le chassereau des rentes seigneuriales : « li rolles des rentes de Mansart qui furent à Grisoul de Maudé. »

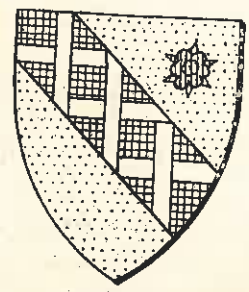
II. — Mansart passa ensuite à la famille Caingnet, dont un membre du nom de Jean, vivant du temps de Grisoul de Maulde, y possédait déjà des terres. Un de ses descendants, ESTIEVENON CAINGNET fut seigneur de Mansart dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, comme l'indique un chassereau de cette



époque : « Che sont les rentes appartenans à Estiévenon Cain-  
gnet, qui furent Grisoul de Maulde et fu cius escripts renouvelés  
en l'an mil III C sissante et onze ».

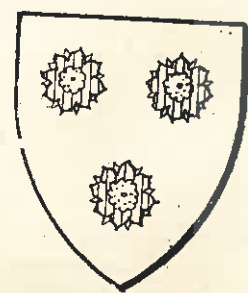
III. — Au début du siècle suivant, on trouve JEAN DE LE  
TENRE, qui céda la seigneurie en 1426 à Hugues V de Maulde,  
pour son troisième fils, Pierre.

IV. — PIERRE DE MAULDE (d'or à la bande de sable char-  
gée de trois flan-  
chis d'argent et  
accompagnée en  
chef à senestre  
d'une rose de  
gueules), écuyer,  
seigneur de Man-  
sart par achat,  
devint aussi sei-  
gneur du Fer-



MAULDE

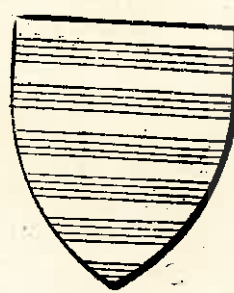
gée de trois flan-  
chis d'argent et  
accompagnée en  
chef à senestre  
d'une rose de  
gueules), écuyer,  
seigneur de Man-  
sart par achat,  
devint aussi sei-  
gneur du Fer-



DES ROSIÈRES

mont à Maulde et Thieulain, par son mariage avec Jehanne  
DES ROSIÈRES (d'argent à trois roses de gueules boutonnées  
d'or), fille de Jean, seigneur des Rosières à Béciers, du Verd-  
bois, du Sartier, etc., et de Jeanne Cottrel. Cette Jeanne des  
Rosières eut une nièce du même nom qui épousa Arnould de  
Maulde, fils de Hugues VI et neveu de Pierre dont il est ques-  
tion.

V. — JEHAN DE MAULDE, fils unique  
du précédent, écuyer, seigneur de Man-  
sart, du Fermont, du Vertbois, du Sartier,  
etc., fut grand prévôt de Tournai et mou-  
rut en 1487 (1), ayant épousé Marie DE  
CORBION (burelé d'argent et d'azur), fille  
de Tassart, et en ayant eu :



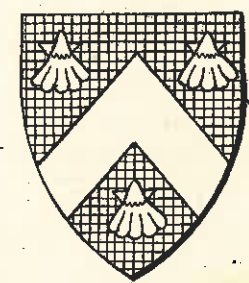
CORBION

1. — Guillaume, écuyer, seigneur du  
Fermont, décédé sans alliance dans la  
guerre d'Italie.

(1) Le 14 août 1487, son fils Hubert fait relief du fief des Frasnoux « à  
lui succédé par le trépas de Jehan de Maulde, son père. »

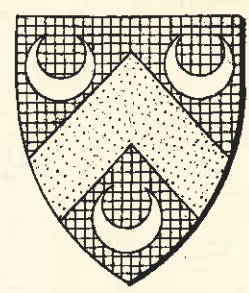
- 2. — Jehan, écuyer, mort jeune.
- 3. — Hubert, qui suit, VI.

4. — Catherine, épouse de Jehan DE  
LA WOESTYNE (de sable au chevron d'ar-  
gent accompagné de trois coquilles du mê-  
me), écuyer, seigneur d'Argy à Thieulain,  
fils d'Anseau, seigneur de Grandmetz, et  
de Philippote du Mont.



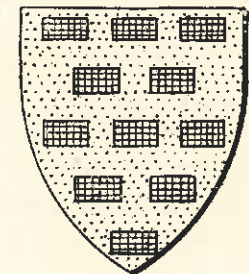
DE LA WOESTYNE

VI. — HUBERT DE MAULDE, écuyer,  
seigneur de Mansart, du Verdbois, puis du  
Fermont à la mort de son frère Guilla-  
me, épousa Catherine DE LA WOESTYNE,  
sœur de Jean, cité ci-dessus, laquelle, de-  
venue veuve en 1511, se remaria avec sir  
THOMAS PALMER (de sable au chevron  
d'or, accompagné de trois croissants d'ar-  
gent), officier du roi d'Angleterre. Des  
verrières de la nef et de la chapelle Notre-  
Dame de l'église de Maulde contenaient  
jadis les « représentations » de Catherine  
de la Woestyne et de son second mari.  
Hubert de Maulde laissa deux enfants :



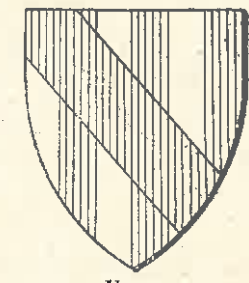
PALMER

- 1. — Jean, qui suit, VII.
- 2. — Marie, qui épousa Jean DE  
VENDVILLE (d'or à onze billettes couchées  
de sable, 3, 2, 3, 2 et 1), écuyer, seigneur  
de Gouvernies à Quartes, fils de Pierre,  
écuyer, et de Marie de Cordes. Dont pos-  
térité.



VENDVILLE

VII. — JEHAN DE MAULDE, écuyer,  
seigneur de Mansart, du Fermont, du  
Vertbois, etc., épousa Marguerite DE VIRY  
(palé d'argent et de gueules (alias azur)  
de six pièces, à la bande de gueules bro-  
chant), originaire de la Savoie, fille de  
Jehan, chevalier, et d'Alix de Bymont. Ils



VIRY

résidèrent à Saint-Omer. A la mort de son mari, Marguerite de Viry servit, au nom de son fils mineur, le 4 novembre 1542, le relief de Mansart et du Fermont à la cour de Grandmetz. Elle vint plus tard habiter Tournai, où son testament fut approuvé le 14 juin 1557.

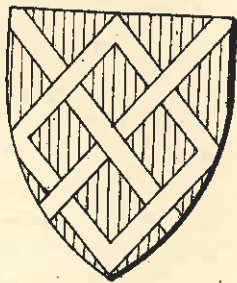
Par actes des 14 et 24 février 1543, pardevant la loi de Mansart, la douairière Catherine de la Woestyne avait déclaré que pour satisfaire à une dette de 500 carolus d'or envers Marguerite de Viry, veuve de son fils Jean, à cause de la recette de rentes seigneuriales faite par elle durant leur séjour à Saint-Omer, elle lui céda trois quartiers de terre au rieu de Fourbelet, acquis par elle le 25 mai précédent, un demi-bonnier tenant aux terres de Mansart et un journal de pré audit Mansart, acquis le 25 mai 1542. Aussitôt Marguerite de Viry en avait hypothéqué une partie avec cette clause que la rente appartiendrait après sa mort à son fils puiné, Jean.

Jean de Maulde eut cinq enfants :

1. — *Guillaume*, qui suit, VIII.
2. — *Gérard*, écuyer, mort sans postérité.
3. — *Jehan*, écuyer, tué en 1558 à la bataille de Gravelines.
4. — *Jacques*, écuyer, mort sans alliance.
5. — *Bonne*.

VIII. — GUILLAUME DE MAULDE, écuyer, seigneur de Mansart, du Fermont, du Verdbois, fut créé chevalier à Gand en août 1559 de la main du roi Philippe II. Il devint grand prévôt de Tournai. Il épousa par contrat du 13 janvier 1554 (n. st.) *Françoise T'ZEVEL D'OSTEREL* (de gueules fretté d'argent), dame des Rosières, fille de Guillaume, écuyer, et de Marie des Rosières, héritière dudit lieu.

Ce seigneur de Mansart mérite de retenir notre attention. Il avait à peine 13 ans quand son père mourut, et sa mère semble avoir été très faible à son égard et avoir négligé son éducation ; sa vie agitée en fut la conséquence.



T'ZEVEL

Ayant atteint sa majorité, Guillaume releva son fief du Fermont le 13 mai 1547 et celui de Mansart le 19 du même mois ; il en servit le rapport le 19 juin. A l'époque de son mariage, il comparait en la cour de Grandmetz le 22 janvier 1554 (n. st.) et déclare avoir prié sa mère de se déporter de son droit de douaire coutumier de la moitié des revenus seigneuriaux et d'accepter à la place une rente annuelle de 300 livres, hypothéquée sur la seigneurie du Fermont ; sur son consentement il assigne le douaire de Françoise T'Zevel sur Mansart et lui assure une rente de 400 florins carolus.

Guillaume de Maulde se déclara chaud partisan du Taciturne ; mais n'osant se présenter devant le Conseil des troubles pour y justifier sa conduite, il quitta furtivement, en 1568, sa seigneurie de Mansart où il ne se croyait plus en sûreté ; on ne l'y revit que peu de temps en 1572 et 1573.

Les excès et les violences des réformés n'arrêtèrent point notre seigneur Mauldois qui s'était laissé gagner aux doctrines nouvelles. Nommé en 1579 gouverneur d'Audenarde, il fit preuve d'un zèle outré pour le protestantisme et laissa ses nouveaux coreligionnaires terroriser cette ville. Puis, voulant mettre Audenarde en état de défense et réparer ses fortifications, il ordonna de démolir l'abbaye d'Eename que les gueux avaient saccagée en 1566 et 1578. Pour toute réponse aux protestations de l'abbé Bacqué il polémique sur la religion et ose lui dire que ceux qui usent de ses biens sont animés du zèle de la gloire de Dieu. D'Ath, où il s'était réfugié, l'abbé lui écrivit une lettre calme, mais sévère, pour lui montrer tout ce qu'il y a d'étrange dans sa conduite ; il termine cette lettre « en priant Dieu de le redresser dans le chemin où il s'est misérablement fourvoyé, abandonnant l'église catholique en laquelle il a été baptisé, en laquelle seule est l'esprit de vérité. » (24 octobre 1579).

La ville d'Audenarde tomba le 5 juillet 1582 aux mains de Farnèse, prince de Parme. Guillaume de Maulde se réfugia en Hollande, où il mourut en 1609. Deux de ses fils trouvèrent la mort durant le siège.

Cependant, dès 1568, les seigneuries de Mansart et du Fermont avaient été séquestrées, ou, comme on disait alors, annotées au profit de Sa Majesté ; elles furent administrées par



Thilman Suykens, commis à la recette des biens saisis sur les rebelles dans notre région. Celui-ci mit en location la ferme de Mansart le 2 mars 1586. Quant à la seigneurie du Fermont, le prince de Parme en autorisa la vente, pour la somme de 7.000 florins au profit de Paul de Carondelet, qui en fit le relief le 9 décembre de la même année, mais fut déchu de cet achat par arrêts du Conseil privé du 27 mars 1593, puis du 1<sup>er</sup> mai 1609, comme nous le verrons plus loin.

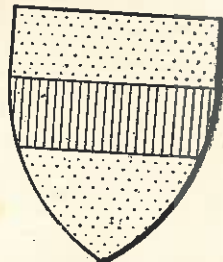
Guillaume de Maulde avait eu huit enfants :

1. — *Guillaume*, qui suit, IX.
2. — *Louis*, écuyer, seigneur des Rosières, tué au siège d'Audenarde.
3. — *Léon*, écuyer, seigneur du Verdbois, tué au même siège.
4. — *Nicolas*, écuyer, seigneur d'Angelhove, décapité à Leyde en 1587.
5. — *Charles*, écuyer.
6. — *Jehan*, écuyer.
7. — *Marie*.
8. — *Françoise*.

Françoise T'Zevel testa le 23 janvier 1609 et mourut avant le 12 mars. Son fils aîné Guillaume s'étant fait protestant et étant considéré en pays catholique comme mort civilement, elle avait institué pour son héritier universel Louis de Maulde, son petit-fils.

IX. — GUILLAUME DE MAULDE, chevalier, seigneur de Mansart, du Fermont, échevin du Franc, né vers 1556, décédé le 5 novembre 1619, épousa à Bruges, par contrat du 24 août 1582, *Judith VAN HAVESKERKE* (d'or à la fasce de gueules), baronne de Lichtervelde, vicomtesse de Crebbe et de Melle à la mort de sa sœur aînée, fille de Jean, écuyer, seigneur de la cour de Zedelghem, etc., et de Jeanne van Heule van Tannay. Elle mourut le 14 mars 1634.

Guillaume de Maulde fut admis, après la mort de son père, à faire comme aîné, le 19 mai 1609, relief de la seigneurie



HAVESKERKE

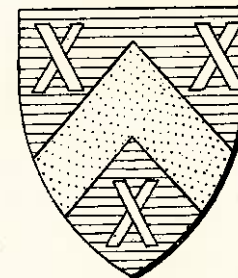
rie de Mansart. Sur sa demande, le Conseil privé de Bruxelles lui accorda, le 1<sup>er</sup> décembre suivant, « d'être remis et rétabli sur la seigneurie du Fermont, en refondant le prix de 5.000 l. d'Artois pour le prix de l'achat ci-devant fait par Paul de Carondelet de ladite terre et seigneurie. » Il consigna donc cette somme, le 19 février 1610, à la cour de Grandmetz et fut admis le même jour au relief. Carondelet attaqua en revision cet arrêt, mais le Grand Conseil des Archiducs le débouta le 3 janvier 1611.

Judith de Haveskerke ayant renoncé à ses droits de douaire, Guillaume, par acte de donation entre vifs fait le 8 juillet pardevant les échevins et Conseil de la ville de Gand et enregistré à Grandmetz le 12 du même mois, céda à son fils aîné Guillaume la terre du Fermont à la condition expresse qu'elle ferait retour à ses enfants. Cette clause, on le verra, ne fut pas respectée.

Guillaume de Maulde eut entre autres enfants :

1. — *Guillaume*, qui suit, X.
2. — *Nicolas*, chevalier, capitaine de cavalerie légère au service des Provinces Unies, décédé sans postérité.
3. — *Françoise*, qui testa à Tournai le 13 octobre 1621.
4. — *Jeanne*, qui épousa son cousin, François de Haveskerke, chevalier, seigneur de Watervliet.

5. — *Pierre*, chevalier, seigneur du Verdbois, épousa *Adrienne-Eléonore DE GROS OU LE GROS* (d'azur au chevron d'or accompagné de trois flanchis d'argent), fille de Jean, seigneur de Nieu-land, et d'Eléonore van Briarde. Leurs descendants furent seigneurs du Verd-bois.

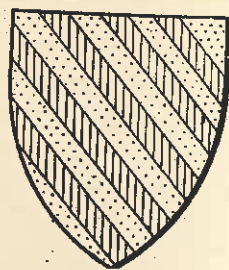


LE GROS

6. — *Louis*, jumeau de Pierre, fut seigneur de Mansart et lieutenant-colonel au service des Pays-Bas.

7. — *Jean*, dont il sera question plus loin.

X. — GUILLAUME DE MAULDE, chevalier, baron de Lichtervelde, vicomte de Crebbe et de Melle, seigneur du Fermont, puis de Mansart après son frère Louis, épousa à Saint-Jacques de Tournai, en mai 1621, *Jacqueline DE HARCHIES DE VILLE* (d'or à cinq cotices de gueules), dite de Milomez, dame de Warlencourt, fille de Léon, écuyer, seigneur de Milomez, Erquinghem-le-Sec, etc., et d'Isabelle *Uuten-Ham*. Par son contrat de mariage passé le 21 avril précédent, Guillaume cédait et transportait à sa future épouse les 12 bonniers du Bois du Fermont qu'elle posséderait comme son bien propre. De plus, il garantissait le douaire de celle-ci sur tous ses biens de Mansart, droit que Jacqueline fit reconnaître et que Guillaume lui-même ratifia en se déshéritant le lendemain de tout ce fief. François d'Haveskerke intervint alors et pour sauver la dot de sa femme obligea son beau-frère à hypothéquer sur les biens de Mansart une rente de 204 fl. 5 gros au capital de 3.266 florins ; les hommes de fief de Grandmetz passèrent cet acte à loi le 18 août 1621. A son tour, le 18 mars 1622, Judith d'Haveskerke fit confirmer son douaire, pour lequel elle avait choisi Mansart avec tout son revenu.



HARCHIES

En résumé Guillaume fut un prodigue. Ayant besoin d'argent, dès la mort de son père, il se fait immédiatement autoriser à distraire quinze bonniers de terres et prés de la seigneurie du Fermont, qu'il vend, le 7 avril 1620, à Michel Navaeus, seigneur de Constantin et archidiacre de Tournai pour le prix de 11.700 florins. Il cède aussi à l'un de ses frères, Jean, la terre du Fermont avec 12 bonniers à Maulde et avec toutes les rentes seigneuriales, et en retenant à sa charge une rente due au cantuaire de Landrecies ; il ratifie cette cession, le 23 février 1621, devant Noël Hubo, notaire à Tournai.

Jacqueline de Harchies, pour sauver le bien de ses enfants, fait mettre son mari en tutelle et s'adresse au Souverain pour faire opposition à la cession du Fermont que son mari a faite « par vraie simplicité d'esprit, procédant de grands et continuels excès de boisson. » Philippe II mande à Jean de Maulde

de comparaître au Grand Conseil de Flandre, qui maintint ses droits sur la seigneurie du Fermont, mais lui imposa la rente de Landrecies.

Curatrice de son mari, Jacqueline ne put trouver les revenus suffisants pour fournir aux lourdes charges de sa seigneurie ; notamment elle ne put servir à Jeanne de Maulde la rente créée à son profit et dont hérita son fils en 1628. Au nom de celui-ci, son père, François d'Haveskerke en réclama les arrérages, et n'obtenant pas satisfaction, eut recours à un procès devant la cour de Flandre, qui l'autorisa à faire saisir et vendre le Bois du Fermont pour recouvrer sa dette. Malgré les protestations de Jacqueline, le Bois fut vendu ; ce fut François d'Haveskerke qui l'acquitt et auquel un nouveau décret du 12 février 1650 l'adjugea pour 3625 florins.

A son tour, Jean de Maulde se trouve en proie aux plus grandes difficultés financières. Déjà, en décembre 1622, il avait hypothéqué 1200 livres sur le Fermont, au profit de Jacques Le Flon, seigneur de Loyaucourt. Le 27 février 1649, il cède à son beau-frère ses droits sur la baronnie de Lichtervelde contre une rente de 700 florins ; le 16 mars suivant il transfère au même le tiers qui lui appartient dans les seigneuries de Melle, de Crebbe et de Vladsloo ; enfin, le 31 mai de la même année il vend, toujours au même, sa seigneurie du Fermont pour le prix de 3000 florins, plus une rente viagère de 300 florins. Le malheureux déclare « qu'il réalise cette vente pour s'assister en sa présente nécessité qui le presse ».

Guillaume de Maulde mourut le 11 mars 1651, ayant eu trois enfants :

1. — *Jacques-Jérôme*, qui suit, XI.
2. — *Marie-Jeanne*, née à Tournai S. Jacques le 23 mai 1623.
3. — *Catherine-Agnès-Isabelle*, dame de Warlencourt, née à Tournai S. Jacques le 14 septembre 1625, épousa le 14 décembre 1662 François de Maulde, chevalier, seigneur de Bléville-en-Caux, puis baron de Condette en Boulonnais, fils de Michel, descendant de Gauthier, seigneur du Breucq, fils de Hugues IV, seigneur de Maulde.



XI. — JACQUES-JÉRÔME DE MAULDE, chevalier, baron de Lichtervelde, vicomte de Crebbe et de Melle, seigneur de Mansart, dont il fit relief le 5 mars 1642, et de Rosières qu'il vendit le 25 janvier 1655, était né à Tournai S. Brice le 10 avril 1622 ; il mourut en prison pour dettes à Bruges, le 22 mai 1658. Sa sœur Catherine reprit sous bénéfice d'inventaire les biens qu'il délaissait et fut admise au relief de Mansart, le 7 avril 1659.

Entre temps le nouveau seigneur du Fermont, François d'Haveskerke avait fait relief de ce fief le 6 juillet 1649. Il mourut, un an après, le 1<sup>er</sup> juillet 1650 ; son fils et héritier renouvela cet hommage le 11 octobre suivant, et le 26 mars 1664, par devant Nicolas Petit, notaire royal à Malines, il vendit sa seigneurie du Fermont, pour le prix de 10.240 florins, à Louis Errembault, conseiller au Grand Conseil de Flandres.

François de Maulde, baron de Condette, seigneur de Mansart, en poursuivit le retrait lignager par une série de procès devant toutes les juridictions possibles. Il ne put obtenir gain de cause et dut se résigner à un accord désastreux pour lui, puisque, pour donner satisfaction à Errembault, il dut non seulement renoncer à récupérer le Fermont, mais encore céder audit Errembault la terre et seigneurie de Mansart, par acte passé, le 24 juillet 1681, pardevant le notaire Plateau de Tournai.

Les seigneuries du Fermont et de Mansart se trouvèrent ainsi de nouveau réunies sous un même maître.

IX.

Les Seigneurs de Mansart et du Fermont.

Famille Errembault.

XII. — Dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la famille Errembault prit une influence marquée à Maulde. Gilles Errembault, grand procureur, puis greffier des échevins de Tournai, fils de Josse, laboureur, lieutenant de bailli de Pottes, et de

Jehenne Fourmanoir, prenait en 1639, diverses hypothèques sur la seigneurie du Breucq et sur la cense du Grand Mortier, appartenant alors à Ernest-Lamoral de Landas, seigneur de Florival, et à Hélène d'Yve, sa femme. Ceux-ci finirent par lui céder l'une et l'autre en 1642. Il possédait aussi quelques biens à Pottes, notamment le fief de Rasoit, à lui échu par le trépas de sa mère et dont il avait fait le relief le 6 juillet 1617 pardevant Jacques du Puich, bailli dudit Pottes, et un autre fief qu'il avait acquis, le 3 novembre 1624, de la succession de Pierre van Crayenest. (1)

GILLES ERREMBULT (de sable à la fasce d'or accompagnée

en chef de deux

fleurs de lis d'ar-

gent), mourut le

29 octobre 1667,

âgé de 72 ans,

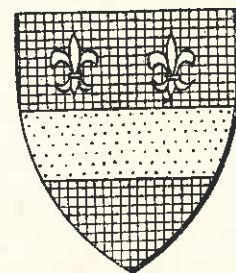
ayant épousé le

11 juillet 1620

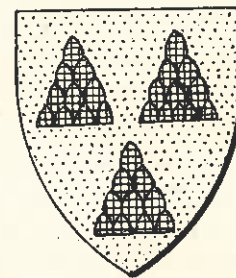
Jeanne DESMONS

(d'or à trois

monts de sable).



ERREMBULT



DESMONS

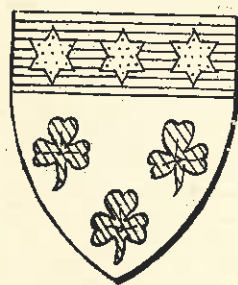
filles de Géry ou Guy et de Marthe Frégar. ou de Hoghes. Il en avait eu :

1. — Louis, qui suit, XIII.
2. — Jean-Etienne, né le 9 avril 1627.
3. — Agnès, née le 23 juin 1629.
4. — Sébastien-Géry, né le 2 juin 1631.

5. — Jeanne, née le 26 décembre 1633, épousa le 19 décembre 1654 Laurent DELFOSSE, seigneur de Marquais, receveur des Etats du Tournaisis, fils de Nicolas, receveur de Tournai, et de Madeleine Simon.

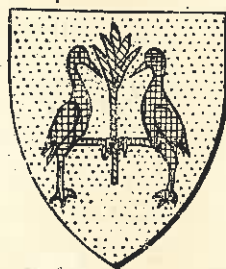
(1) GOETHALS, *Miroir des notabilités*, t. II, p. 670.

6. — Gilles, seigneur de la Haye à Pottes, né le 1<sup>er</sup> janvier 1636, épousa le 15 juin 1662, à Tournai, Agnès ROGIERS dite



ROGIERS

FLORY (d'argent à trois trèfles de sinople, au chef d'azur à trois étoiles à six rais rangées d'or), née à Tournai, le 23 juin 1642, décédée le 27 octobre 1678, fille de



SCORION

Thierry et de Françoise Passez. Dont postérité. (1)

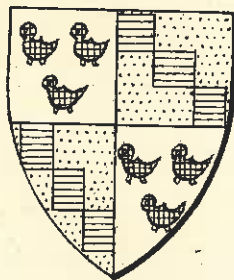
7. — Marguerite-Michelle, épouse de Jean SCORION (d'or à deux cigognes affrontées de sable, tenant d'une de leurs pattes une branche d'arbre de sinople), seigneur de Loyaucourt, mayeur de Tournai.

8. — Marie-Marthe, née le 25 mai 1638.

9. — Pierre, chanoine et prévot de Renaix, qui, dans le partage de succession du 1<sup>er</sup> août, reçut pour son lot le Grand Mortier.

XIII. — LOUIS ERREMBULT, chevalier, seigneur de Dudzeele au Franc de Bruges, qui devint seigneur du Breucq, du Fermont, puis de Mansart, maréchal héréditaire du pays et comté du Boulonnais, né le 2 mai 1625, épousa le 25 juin 1650, Marie VAN DER BECKEN (écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois merlettes de sable ; aux 2 et 3, d'or à trois carreaux d'azur aboutés en bande), née à Tournai Saint-Jacques le 17 octobre 1628, fille de Denis, conseiller pensionnaire de Tournai, et de Marie Hovyne.

Il acquit le 18 octobre 1664 la terre et seigneurie des Ablens, sise à Grandmetz et en tenue, consistant en une ferme

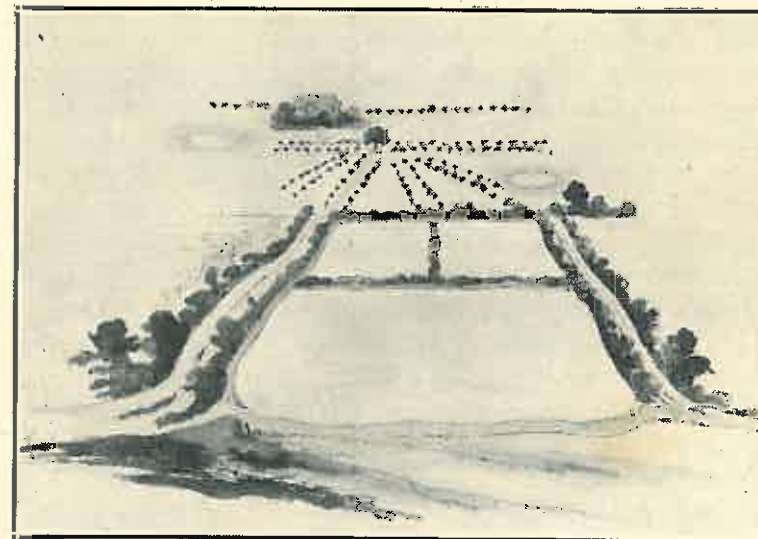


VAN DER BECKEN

(1) Voir : Léon LAMBERT, Une généalogie de la famille Rogiers, dans le Bull. de la Soc. d'études, t. XXIII, p. 241.

et 46 bonniers de bois, de prés et de terres labourables, avec droits de terrage, rentes seigneuriales et toute justice.

Il acquit la même année, d'Eugène de Haveskerke, la terre et seigneurie du Fermont et l'année suivante prit en arrentement pour 250 florins par an, les 15 bonniers jadis achetés par l'archidiaire de Tournai, Michel Navæus. Mais pendant la guerre dite de Dévolution, notre village fut ravagé par les troupes de Turenne, et Errembault, n'ayant pu toucher les fermages de 1667 et 1668, refusa de payer la rente de la fondation Navæus. Le Chapitre maintint ses droits et obtint du Roi de France, en 1676, la séquestration de 8 bonniers des terres du Fermont qui appartenaient à Errembault. Le conflit se termina par accord du 29 novembre 1677.



MANSART EN 1682

En 1678, Errembault prêta serment au Roi de France et vint prendre résidence à Tournai où il fut nommé président honoraire de la Cour du Parlement. Cette volte-face politique d'Errembault, survenant au cours de ses démêlés avec François de Maulde, seigneur de Mansart, lui fut sans doute dictée par



sa convoitise pour cette terre, alors sous la domination de la France. De fait, il en devint possesseur par la transaction de 1681, dont nous avons parlé plus haut.

Le nouveau seigneur de Mansart fit exécuter des travaux d'appropriation à l'antique demeure, et de nombreuses plantations d'arbres au marais. Les notes manuscrites d'Errebault nous ont conservé les plans de ces travaux, entre autres un beau pastel représentant le château et les allées en étoile rayonnant autour d'un gros tilleul planté au centre de l'ancienne pâture.

En 1682, les habitants de Maulde voulurent se cotiser pour acquitter l'indemnité due pour la seconde messe du dimanche. Errebault s'y opposa formellement et fit défense à ses mayeur et hommes de loi d'y consentir. Cette singulière façon d'agir montre combien il était aigri par l'action qu'il soutenait alors contre le chapitre d'Antoing. L'occasion de ce procès mérite d'être racontée.

La charte du village de Gallaix, qui dépendait de ce chapitre, sanctionnait un ancien usage local assez curieux. Chaque année, à certain jour, le village offrait un régal champêtre à ses seigneurs les doyen et membres du chapitre, et tous les habitants y participaient. Pour en couvrir les frais, les échevins de la communauté les répartissaient sous forme de taille entre tous les chefs de famille. Le fermier du Breucq, Léon Waucquier, qui tenait plusieurs pièces de terre à Gallaix, fut de ce chef taxé à 36 sous. A l'instigation d'Errebault, son seigneur, il refusa de payer. Le bailli fit arrêt sur ses récoltes, mais, sans en tenir compte, Waucquier envoya pour moissonner son fils et ses ouvriers, qui, sur l'ordre du receveur du Chapitre, furent appréhendés et jetés en prison à Leuze. Vainement le président Errebault présenta requête au Roi de France, les faits s'étant passés sur des terres de la juridiction d'Espagne. De son côté, le Chapitre eut recours au Conseil ordinaire du roi Charles II à Mons, qui, après enquête, remit les chanoines en possession des terres de Gallaix jusqu'au paiement de la taxe et des frais engendrés à son sujet.

Devant l'entêtement d'Errebault, le Chapitre crut bon de lui déléguer Hennepin, bailli de Maulde, qui l'engagea à régler le différend pour être remis en possession de ses terres. Le Chapitre, affirma-t-il, ne désirait pas poursuivre cette affaire ; il ne la soutenait que pour sauvegarder des droits immémoriaux. Aussi espérait-il qu'Errebault donnerait ordre à son fermier de satisfaire à l'arrêt, pour éviter de nouveaux frais. Errebault refusa. Ceci se passait le 15 juillet 1683 ; mais le procès ne se termina qu'en juillet de l'année suivante. Entre temps, les prisonniers suppliaient pour obtenir leur libération ; ils reconnurent leur faute et furent condamnés à trois jours de jeûne au pain et à l'eau, et à 20 livres de gros d'amende ; moyennant ce, ils furent élargis le 23 août 1683. Finalement, Errebault dut céder, payer l'amende et supporter les frais du procès.

Errebault, esprit remuant et entêté, d'un commerce peu facile et toujours prêt à susciter des difficultés, eut des démêlés avec tous ceux qui l'approchèrent. En cette même année 1682, il intente une action contre son locataire, Jacques Hennepin, bailli de Maulde, qui réclamait une réduction de fermage à cause des réquisitions de guerre. Errebault avait refusé net et fait saisir les biens de son locataire le 14 mars 1682. Sur l'appel d'Hennepin, la cause se termina le 15 janvier 1683 devant le Conseil du Tournaisis. Hennepin, non moins chicanier que le seigneur de Mansart, prétendit encore ne payer qu'une partie de son fermage de l'année 1684, particulièrement désastreuse par suite des gelées puis de la sécheresse et aussi par le passage des troupes et la présence d'un camp retranché à Maulde. Sur le refus d'Errebault, Hennepin manifesta son mécontentement en réclamant la préséance à l'église pour le seigneur de Maulde qu'il représentait comme bailli, et en exigeant du curé que l'eau bénite lui fût offerte en premier lieu, avant d'être présentée à Errebault. Le frère d'Hennepin, religieux récollet, qui se rendit célèbre par la découverte du Mississipi, essaya de s'interposer pour faire cesser ce conflit ; ce fut en vain, car Errebault porta plainte au Grand Conseil du Tournaisis, devant lequel Hennepin fut assigné le 1<sup>er</sup> décembre 1685. Le 20 février suivant, il fut condamné à payer

son fermage mais il interjeta appel. Errebault finit par demander à sortir de cause par un arbitrage.

Citons encore une autre affaire. Pendant les guerres de religion, les seigneurs de Mansart ayant émigré, n'avaient plus réintégré leur demeure seigneuriale. Les habitants de Maulde en avaient profité pour faire paître leurs bestiaux et moutons dans le marais de Mansart. Aussitôt installé dans sa seigneurie, Errebault voulut faire cesser cet abus et ordonna à son bailli de saisir les moutons des bergers de Froidmanteau et de Cautmont. Mais dame Alice de Hénin Liétard, dame de Froidmanteau, et dame Marie du Rieu, veuve de Jérôme Delvigne, ainsi que son fils, châtelain de Leuze, prenant fait et cause pour les manants, et Jacques Hennépin pour les habitants de Maulde, intentèrent le 3 juillet 1686, un procès à Errebault pour l'obliger à respecter leurs droits de pacage et en même temps pour attaquer son droit de plantis et d'abattage sur un terrain qu'ils prétendaient appartenir à la communauté.

Assigné devant la cour du Parlement, Errebault put, sans difficulté cette fois, faire reconnaître ses droits. En 1682 et 1683, dit-il, il a vendu les arbres et planté son « étoile » sans opposition, les manants n'ayant jamais prétendu droit de propriété ni de plantis sur le marais ; tous les héritages qui l'entourent ont été bâtis du gré des seigneurs et paient rentes seigneuriales de ce chef. De plus, les cartulaires de la seigneurie mentionnent la redevance due pour le pacage par les habitants de Mansart, et ceux-ci viennent de reconnaître volontairement ce droit à leur seigneur, qui leur a rendu l'autorisation de pacage, mais à eux seuls, à l'exclusion de ceux des autres juridictions. Ses droits, concluait-il, sont immémoriaux et inattaquables. La dame de Froidmanteau le reconnut elle-même et fit défense à son fermier de mener ses bestiaux paître sur Mansart.

Louis Errebault mourut le 14 juillet 1694, ayant fait le partage de ses biens le 10 juin précédent entre ses enfants :

1. — Marie-Marthe, née le 1<sup>er</sup> avril 1652, ursuline, décédée à Valenciennes.

2. — Gilles-François, qui suit, XIV.

3. — *Jeanne-Thérèse*, née le 23 septembre 1658, épousa *Philippe-Adrien DE NAVE* (d'azur à une fasce ondée d'argent), écuyer, seigneur de Chantrain, fils de François et d'Isabelle-Françoise Pally. Dont postérité.



NAVE

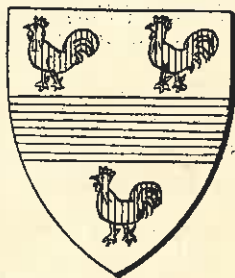
4. — *Louis-Ferdinand*, né à Malines le 6 octobre 1660, chanoine de Saint-Piat à Seclin, décédé à Tournai le 13 juillet 1721.

5. — *Laurent-Joseph*, né à Malines le 4 janvier 1662, décédé en bas âge.

6. — *Isabelle-Jeanne-Philippine*, née le 7 janvier 1666, ursuline à Gand.

7. — *Aldegonde*, dominicaine à Tournai.

8. — *Laurent-Joseph*, seigneur du Coutre, né à Gand le 15 janvier 1669, épousa : 1° *Marguerite-Marie-Madeleine DE LA MOTTE* (d'azur à la bande losangée d'or de cinq pièces), fille de François-Joseph, seigneur de Bourquembray à Ramecroix, et de Marie-Françoise de Saint-Génois de Grandbreucq; 2° *Françoise CARON* (d'argent à la fasce d'azur, accompagnée de trois coqs de gueules).



CARON

9. — *Anne-Catherine*, carmélite à Tournai.

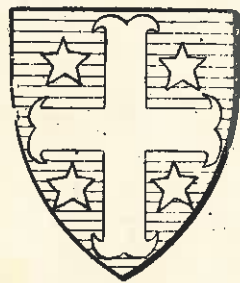
XIV. — *GILLES-FRANÇOIS ERREBAULT*, né à Tournai le 8 mars 1657, écuyer, avocat, juré de Tournai, épousa par contrat du 26 avril 1687, *Marie-Claire LE CAPPELLIER* (de gueules au chevron d'or accompagné de trois aiglettes d'argent), née à Tournai le 19 mai 1655, décédée le 26 juin 1733, fille de Gilles, seigneur de Frize, de Fléquières à Froyennes, de Lerbodrie à Pottes, etc., et de Marie-Marguerite *Hovyne*, dame des Ruisseaux à Pottes. Ils eurent :



LE CAPPELLIER

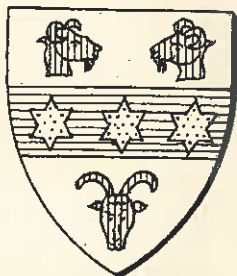


1. — *Marie-Louise*, née le 28 février 1688.
2. — *Barbe-Dominique-Philippine*, née le 14 décembre 1690.
3. — *Marie-Albertine-Joseph*, née le 28 janvier 1692, épou-



LE FRANÇOIS

sa : 1° *Eléonor-François-Joseph*  
 LE FRANÇOIS  
 (d'azur à la croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre étoiles du même), seigneur de Nieuwenhove, fils d'Augustin-Robert, seigneur



HOVYNE

de Linde, et d'Anne-Françoise de Villegas; 2° *Antoine-Joseph Hovyne* (d'argent à la fasce d'azur chargée de trois étoiles à six rais d'or et accompagnée en chef de deux têtes et cols de bouc affrontés de gueules, et en pointe d'un rencontre de bouc du même), écuyer, seigneur de Paschendaël à Dottignies, d'Herpeghem, de Smerpont, fils d'Antoine-Joseph, écuyer, seigneur de Bossuyt sur Escaut, et de Marie-Joseph Hovyne.

4. — *Louis-Philippe-Bonaventure*, qui suit, XV.

XV. — LOUIS-PHILIPPE-BOVAVENTURE ERREMBAULT.

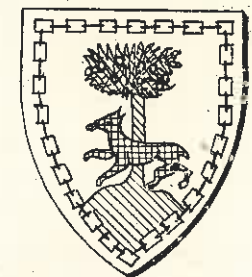
Gilles-François Errembault étant mort avant son père, le 4 septembre 1693, son fils, Louis-Philippe-Bonaventure, né le 17 février précédent, devenait l'héritier féodal, suivant les dispositions de l'acte du 30 juin 1694 cité plus haut. En conséquence, à la mort du grand-père, la veuve de Gilles Errembault releva, au nom de son fils au berceau, le fief du Breucq, le 20 août 1694, et les fiefs de Mansart et du Fermont, le 4 octobre suivant.

Mais le chanoine de Seclin, Louis-Ferdinand, réclama pour lui-même le droit d'aînesse concédé à son neveu, et, conséquemment les terres de Dudzeele et du Fermont. Il porta sa cause au siège royal du Bailliage de Tournai et Tournaisis. La veuve de Gilles, forte de l'appui de sa belle-mère, qui avait avec son

mari rédigé le partage du 30 juin 1694, et qui d'ailleurs déclarait y avoir assigné au chanoine une part avantageuse, obtint gain de cause : l'enfant mineur fut maintenu en possession du Fermont. Le chanoine en appela et comme, sur les entrefaites, la paix de Ryswick avait rendu les terres libres à l'Espagne, le procès fut porté au Grand Conseil à Malines. Quand Louis-Philippe-Bonaventure devint majeur, le procès durait encore. Ce fut seulement après la mort du chanoine qu'une transaction intervint le 8 mai 1723. Le fief du Fermont resta à la branche aînée, moyennant paiement de la moitié de sa valeur aux héritiers du chanoine.

Louis-Philippe-Bonaventure, seigneur de Dudzeele, du Breucq, de Mansart et du Fermont, président à mortier de la cour du Parlement à Tournai, mourut à la fleur de l'âge, le 23 mai 1739, ayant épousé le 23 septembre 1717 *Marie-Thérèse-Hubertine* VAN DER BEKE, fille de Philippe, seigneur de Cappel, et de Marie-Thérèse van den Berghe. Il ne laissait qu'un fils, qui suit, XVI.

XVI. — DENIS-LOUIS-JACQUES-JOSEPH ERREMBAULT, seigneur de Dudzeele, Mansart, Fermont, Breucq et Sablens, né à Gand le 30 octobre 1720, épousa le 10 mai 1739, *Léopoldine-Anne-Marie-Thérèse-Joseph* D'AYASSASA (d'argent au chêne terrassé de sinople, chargé de noix de galle au naturel, à un loup de sable, armé et lampassé de gueules, passant devant le chêne; le tout entouré d'une chaîne de fer au naturel), née en 1717, fille d'Antoine, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie du prince de Ligne, et de Marie-Marguerite de Cuvelier, dame d'Orroir.



AYASSASA

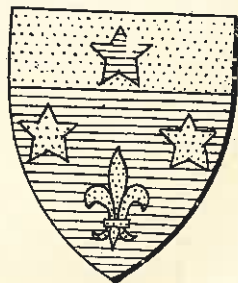
Le 29 juin 1740, pardevant le notaire Lelong, de Tournai, il acquit de la douairière de Gilles-Charles de l'Hostellerie de Faloize, la seigneurie de Grandmetz, dont il fut adhérité le 18 juillet et dont il fit rapport le 20 août.

Il mourut à Tournai le 22 décembre 1756, veuf depuis le 17 novembre 1746. Son épitaphe est conservée à Grandmetz :

D. O. M. Cy gist *Denis-Louis-Jacques* ERREMBULT, écuyer, seigneur de Dudzeele, Grandmetz, Walloncapelle, Sablens, Fermont, Mansart, Breucq, maréchal héréditaire du Boulonnois, décédé à Tournai le 22 décembre 1756, âgé de 36 ans, un mois, 22 jours, ayant épousé dame *Léopoldine-Marie-Anne-Thérèse-Joseph* DE AYASSASA, décédée le 17 novembre 1746, âgée de 29 ans, inhumée en la paroisse de Saint-Sulpice à Paris. Priez Dieu pour leurs âmes.

Ils avaient eu deux enfants :

1. — *Marie-Thérèse-Hubertine-Joseph*, née le 26 février 1740, épousa le 15 mai 1759, *Alexandre-Guillaume-Joseph* DU PIRE (d'azur à une fleur de lis d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même ; au chef du second chargé d'une étoile du champ), baron d'Hinges, fils de Louis-Alexis et de Jeanne-Joseph Glorieux.



DU PIRE

2. — *Antoine-Joseph-Gaston*, qui suit, XVII.

XVII. — ANTOINE-JOSEPH-GASTON ERREMBULT DE DUDZEELE, chevalier, seigneur de Dudzeele, Grandmetz, Mansart, Breucq, Fermont, etc., né à Tournai le 16 juin 1741, y épousa le 2 octobre 1763, sa cousine germaine *Léopoldine-Joseph* D'AYASSASA, fille de François-Gaston et de Marie-Françoise-Alexis-Ferdinand-Joseph *Le Vaillant*. Il fut créé comte Errembault et d'Orroir par lettres patentes du 24 juin 1774.

Pendant la minorité d'Antoine Errembault, le gouverneur de la Belgique, Charles de Lorraine, prit de sages mesures pour restaurer les finances des communautés grevées de dettes à la suite des guerres ; par un décret du 29 août 1759, il ordonna aux communautés des terres franches de mettre en profit leurs marais, waresquais, bruyères, en les exposant en location pour la culture. Les gens de loi de Maulde, Froidmanteau et Mansart en profitèrent pour revendiquer à nouveau la propriété de la pâture de Mansart et intentèrent une action à Denis-Joseph Errembault, seigneur du Mainil et du Coutre, tuteur d'Antoine.

Mais en prenant en mains l'administration de ses biens, Antoine ne voulut pas attendre la fin du procès ; en février 1764, il mit en vente les arbres du marais et exposa en location par parcelles, le terrain qu'il avait décidé de mettre en culture. Les gens de Maulde tentèrent de s'opposer à la vente, mais la Cour maintint le seigneur dans ses droits de propriété.

De tous nos seigneurs, Antoine Errembault fut celui dont les initiatives contribuèrent le plus au développement de l'agriculture dans notre village. Jusqu'alors, les bois couvraient une notable partie du territoire ; grâce à notre seigneur, dont l'exemple fut suivi par ses voisins de Maulde et de Froidmanteau, plus de 90 hectares furent mis en culture de 1770 à 1784.

Le comte Errembault mourut le 14 juin 1787, veuf depuis le 27 mai 1776. Son épitaphe est conservée dans l'église de Grandmetz :

D. O. M. Cy gisent messire *Antoine-Joseph-Gaston*, chevalier, comte ERREMBULT et de Dudzeele, seigneur de Grandmetz, Mansart, Breucq, Fermont, Sablens, Thiberterre, et maréchal héréditaire du Boulonnois, décédé le 14 de juin 1787, âgé de 47 ans, 8 mois et un jour ; et dame *Léopoldine-Joseph* D'AYASSASA, comtesse d'Oroir, dame de Pont à Rosne, Brugellette, etc., son épouse et cousine germaine, décédée le 27 mai 1776, âgée de 32 ans, 1 mois et 4 jours. Requiescant in pace. Amen.

De leur union naquirent :

1. — *Guillaume-Joseph-Gaston*, qui suit, XVIII.

2. — *Léopoldine-Alexandrine-Joseph*, née à Tournai le 20 décembre 1774, épousa le 22 mai 1791 *Auguste-Félix-François-Ghislain* DEL FOSSE ET D'ESPIERRES (d'azur à la fasce d'or chargée de trois roses de gueules, feuillées de sinople, et accompagnée en pointe d'une quartefeuille d'argent), né le 4 septembre 1762, fils de Bruno-Auguste, seigneur et baron d'Espierres, et de Thérèse-Marie-Charlotte de Sourdeau.

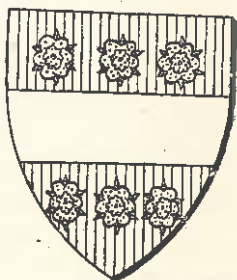


XVIII. — GUILLAUME-JOSEPH-GASTON ERREMBULT, comte d'Errembault et d'Orroir, dit comte de Dudzeele, né à Tournai le 23 mai 1768, décédé le 16 avril 1805, épousa en 1795 Marie-Louise PATERNOSTRE (de gueules à la fasce d'argent accompagnée de six roses d'or).

La Révolution le mit aux prises avec de graves difficultés.

Peu après l'envahissement de nos provinces par Dumouriez, les habitants de Maulde, au contact des troupes, se laissent tromper par les promesses de liberté qu'on leur fait entrevoir ; ils s'empressent d'abolir le régime féodal qui leur pèse, élisent des municipaux et rattachent leur commune à la province de Hainaut. Un des premiers actes de ces municipaux fut d'interdire à Van Vanzeele, bailli d'Errembault, de procéder à la vente des arbres de la pâture de Mansart qui devait avoir lieu le 18 décembre. Ces arbres, disent-ils, sont séquestrés sous la main de la loi, par suite de la suppression des droits féodaux et du droit de plantis par arrêté du 7 décembre 1792. Cette action était prématurée, car à cette époque les terres franches ressortissaient encore au Conseil de Tournai et les administrateurs provisoires du Tournais n'avaient fait aucune ordonnance interdisant aux seigneurs d'user de leurs anciens droits.

La vente eut lieu et l'acheteur, Pétrinck de Tournai, enleva les arbres ; mais nos municipaux firent saisir et séquestrer chevaux, chariots et chargement à la barrière de Barry et assignèrent Van Vanzeele devant le juge de paix de Mons. Le bailli se contenta de plaider l'incompétence des municipaux, et ceux-ci, dont l'ardeur républicaine s'était refroidie à la suite des vexations et des revers du régime nouveau, demandèrent copie des actes de la défense et n'y répondirent pas. Aussitôt après le retour de nos provinces à l'Autriche, le bailli présenta requête au tribunal du Conseil provincial de Tournai, le 30 avril 1793. Nos municipaux s'estimèrent heureux d'en finir par une transaction. Le 1<sup>er</sup> octobre 1794, devant la cour féodale de Grandmetz, le seigneur s'engagea à payer les frais s'élevant à 1038 l.



PATERNOSTRE

13 s. et les anciens municipaux promirent de ne plus soulever la question des arbres du marais.

L'annexion de la Belgique à la France provoqua chez les habitants de Mansart un réveil de leurs aspirations. Dès 1796, ils abattent cinquante bois blancs sur le marais ; Errembault proteste ; la municipalité refuse d'intervenir. Mais lorsque Errembault se décide à vendre les arbres restants pour mettre fin aux déprédations, le maire, l'adjoint et l'agent municipal l'assignent devant la justice de paix de Leuze, puis devant le tribunal civil de Jemappes. Errembault y produisit ses titres et prouva que le bien en litige n'était pas un fief, comme le prétendaient les municipaux, mais une propriété dont lui et ses ancêtres avaient joui comme simples particuliers. Il obtint gain de cause par sentence du 13 juin 1798. Sur appel, le tribunal du département de la Lys, siégeant à Bruges, confirma cette sentence le 18 décembre 1799.

Désormais assuré de la paisible jouissance de sa terre, Guillaume Errembault fit partager le marais en portions qu'il exposa en location le 29 août 1803. Les adjudicataires se mirent en devoir de déroder la pâture, mais les gens de Mansart voulaient conserver leur pacage et dans ce but n'hésitèrent pas à recourir aux intimidations, aux menaces, même aux actes de mauvais gré pour décourager les travailleurs. De nouveau, Errembault dut recourir aux tribunaux ; mais il mourut avant la solution du procès. Peu à peu les esprits se calmèrent et de l'ancienne pâture de Mansart, convertie en labours et en prairies, il ne reste plus que le souvenir.

Guillaume Errembault avait eu cinq enfants :

1. — *Edouard-Guillaume*, qui suit, XIX.
2. — *Charles-Louis*, qui épousa en 1810 *Caroline-Hippolyte-Joseph DUBOIS*. Dont postérité.
3. — *Alphonse*, officier au service de France, mort en Russie en 1812.
4. — *Gustave-Adolphe*.
5. — *Camille*, mort au service des Pays-Bas aux Indes hollandaises.